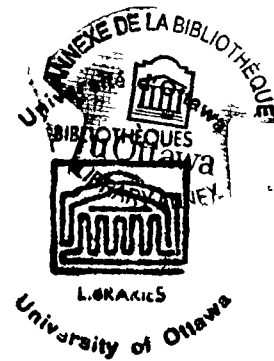


LOUIS-FRÉDÉRIC HALDIMAND  
FACE À CERTAINS PROBLÈMES,  
DURANT LA PREMIÈRE PARTIE DE SON  
ADMINISTRATION AU CANADA [1778-1781]

par Pierre-R. Trudel

Thèse présentée au Département  
d'Histoire de l'Université d'Ottawa  
en vue de l'obtention de la  
maîtrise ès arts en Histoire

*Depuis copier  
May 1964  
L.H. [unclear]  
Secret. Études Supp.*



Ottawa, Canada, 1964

UMI Number: EC55662

### INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

**UMI**<sup>®</sup>

---

UMI Microform EC55662  
Copyright 2011 by ProQuest LLC  
All rights reserved. This microform edition is protected against  
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

---

ProQuest LLC  
789 East Eisenhower Parkway  
P.O. Box 1346  
Ann Arbor, MI 48106-1346

CURRICULUM VITAE

Pierre Trudel est né à Saint-Jérôme  
le 20 août 1937. Il a obtenu son B.A. de  
l'Université d'Ottawa en 1959.

## INTRODUCTION

Il n'existe, à ma connaissance, qu'une seule oeuvre majeure sur Haldimand. C'est le livre de M. John N. McIlwraith, Sir Frederick Haldimand<sup>1</sup>, dans laquelle j'ai pris la plupart des renseignements biographiques concernant le gouverneur. A part quelques articles de revues qui ont trait à des aspects particuliers du personnage ou de son gouvernement, de même que deux thèses, dont une exclusivement sur la politique de Haldimand à l'égard du Vermont<sup>2</sup>, et quelques lignes qui lui sont consacrées dans la plupart des manuels d'histoire, rien n'a été fait sur la façon selon laquelle il a envisagé certains problèmes précis, en tant que gouverneur du Canada.

Entreprendre une recherche systématique s'étendant à toute l'administration du général Haldimand, c'est-à-dire de 1778 à 1784, représenterait un travail de plusieurs années, ce qui dépasserait les cadres d'une thèse de maîtrise. Aussi, le choix d'une première partie de son administration, du mois de juillet 1778 au mois de janvier 1781, elle-même limitée par l'étude de certains points de vue du gouverneur,

---

1 John N. McIlwraith, Sir Frederick Haldimand, dans la Collection "Makers of Canada", vol. VI, Toronto, 1906, 348 p.

2 Quant à l'autre thèse dont il est question, il m'a été impossible de l'obtenir par l'entremise de l'Université de Toronto, où elle a été écrite.

## INTRODUCTION

4

peut paraître arbitraire. Peut-être l'est-il de fait. Toutefois, j'ai adopté cette solution après avoir consulté le rapport de l'Archiviste, pour les années 1885 à 1889 inclusivement, aux Archives du Canada. On peut constater que la Collection Haldimand se compose de deux cent trente-deux volumes manuscrits, d'une moyenne de plusieurs centaines de pages chacun. Ceci aurait suffi, à mon sens, à provoquer une telle césure.

Il y aurait cependant une deuxième raison, psychologique celle-là. A son arrivée, en 1778, Haldimand prend un contact brutal avec la Révolution américaine. Il ne veut pas croire à une future indépendance des Etats-Unis d'Amérique. A la fin de 1780, il accepte mieux cette idée de République, tout en ne l'admettant pas. Trois années de gouvernement ont fait évoluer sa pensée politique.

On sait que Frédéric Haldimand, fils cadet de François-Louis Haldimand, notaire et juge de Paix, et de Marie-Madeleine Trytorrens, naquit à Yverdon, canton de Neuchâtel, le 11 août 1718<sup>3</sup>, son ancêtre direct, "l'honnête Gaspard", étant venu s'y établir en avril 1671<sup>4</sup>.

---

3 Voir J.-Francis Audet, Sir Frédéric Haldimand, dans Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada pour l'année 1923, 3<sup>e</sup> série, vol. XVIII, section I, p. 127-149.

4 Voir Père Louis-Marie Le Jeune, o.m.i., Dictionnaire général du Canada, tome I, 1931, p. 730-732.

## INTRODUCTION

5

On a peu de renseignements sur les premières années de sa vie. Chose sûre, il fit son apprentissage des armes en bas âge. Certains, comme McIlwraith, prétendent qu'il n'est pas prouvé que le jeune Haldimand se soit d'abord engagé sous la bannière du roi Charles Emmanuel de Sardaigne. On peut le supposer, cependant, puisque ce dernier possédait des territoires juste au sud de la Suisse<sup>5</sup>. D'autres, comme J.-M. Le Moine, sont beaucoup plus catégoriques. Le Moine affirme qu'en 1733, Haldimand entra dans l'armée du roi de Sardaigne. Quoi qu'il en soit, il n'y demeura pas longtemps, puisque dès 1741, on le retrouve au service de Frédéric de Prusse, sous les ordres duquel il fit la campagne de Silésie; il passe ensuite à la Hollande, en 1750, avec son ami Bouquet. Il y est fait capitaine-commandant de la garde suisse du Stathouder, avec rang de lieutenant-colonel<sup>6</sup>. C'est à La Haye, en 1754, que Joseph York, l'ambassadeur britannique, distingua la valeur de Haldimand, et le désigna au duc de Cumberland, pour servir en Amérique<sup>7</sup>. Il sera envoyé dans les colonies britanniques le 15 juin 1756. En 1758, il est nommé commandant en chef en Ohio; son rôle

---

5 Voir J.N. McIlwraith, Sir Frederick Haldimand, p. 5.

6 Voir J.-F. Audet, Sir Frédéric Haldimand, p. 128.

7 Voir Le Jeune, Dictionnaire général du Canada, p. 730.

## INTRODUCTION

6

consiste à protéger les Anglais contre les Cinq-Nations<sup>8</sup>. En 1760, c'est lui qui prendra possession de Montréal, au nom du gouverneur et du gouvernement britannique. En 1763, le gouvernement britannique le fera colonel — il était naturalisé Anglais depuis 1762 — et général de brigade en 1766<sup>9</sup>. Puis il gagnera New-York et la Floride pour cinq ans, de 1767 à 1772<sup>10</sup>. Major-général en Amérique en mai 1772, l'année suivante jusqu'en 1775, il sera commandant en chef en Amérique. C'est durant cette année 1775 qu'il fut rappelé à Londres pour être nommé, le 1<sup>er</sup> janvier 1776, général en Amérique, avec le titre d'inspecteur général des troupes et lieutenant-général de l'armée<sup>11</sup>.

Enfin, le 16 septembre 1777<sup>12</sup>, comme il venait de se rendre à Yverdon pour un séjour de vacances, il reçut l'avis de sa nomination de gouverneur-général de la province de Québec et de commandant en chef de l'armée, avec le rang de lieutenant-général, ainsi que l'ordre de rejoindre

---

<sup>8</sup> A. Latt, Un Vaudois Gouverneur Général du Canada Sir Frédéric Haldimand, dans Revue historique Vaudoise, no 4, juillet-août 1933, p. 196.

<sup>9</sup> Le père Le Jeune écrit 1765.

<sup>10</sup> Voir J.N. McIlwraith, Sir Frederick Haldimand, p. 67.

<sup>11</sup> Idem, ibid., p. 107.

<sup>12</sup> Le Jeune mentionne la date du 18 septembre 1777.

## INTRODUCTION

7

immédiatement son nouveau poste<sup>13</sup>. Le 25 juin 1778, le Montréal, transportant le nouveau gouverneur, se trouvait en rade de Québec. On lui fit une réception digne de son rang, si on en juge par le compte rendu de la Gazette de Québec, en date du 2 juillet 1778:

Quebec le 2 juillet

Vendredi dernier au soir arriva ici la fregate de Sa Majeste la Montreal, commandee par STAIR DOUGLAS, Ecuier, a bord de laquelle etoit son Excellence le General HALDIMAND et sa suite. Samedi a midi son Excellence débarqua. A cette occasion les rues, depuis la place de débarquement jusqu'au Chateau, furent bordees par les milices Britanniques et Canadiennes, et les troupes de la garnison. — Lorsque le General sortit de la fregate, il fut salue par les vaisseaux dans la rade, et lorsqu'il vint a terre, par la garnison. A son arrivee au Chateau, il fut reçu par le Conseil Legislatif, et par eux conduit a la Chambre du Conseil, où sa Commission fut lue, et les Serments ordinaires lui furent administres<sup>14</sup>.

Le gouvernement de Haldimand devait durer officiellement huit ans. Mais, en fait, il quitta Québec le 12 novembre 1784, pour retourner en Europe. Il mourut à Yverdon, le 5 juin 1791, à l'âge de soixante-treize ans, après avoir été reçu chevalier de l'Ordre du Bain. Crottet, dans son Histoire et Chronique de la Ville d'Yverdon, note pour le 6 juin 1791:

---

<sup>13</sup> Voir A. Latt, Un Vaudois Gouverneur Général du Canada, p. 201.

<sup>14</sup> Voir la Gazette de Québec, pour l'année 1778, Archives du Canada.

## INTRODUCTION

8

M. le Banneret a fait convoquer cette assemblée pour délibérer sur le cérémonial à observer au sujet de l'ensevelissement de M. le général Haldimand, décédé hier au bain. Sur quoi il a été délibéré que le cercueil sera accompagné par les quatre derniers conseillers et le commandant, ainsi que cela se pratique à l'égard de personnes de considération. Et que MM. du Grand Conseil seront invités à s'assembler gratis à l'Hôtel de Ville, pour delà aller en corps à l'ensevelissement en manteau et habit noir<sup>15</sup>.

Les historiens nous ont donné toutes sortes de commentaires sur cet homme. Les uns favorables, les autres défavorables. Je voudrais en signaler quelques-uns, qui me paraissent révélateurs de deux mentalités qui s'opposent:

C'était un vieux militaire, écrit F.-X. Garneau, impérieux, bon à la tête des troupes, mais peu propre par son caractère et ses habitudes à administrer un gouvernement, quelque despotique qu'il fut. [...] Il faisait, sur de simples soupçons, emprisonner les citoyens par centaines, confondant souvent l'innocent avec le coupable<sup>16</sup>.

[...] des citoyens imprudents étaient jetés en prison avec grands bruits pour effrayer le public; d'autres, plus dangereux, disparaissaient soudain et leurs parents ou leurs amis n'apprenaient que longtemps après qu'ils étaient détenus dans un cachot. [...] Ces arrestations frappaient surtout les Canadiens. [...] Contre les Anglais, ce proconsul avisé ne sévissait qu'avec une extrême prudence<sup>17</sup>.

Quant à Napoléon Legendre, il écrivait en 1885:

---

<sup>15</sup> Cité par A. Latt, Un Vaudois Gouverneur Général du Canada, note 21, p. 224.

<sup>16</sup> François-Xavier Garneau, Histoire du Canada, tome III, 1884, p. 389.

<sup>17</sup> Idem, ibid., p. 392.

## INTRODUCTION

9

Les temps horribles de l'administration de Haldimand [...] un des plus cruels despotes qui nous soient venus d'outre-mer<sup>18</sup>.

William Kingsford, pour sa part, a voulu faire le point:

Une vraie contre-vérité a fait du nom de Haldimand le synonyme de tyran. Séparé de New-York par l'ennemi de l'Angleterre, six mois de l'année par la glace, sa méfiance avait toute la raison d'être constamment en éveil. [...] Quant aux arrestations, il est prouvé que peu de prisonniers furent retenus longtemps, et que pas un ne subit la peine de mort. C'est une preuve de mansuétude et d'humanité qui parlent hautement en sa faveur et prouvent que les mesures qui furent prises ne procédaient nullement d'un esprit de vengeance et d'inimitié personnelle du gouverneur à l'égard des incriminés. [...] Si l'on veut rendre Haldimand responsable des corvées, pourquoi ne pas lui imputer la guerre elle-même? [...] Nous pouvons nous assurer en toute confiance que son sentiment élevé du devoir, sa droiture, sa vie utile et honorable lui assureront bientôt, dans l'histoire du Canada, la place éminente qui lui est due. [...] Aucun gouverneur général du Canada n'a rempli avec un plus grand succès les devoirs de sa charge<sup>19</sup>.

Un autre historien, Sir C.P. Lucas, dans son History of Canada, 1763-1812, prend lui aussi la défense du gouverneur:

Durant cette période ingrate et difficile, Haldimand gouverna bien et fermement. [...] il fut un homme droit et probe, un fidèle serviteur de l'Angleterre. [...] Du reste, les officiers suisses ont rendu d'éminents services à l'Angleterre dans l'Amérique du Nord<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Napoléon Legendre, La Race Française en Amérique, 1885, p. 68.

<sup>19</sup> Cité par A. Latt, Un Vaudois Gouverneur Général du Canada, p. 215-216.

<sup>20</sup> Ibid., p. 216.

## INTRODUCTION

10

Pour conclure ces critiques et ces apologies, voici ce qu'écrit McIlwraith à ce propos:

[...] he who tries to do justice to both sides is almost certain to be abused by both and by their children's children [...]. This has been Haldimand's fate and it rests with the desinterested student of history, to search for the cause of his impopularity<sup>21</sup>.

On pourrait continuer ainsi indéfiniment, et les opinions demeureraient, d'une manière générale, aussi nettement partagées. Ceci démontre bien que l'histoire est une science subjective, et c'est sans doute pour cette raison que les historiens ont vu Haldimand comme un tyran ou comme un sauveur, selon qu'ils étaient de tradition canadienne-française ou anglaise. Il est possible de tendre à l'impartialité à condition d'être ou de devenir assez indifférent à l'égard des situations et des personnages qui s'insèrent, à mesure, dans la recherche. C'est le cas envers celui qui fut gouverneur du Canada à la fin de la Révolution américaine. J'ose espérer que ce détachement, en regard d'un homme qui est lui-même peu attachant, n'a rien enlevé à une recherche qui s'est voulue le plus véridique possible.

---

21 J.N. McIlwraith, Sir Frederick Haldimand, p. 273.

## CHAPITRE PREMIER

## LA PERSONNALITE DE LOUIS-FREDERIC HALDIMAND

Il serait sans doute excessif d'affirmer que Louis-Frédéric Haldimand possédait une riche personnalité. Comme tous les hommes, il avait des qualités indiscutables et des défauts non moins apparents; inutile de se méprendre sur les termes.

Les caractéristiques dominantes de cet homme paraissent être la minutie et la patience dans tout ce qu'il entreprenait. Il aimait descendre dans les moindres détails de ses affaires, de même que dans celles de ses proches et de son gouvernement. D'où cette crainte innée de ne pas réussir ou de déplaire au roi, et cette ardeur à imposer un contrôle personnel et sévère à tout ce qui le touchait de près ou de loin. Mais il faut dire aussi qu'avec le voisinage américain, il avait bien des raisons de craindre. Son neveu se trouvant avec l'armée à Philadelphie, Haldimand demanda au capitaine Hutcheson de lui fournir certains renseignements au sujet de sa conduite. Hutcheson lui répondit que le neveu, à son avis, faisait des dépenses quelque peu exagérées<sup>1</sup>. Il semble que le gouverneur ait demandé plusieurs rapports à ce sujet. Le 31 janvier 1778, le major

---

1 AC, B 20, p. 177-179, capitaine F. Hutcheson à Haldimand, 31 janvier 1778.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

12

Holland lui écrit que son neveu, malgré les avertissements répétés de Hutcheson, de lui-même et de plusieurs autres, continue à vivre bien au delà de ses moyens, et qu'il est endetté pour plus de 250 guinées<sup>2</sup>. Le 22 avril la situation semble s'être encore aggravée, si on en juge par une lettre du capitaine Hutcheson, suggérant que le jeune Haldimand vende sa commission d'officier afin de payer ses créanciers<sup>3</sup>. Inlassablement, le gouverneur amassera les rapports, prodiguant les conseils et donnant les mesures à prendre, à l'égard de ses deux neveux. Il faudra attendre 1780 pour le voir sortir de ses gonds:

[...] J'ay eû fort peu de sattendisfaction de mes deux neveux, Je vous recomande celui qui est auprès de vous pour vos bons avis, mais je suis resollû de ne plus faire de depence pour Lui. J'ay escrit au General Daling, pour le prier de permettre qu'il pût avoir le Quartier maîtrise de son Batt à la place de Genevray qui est mon sous secrétaire, mais je n'ay point eû de reponce, faites moi le plaisir de lui en parler & de me faire savoir ce qui peut s'opposer à ce changement... Mon Neveu Louys à plus mal tourné encore & je serays obligé à le faire mettre à la demy paye, quoiqu'il n'aye point comis de bassesse, il est incorrigible à l'égard de la dépençe, & malgré tout ce que J'ay fait pour Lui Il a depence au dela de 700 £ St qu'il faut que je paye et j'ay resollû de le renvoyer en Suisse<sup>4</sup>.

---

2 AC, B 72-1, p. 12-16, major Holland à Haldimand, 31 janvier 1778.

3 AC, B 72-1, p. 62-64, capitaine F. Hutcheson à Haldimand, 22 avril 1778.

4 AC, B 66, p. 192-195, Haldimand à Prévost, 14 septembre 1780.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

13

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il avait fallu beaucoup de temps pour user sa patience. D'ailleurs, dès son arrivée comme gouverneur, en 1778, il s'était tracé des règles de vie qui résumaient bien tous les objectifs qu'il s'était fixés personnellement. Elles valent la peine d'être citées en entier:

Memorandum - 78 -

Ecrire peu, par les depeches Publiques ne point pre-  
dire les heureux Evenements mais écrire de bon heure  
ce qu'on prevoit de mauvais.

faire en sorte en prenant le Gouvernement que tous  
les contes precedents de quelle nature qu'ils soyent  
soyent regles et signes par mon predecesseur.

---

ne rentrer n'y adopter aucun Party.

---

a voir de bonnes manières & themoigner de la con-  
fiance au chef de Justice & au Procureur General —  
& les Consulter dans l'occasion —

---

en agir de même avec le clergé Catholique, & leur  
faire conoitre le danger que leur Religion & leurs  
droits suffiroient si les Rebelles, & surtout les  
Bostonnois avoient le dessus —

---

que c'est ces dernier qui sont les plus interessés à  
la reduction du Canaã afin de le peupler de leurs  
propres gens p<sup>r</sup> assurer leur independance, & s'empa-  
rer du comerce. leurs Intollerance doit etre connue  
— les curés devoient en faire mention —

---

Donner de la protection & avoir beaucoup d'egard  
pour les ordres, & les Maisons religieuses.

---

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

14

etre toujours Poly & obligeant, mais aussi toujours sur ses gardes —

---

Demandé du temps pour considerer sur toutes les choses qui sont de quelqu'Importance.

---

Mais aussi se faire une Loi inviolable de faire ce qu'on a promis.

---

Ne point s'échauffer dans la conversation sortir plustôt de la chambre sous quelque pretexte, come faisoit un eveque, qui faisoit sa prière afin de donner le temps à son sang de se calmer.

---

revenir en suite écoustér avec patience & prendre du temps p<sup>r</sup> deliberer —

---

favoriser le comerce & distinguer les marchans qui le merittent.

---

avoir pour les officiers les Egards qui leurs sont dû, les... à Table & dans les parties avec les Canadiens, & exiger d'eux une bonne conduite & de la dependance<sup>5</sup>.

On pourrait ajouter à cela un certain dédain des cérémonies officielles<sup>6</sup>.

La réalité se chargea quelquefois de modifier cette belle attitude du gouverneur.

---

<sup>5</sup> AC, B 229, p. 113-114, Memorandum, 1778 (sans date précise).

<sup>6</sup> AC, B 95, p. 69, Haldimand à Cramahé, 19 octobre 1778.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

15

Sa minutie allait bien au delà des choses importantes et elle continuera même après son retour en Europe. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur son journal intime, pour se rendre compte qu'il notait absolument tout. A certains moments, on se croirait en présence de Saint-Simon, par le détail et souvent par la banalité du sujet:

3 Mars. Vendredy. [1786]

Le Duc d'amilton devoit être crée chevallier de l'ordre du chardier [chardon] je restay pour voir la sérémonie, & fus extremement surpris du peu d'ordre qui est observé dans une occasion qui devoit etre solennelle! Il n'y avoit point de ruban preparé, & le Roy fut obligé d'entrer dans son cabinet pour le trouver lui-même.

Ces sortes de négligences ne sont pas pardonnables, & quoy que tout le monde en parut surpris je crois devoir douter qu'on agisse avec plus de des- sence dans la suite. Lorsque j'eus l'honneur de recevoir l'ordre du Bain les choses se passèrent avec beaucoup plus de dessence, & j'ay lieu de croire qu'il y avoit des ordres pour qu'elles fussent faittes d'une façon qui puisse me flatter. Le Roy en me passant le Ruban, me dit qu'il ne pouvoit le donner à personne qui lui fit plus de plaisir, & lorsque je baisay la main du Roy il me la tendoit avec affection. Tous les chevalliers qui parurent à ma reception parurent dans le manteau de l'ordre, et toute la seremonie en general se passa avec beaucoup de dessence<sup>7</sup> &c. &c.

Vendredy 28<sup>e</sup> [avril 1786]

[...] le Roy m'approcha je le remercia de la grâce qu'elle avoit bien voulu m'accorder. Il me repondit qu'il n'avait fait que de me rendre justice, et le repeta deux ou trois fois et me dit qu'il n'avait qu'une seule façon de penser sur mon conte. Il le repeta en haussant la voix en ajoutant qu'il ne

---

7 Douglas Brymner, Rapport sur les Archives Canadiennes, 1889, p. 139.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

16

changerait jamais de façon de penser à mon sujet. Je l'assura que je négligerai aucune occasion de me rendre digne de ses bontés, (je le sais bien, je le sais bien me dit-il<sup>8</sup>),...

Sa grande crainte était surtout l'envahissement toujours possible. Il y pensait constamment et jamais, quand l'occasion lui en fournira la possibilité, il ne pourra s'empêcher de lancer son cri d'alarme. 1775 lui avait laissé une impression de défaite et à aucun prix il ne voudra voir l'événement se répéter. Dès le mois de janvier 1778, il écrivait à son ami de Salgas que l'abandon de Ticondéroga et la terreur que les Canadiens répandaient dans la Province, de même que les menées subversives des commissaires rebelles parmi la population ne lui offraient pas "une perspective fort agréable" et qu'il ne croyait pas réussir dans sa mission: "je serois, écrit-il, au comble de mes voeux si j'y pouvois réussir, mais j'y vois bien peu d'apparence<sup>9</sup>". Il n'avait peut-être pas tort de craindre un envahisseur éventuel, et des difficultés avec les Canadiens, dont plusieurs étaient beaucoup plus pro-américains que pro-britanniques, à tort ou à raison. Il craignait donc et s'en ouvrait à ses amis les plus intimes. Il s'était d'ailleurs empressé de l'écrire à lord George Germain, en précisant que

---

<sup>8</sup> D. Brymner, Rapport sur les Archives Canadiennes, 1889, p. 153.

<sup>9</sup> AC, B 66, p. 75, Haldimand à de Salgas, 5 janvier 1778.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

17

le gouvernement britannique devait prendre en sérieuse considération la situation du Canada, car la Province suivrait bientôt le sort des autres et "sera conquise par les rebelles et l'amerique sera perdue pour jamais pour l'Angleterre, j'ay calculé toujours assés juste sur les evenements de cette malheureuse Guerre, mes calculs sont fondés aujourd'huy sur des raisons encorre plus solides que celles des precedentes. Je souhaite être mauvais Prophete<sup>10</sup>". Dans un message de félicitation, un correspondant lui disait espérer que son expérience et sa sagesse réussiraient peut-être à unifier les coeurs et la bonne volonté des Canadiens, malheureusement trop divisés en regard de leurs devoirs et de leurs intérêts<sup>11</sup>. Au moins, le gouverneur ne s'était pas fait illusion sur les difficultés intérieures qui l'attendaient; il s'en plaindra à intervalles réguliers:

[...] je seray au comble de mes voeux si je puis réussir à rappeller ces Peuples à leur devoir, & conservér cette Province; la tache n'est pas aisée. [...] Vous serez convainçu que J'ay besoin d'une protection immédiate pour pouvoir me flatter de quelques succes, & qu'il n'y a point de temps à perdre<sup>12</sup>.

---

10 AC, B 66, p. 88-90, Haldimand au général de Bude, 30 juillet 1778.

11 AC, B 202, p. 42-44, W. Smith à Haldimand, 8 juillet 1778.

12 AC, B 66, p. 88-90, Haldimand au général de Bude, 30 juillet 1778.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

18

On ne peut pas dire que sa méfiance à l'égard des Canadiens fut systématique, du moins pas au début de son gouvernement. D'un autre côté, quand il déclare qu'"on est jamais en sûreté dans un pays rempli de faxion", il n'avait pas tort et l'attitude des Canadiens à l'égard des révolutionnaires américains le prouvera. Si le gouverneur avait un caractère inquisiteur et craintif avant d'arriver au Canada, il est compréhensible qu'il le devint doublement après avoir vécu quelques mois dans son nouveau gouvernement.

Le général était empreint d'une probité incontestable, surtout au point de vue financier. Combien de fois n'a-t-il pas écrit à ses subordonnés, aux "postes d'en haut", pour leur ordonner de ré-écrire un rapport qui ne paraissait pas assez clair, ou parce qu'il y manquait des détails. Il allait même jusqu'à leur expliquer sa méthode pour écrire un bilan financier. Sur ce chapitre, il ne pardonnait jamais, et il employait souvent des mots durs pour s'expliquer. Dans d'autres domaines, cependant, il était beaucoup moins exigeant. Un jour qu'il avait ouvert une lettre d'un subalterne qui avait écrit directement au ministre, sans passer par son entremise, il reçut une verte semonce de lord George Germain:

[...] Since I have had the Honor to hold the Seals of a Secretary of State, no one of the King's servants before you, ever took upon them to open a Letter directed to me, and God forbid that any officer of the Crown, whatever may be his Rank or Command should presume to interpose his authority, to

keep back from the Knowledge of His Majesty, any complaint or grievance the meanest of His Subjects may wish to transmit to the Throne. [...] I have only to acquaint you, that it is the King's express command, that you do not detain or suppress any Letter whatever that may come to your Hands, addressed to His Secretary of State, nor upon any pretence break it open, if it be sealed<sup>13</sup>.

Peut-être le gouverneur n'avait-il pas tort sur le fond de l'affaire, car le colonel Guy Johnson, dont il est question dans la lettre, avait écrit directement à lord Germain afin d'avoir la permission de lever des corps d'armée, ce qui entrait dans les attributions du gouverneur<sup>14</sup>; néanmoins, il avait tort sur la forme en ouvrant une lettre qui ne lui était pas destinée. C'est sans doute la seule grave indiscretion qu'il ait jamais commise. On en retrouve d'autres, d'un ton différent, et qui portent plutôt à sourire:

[...] Je m'impatiente, écrit-il au général de Budé, de savoir par vous-même la réception qu'on Lui [i.e. Carleton] aura faite & la façon dont il se sera expliqué sur l'Etat de cette Province, & je me flatte de recevoir des Lettres en consequence avant l'hiver<sup>15</sup>.

---

13 AC, B 44-2, p. 56-57, lord George Germain à Haldimand, 8 août 1780. C'était le colonel John Johnson qui avait écrit directement au ministre, pour lui demander la permission de lever des corps de loyalistes, parce que beaucoup de ceux qui se trouvaient aux frontières s'enfuyaient du côté britannique. Voir AC, B 107, p. 31-34, colonel John Johnson à lord George Germain, 5 septembre 1779.

14 AC, B 107, p. 72-74, Haldimand à Johnson, 10 février 1780.

15 AC, B 66, p. 92-94, Haldimand au général de Budé, 24 octobre 1778.

N'exagérons rien, cependant. Haldimand, d'une manière générale, ne fut pas plus indiscret que le reste de ses contemporains nord-américains.

Il avait, en outre, bon coeur et sut, en maintes occasions, se montrer très humain. Ce n'était pas seulement par intérêt; il voulait sincèrement s'attacher les Canadiens. Quelques historiens lui ont reproché d'avoir été une espèce de tyran; sans doute pensaient-ils surtout à l'"affaire du Calvet". Ils s'en prennent à un cas bien particulier et se réfèrent, plus souvent qu'autrement, au pamphlet de du Calvet contre le gouverneur Haldimand<sup>16</sup>. Par contre, la correspondance démontre clairement que Haldimand n'était pas ce tyran qu'on a imaginé, et qu'il s'efforça, pendant son administration, à être juste et bon, selon les circonstances, à tous les paliers de la société. Citons quelques exemples, qui pourraient facilement se multiplier par cent. Il fit, à plusieurs reprises, l'échange de prisonniers, afin de libérer leur famille. La tâche n'était pas toujours facile<sup>17</sup>. Il rendit souvent service à des protégés pour lesquels il avait une affection particulière, dont Joseph Brant, et sa

---

<sup>16</sup> Pierre Du Calvet, Ecuyer, Ancien Juge à Paix de la Ville de Montréal, Appels à la Justice de l'État; ou recueil de Lettres au Roi..., Londres, 1784.

<sup>17</sup> AC, B 104, p. 5-8, Haldimand à Butler, 8 avril 1779.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

21

soeur Molly<sup>18</sup>. Il recevait mille demandes d'aide de la part de Canadiens qui se trouvaient dans le besoin. Il y répondait toujours et souvent, d'une manière positive, sans jamais se lasser. En voici un spécimen:

A memorial has been presented to me in behalf of Mr Dechambault and his wife, praying for an allowance by way of pension, during their joint lives; I find your predecessor was formerly directed to make him a grant of £ 200 per annum, which however, was not done, for what reason does not appear from his Correspondence; I have therefore recommended it to the Lords of the Treasury to make that allowance extend to them<sup>19</sup>.

Combien de mémoires ne reçut-il pas! Un était pour une somme d'argent, l'autre pour un grade supérieur, enfin certains pour aider un parent ou un ami. Il avait même conçu une forme de pension pour les veuves et les personnes âgées<sup>20</sup>. Si Haldimand rendait service, on le lui remettait souvent d'une manière infiniment délicate. On retrouve à cet égard des intermèdes amusants et pour le moins charmants. Témoin, cette lettre de dame Duffy:

permettez moy mon général de vous adresser, des fruits de mon jardin, je les ai conditionné moy même, et j'ose me flater avec votre Excellence ne dédaignera

---

<sup>18</sup> AC, B 104, p. 5-8, Haldimand à Butler, 8 avril 1779; voir aussi AC, B 99, p. 23, Observations que Monsieur le Capitaine Brehm aura soin de faire dans sa route de La Chine au Detroit.

<sup>19</sup> AC, B 43, p. 111, Haldimand à Finlay, 16 avril 1779.

<sup>20</sup> AC, B 104, p. 87-88, Haldimand à Bolton, 10 octobre 1779.

## LA PERSONNALITÉ DE L.-F. HALDIMAND

22

pas de les accepter, je me félicite d'avoir cette occasion, pour vous renouveler le sincère dévouement avec le quelle j'ai l'honneur [...].

deux quart de pommes  
et une corbeille de raisin<sup>21</sup>.

C'était un homme juste, dans les grandes et les petites choses. Quand il aura à sévir, comme il le fera pour le prix du blé<sup>22</sup>, ce sera dans l'intérêt de la colonie.

Dans une lettre au ministre des colonies, il déclarait sans ambage qu'il devait, quoi qu'il arrive, considérer les Canadiens comme le peuple du pays, et qu'il devait d'abord penser à eux quand il faisait des lois et des règlements:

Regard is to be paid to the Sentiments and Manner of thinking of 60.000 rather than of 2.000 three fourth of whom are Traders & cannot with Propriety be considered as Residents of the Province<sup>23</sup>.

Dans un mémoire adressé probablement à lord George Germain, en 1778, le gouverneur dit que, s'il a défendu aux marchands de vendre leurs produits dans les postes d'en haut, c'est parce que les rebelles sont à l'affût, et qu'il ne faudrait pas que ces produits tombent entre leurs mains, puisqu'ils serviraient à leur ravitaillement et par conséquent, à leurs projets contre le Canada. Il croit aussi

---

<sup>21</sup> AC, B 73, p. 199, madame Duffy à Haldimand, 10 octobre 1780.

<sup>22</sup> Cette question sera traitée dans le chapitre sur la politique intérieure.

<sup>23</sup> AC, B 54, p. 376, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

qu'il était de son devoir, pour les mêmes raisons, d'empêcher les bateaux de fourrures appartenant à des individus de naviguer sur le lac Ontario. Malheureusement, malgré toutes les précautions qu'il a prises, l'amour du profit a triomphé de l'intérêt général et a incité des commerçants à vendre clandestinement des fourrures aux Etats voisins en révolte contre la mère-patrie. Il conclut son mémoire ainsi:

A General who wishes to accumulate money never quarrels with the Agent for the Contractors to remit money, nor with His Quarter General, Pay master General, or other Heads of Departments, who alone can be instrumental in Peculation. When He does, the presumption is that these People are offended because, being desinterested Himself, He is solicitous that they should be the same<sup>24</sup>.

Carleton ayant démis de ses fonctions le juge en chef Livius, celui-ci, après le départ de Sir Guy, voulut inventorier les papiers concernant son affaire et qui se trouvaient dans les archives publiques. Haldimand refusa, l'affaire entre lui et Sir Guy Carleton étant soumise à la considération du Roi<sup>25</sup>. En ceci, il respectait le mémorandum qu'il s'était tracé à son arrivée au pays; il se sentit néanmoins dans l'obligation d'écrire au ministre:

[...] Since My Arrival in the Province I have Steered clear of all Parties and have taken great Care not to Enter [...] the Resentments of My

---

<sup>24</sup> AC, B 208, p. 5, Mémoire du général Haldimand, 1778 (sans date précise).

<sup>25</sup> AC, B 54, p. 10-11, Haldimand à lord George Germain, 29 juillet 1778.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

24

Predecessor or his Friends, but this present Occasion obliges me to Declare to Your Lordship that in General M<sup>r</sup> Livius's Conduct has not impressed people with a favorable Idea of his Moderation<sup>26</sup>.

C'était aussi la belle époque où on commençait à se leurrer sur le mot culture. Haldimand sera l'initiateur d'une bibliothèque publique à Québec<sup>27</sup>, et toujours par esprit de justice, il y mit une moitié des volumes en français et l'autre en anglais. Les gens de l'époque semblent lui en avoir su gré.

Somme toute, Haldimand possédait un caractère modéré. Il désirait donner au Canada une administration saine, sans trop de parti pris. Même si le pays avait été conquis par les armes, il se devait de le gouverner dans l'intérêt général de tous, c'est-à-dire de la majorité canadienne-française. Il ne faut pas oublier que c'était un militaire. Son univers était ordonné; du moins le voulait-il ainsi. Son souci du détail et du contrôle vient de là.

D'un autre côté, il arrive au Canada à une période qui est loin d'être sûre pour la colonie qu'il doit protéger. Le temps n'est pas loin, où les Américains avaient envahi le territoire de la Province. Il garde un souvenir vivant de cette année 1775. Il doit tout faire pour conserver la

---

<sup>26</sup> AC, B 54, p. 375-376, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

<sup>27</sup> AC, B 60, p. 152, Haldimand à R. Cumberland, 13 septembre 1779.

Province intacte au Roi d'Angleterre. Des ennemis, il en trouve évidemment à l'extérieur, mais il en trouve aussi à l'intérieur; il doit se battre sur deux fronts. Il raisonnera en militaire et ses réactions, vues sous cet angle, paraissent tout à fait logiques. Il fera arrêter des Canadiens, dont Mesplets<sup>28</sup>, parce qu'ils travaillaient à répandre les idées françaises et celles de la Révolution américaine. Canadiens ou non, pour Haldimand et pour le gouvernement qu'il représente, cette sorte de gens est considérée avec raison comme rebelle. Il était d'autant plus difficile d'être tolérant, que Londres lui avait écrit clairement que sa commission de gouverneur ne lui conférait pas l'autorité de pardonner la trahison, ce qui était le crime d'au moins deux cents Canadiens. Mais il pouvait, dans le cas de sincère rémission, exercer la clémence royale<sup>29</sup>. Le Canada est maintenant une colonie britannique. L'ennemi a changé de camp, voilà tout. Quant aux formes juridiques, il est vrai que le gouverneur ne s'en préoccupait pas toujours. Là encore, il faut se replacer dans le contexte du temps. S'il avait fallu faire des procès à tous les déserteurs et à tous les rebelles canadiens, Haldimand n'aurait probablement fait

---

28 Ce problème sera traité dans le chapitre "Les Canadiens et la Révolution américaine".

29 AC, B 44-2, p. 8-19, lord George Germain à Haldimand, 17 mars 1780.

que cela, et j'exagère à peine. Nous sommes, à ce moment, en période de guerre ouverte, non seulement contre les colonies rebelles, mais encore contre la France qui vient leur prêter main forte. Tous ceux qui réagissent en faveur de la Révolution et de la France, à l'intérieur de la Province, sont simplement arrêtés et emprisonnés comme traîtres au gouvernement britannique, sans autre forme de procès, afin qu'ils cessent de nuire. Ce qu'on ne dit à peu près jamais, cependant, c'est que ces prisonniers étaient habituellement relâchés quelque temps après. A Londres qui lui donnait des ordres assez rigides, Haldimand répondait poliment mais fermement, qu'il était impossible pour des gens qui se trouvaient de l'autre côté de l'Atlantique de voir les choses et les personnes de la même manière que lui<sup>30</sup>. Que quelques-uns, comme Du Calvet, aient moisi plusieurs années en geôle, c'est probable et même certain, mais ce n'est pas la majorité, loin de là. Les guerres de l'époque étaient encore empreintes d'une gentilhommérie disparue de nos jours.

Malgré certains défauts évidents, Haldimand possédait des qualités indéniables de bon administrateur. Sa personnalité n'avait peut-être pas le panache d'un Frontenac, ni l'habileté d'un Carleton, mais il était ce qu'on appelle un "honnête homme" au sens où l'entendait le XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>30</sup> AC, B 54, p. 419, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

27

C'est peut-être pour cette raison qu'il est peu connu aujourd'hui.

Il n'en fut pas toujours ainsi, et de son vivant, il connut tout de même une certaine popularité, dont témoignent les vers suivants, écrits dans la meilleure tradition de cette sorte de poésie immuable, raide et exagérée, par un inconnu qui désirait lui souhaiter la bonne année, en 1779!

Vers à Son Excellence  
LE GENERAL HALDIMAND  
Pour le 1<sup>er</sup> jour de l'an

Non, jamais, HALDIMAND, ma plume encore novice  
A ménager les Grands employa l'artifice.  
Qu'un vain peuple, séduit par l'éclat des grandeurs,  
Prodigue son encens aux frivoles honneurs,  
Et poussant à l'excès la vile flatterie  
Porte ses vœux outrés jusqu'à l'idolâtrie.  
Qu'il n'admire jamais que l'éclat d'un grand nom.  
Mon cœur, mon jeune cœur, malgré l'illusion,  
Ne s'est point abusé sur les grandeurs humaines.  
Il sait que ces grandeurs sont toujours incertaines.  
J'admire les vertus qui décorent ton rang,  
La magnimité, la beauté de ton sang;  
Mais aussi vertueux la fortune volage  
Eut pu ne point te faire un si noble partage.  
Tu pus naître aussi bien le fils d'un laboureur,  
Dont l'état trop obscur voilerait la candeur.  
Heureux, trois fois heureux celui dont la sagesse  
Accompagne le rang, les titres de noblesse!  
Heureux qui, comme toi, joint à la dignité  
Les sentiments d'honneur de générosité;  
Un cœur toujours sensible, une âme secourable  
Aux grandeurs où t'élève un destin favorable!  
Depuis que tu commande[s] et nous donne[s] des loix  
Chaque jour est marqué par autant de bienfaits  
Dont ta main prend plaisir à verser l'abondance  
Sur nos têtes courbées sous la reconnaissance.  
Mais ton cœur généreux ne peut être content  
S'il ne nous enrichit d'un plus noble présent:  
Émule des Sçavans, jaloux des connaissances,  
Tu connais la valeur et le prix des Sciences.  
Les lettres et la lecture occupent ton loisir,  
Voilà ton seul penchant ton unique plaisir.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

28

Partageant avec nous cette douce habitude,  
 Tu parois désirer que nous aimions l'étude.  
 HALDIMAND, HALDIMAND, quelles divinités  
 Ont dirigé tes pas sur ces bords éloignés  
 Pour y faire briller les Lettres et la Science  
 A travers les brouillards d'une épaisse ignorance?  
 Les Dieux te réservaient cet emploi glorieux  
 Achève ton ouvrage et nous serons heureux.  
 Riante perspective, avenir qui m'enflamme,  
 Douce et flatteuse idée que tu comble mon ame!  
 Je verrai ma patrie, ses heureux habitants  
 Par tes soins généreux, instruits et clairvoyants;  
 Je les verrai lever leurs mains reconnaissantes,  
 Adresser au Très-Haut des prières ardentes  
 Pour l'insigne mortel qui fera leur bonheur,  
 En lui donnant le titre de Libérateur.  
 Je joindrai mes accens aux cris de l'allégresse  
 Et ma bouche partout publiera ta sagesse<sup>31</sup>.

On trouve heureusement des témoignages plus sérieux et moins pompeux que des vers officiels à l'eau de rose. A la fin de l'été 1779, lord George Germain, qui n'était pas particulièrement féru de compliments, lui disait son grand plaisir de constater, à travers la correspondance reçue du Canada, que l'administration du gouverneur donnait toute satisfaction aux marchands et au peuple. Il terminait sa lettre en ajoutant:

[...] it is with still greater satisfaction that I obey His Majesty's Commands in acquainting you that the attention you have shown to the Security and Defence of the important Province Committed to your Government is highly approved by His Majesty<sup>32</sup>.

31 La Gazette de Québec, 7 janvier 1779.

32 AC, B 43-1, p. 169-173, lord George Germain à Haldimand, 3 août 1779.

## LA PERSONNALITÉ DE L.-F. HALDIMAND

29

Il faut croire que le gouverneur, dans sa retraite d'Yverdon, ne fut pas trop mécontent de son administration, puisque cinq ans avant sa mort, il songera encore sérieusement à revenir au Canada<sup>33</sup>. Il regrettera qu'on ait relégué sa pauvre carcasse aux oubliettes, croyant qu'il peut encore servir: "Plus je connois ce pays, écrit-il, et plus je m'aperçois que c'est la dernière des duperies de se fier sur la générosité de la Nation, les services rendus sont oubliés dans le moment qu'on n'a plus besoin de nous<sup>34</sup>." Il s'en plaindra amèrement à lord Amherst, qui ne veut pas l'aider à reprendre le service<sup>35</sup>: Par attachement sans doute à son ancien gouvernement, il ne cessa jamais, jusqu'à sa mort, de s'intéresser aux événements qui se déroulaient au Canada:

Le Lt DéChambau du 44 arriva de Quebec & m'apporta des lettres datées du 14 février du Col. Hoppe, Maban & Mathews, qui me donnent une idée de la confusion qui règne en Canada. Il paroît que Hopp s'est très bien conduit peutêtre par l'influence que Maban a obtenu sur lui le chef de justice s'est demasqué comme un sot, & Ld D<sup>r</sup> observe un silence si profond que les meilleurs amis du gouvernement ne savent qu'en penser & que sachant qu'il avoit demandé Smith pour son chef de justice croient que tout ce que celui-cy fait est par ordre du gouvernement. Cependant tous les Canadiens voyant l'acte de Quebec en danger se sont réunis à M. Hope, & aux vrais amis du Gouvernm<sup>t</sup> ce qui a amporté la balance. Le Col.

---

33 AC, B 230, p. 3.

34 D. Brymner, Rapport sur les Archives Canadiennes, p. 149, Journal, 23 mars 1786.

35 Idem, ibid., p. 148, 11 avril 1786.

## LA PERSONNALITE DE L.-F. HALDIMAND

30

Clows, Le D. Browne & Dechambault ont diné chés moy, celui-cy nous a fait un récit assés naturel de tout ce qui s'etoit passé en Canada & surtout du silence obstiné de L<sup>d</sup> Dorchester<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> D. Brymner, Rapport sur les Archives Canadiennes, p. 178, 10 juin 1787. On reconnaîtrait le même mordant et la même ardeur dans son journal, pour l'année 1790, un an avant sa mort.

## CHAPITRE II

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

Haldimand arriva au Canada alors que la Révolution américaine battait son plein. Pour lui, gouverner signifiait conserver le Canada à la Grande-Bretagne et faire revenir les provinces rebelles<sup>1</sup> à leur ancienne allégeance. Les trois premières années de son gouvernement viseront à cet ultime but. Période difficile car la province, comme on appelait la colonie à cette époque, vivra constamment dans la crainte de l'invasion toujours possible. Celle de 1775 n'était pas loin et le gouvernement britannique ne tenait pas à ce qu'un tel événement se répète. Les années 1778-1781 pourraient se traduire, pour le Canada, par une longue série de cris d'alarme; il fallait protéger la colonie en la défendant le plus efficacement possible contre les ennemis, malgré l'immensité du territoire et les alliances qu'il fallait constamment renouveler avec les Indiens<sup>2</sup>. Il fallait

---

1 Le terme "rebelles" est constamment employé dans la correspondance de l'époque, quand on parle des révolutionnaires américains. Il ne s'agit donc pas ici de diviser les deux groupes qui s'opposent en bons et en méchants. Il s'agit tout simplement d'employer un terme en usage à l'époque, quand les Anglais faisaient allusion aux Américains. Pour eux, ils étaient vraiment des rebelles, puisqu'ils se soulevaient contre l'ordre établi.

2 La question de la sécurité interne, par le ménagement pratiqué à l'égard des Canadiens et du clergé, sera traité séparément, dans chacun de ces chapitres.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

32

aussi agir à l'extérieur tout en essayant de contrecarrer les plans et les progrès des rebelles américains. Pour Haldimand, tout le problème de la Révolution américaine se résumait ainsi.

Le danger militaire qui mettait la colonie en danger a conditionné presque constamment l'attitude du gouverneur. Ce qui nous intéresse ici, c'est le point de vue de Haldimand face à ce danger, et la façon avec laquelle il a réagi devant celui-ci. La longueur du chapitre s'explique par le fait que cette situation militaire a influencé tous les autres domaines de son administration.

## LE SYSTEME DE DEFENSE DE LA COLONIE

A l'arrivée du gouverneur Haldimand, le Canada se trouvait dans une position de défense, et on peut affirmer sans risque de se tromper, qu'en gros, il en fut ainsi pour toute la période qui nous intéresse. Une impression pénible se dégage de l'étude des différents points névralgiques qui constituaient le système de défense du Canada: le gouvernement colonial était constamment dans l'obligation d'aller au plus pressé.

La nécessité de construire des places fortes était évidente: si les colonies rebelles s'obstinaient dans leur dessein d'envahir la colonie, il fallait protéger les troupes cantonnées dans la province, car en cas d'insurrection

à l'intérieur, ce qui était toujours à craindre, les troupes seraient vite dispersées. Ce n'était pas une perspective réjouissante pour le gouvernement. L'organisation de la défense devait servir aussi à protéger les magasins militaires afin d'empêcher l'ennemi de s'en emparer, et de supprimer l'esprit de désobéissance répandu parmi les Canadiens, à qui il en fallait peu pour "s'impreigner de l'esprit de la rébellion". L'édification de places fortes allait coûter cher, mais il ne fallait rien négliger pour mettre la province à l'abri du danger<sup>3</sup>.

Dans ces circonstances, la défense de la province devenait le premier souci de Haldimand. L'armée devait poursuivre un double but: repousser toute attaque venant de l'extérieur et empêcher toute turbulence à l'intérieur<sup>4</sup>. Ce conseil revenait comme une espèce de répétition tragique dans la correspondance du ministre des colonies avec le gouverneur.

En avril 1778, l'armée coloniale était insuffisante pour l'étendue du territoire à défendre. Il est vrai que le gouvernement de Londres se proposait d'envoyer 1.200 autres soldats, ce qui aurait fait un compte net de 6.200 soldats.

---

<sup>3</sup> AC, B 43, p. 18-26, capitaine Foy au sous-secrétaire d'Etat Knox, 10 mars 1778.

<sup>4</sup> AC, B 43, p. 28-31, lord George Germain à Haldimand, 16 avril 1778.

Lord George Germain croyait que cette force permettrait de repousser toutes les attaques de l'ennemi, d'autant plus qu'il prévoyait, dans un bref délai, des fortifications militaires d'envergure pour la colonie<sup>5</sup>. Chose certaine, c'est que 1775 avait servi de leçon, et la province semblait beaucoup mieux organisée au point de vue force, en 1778, que lors de l'invasion américaine<sup>6</sup>.

Dans une lettre du 16 avril 1778, lord George Germain avait parlé de "fortifications militaires dont les plans seraient transmis le plus tôt possible". C'est ainsi qu'au mois de mai, le gouverneur reçut de Sa Majesté l'ordre d'ériger une citadelle à Québec<sup>7</sup>. Les effectifs militaires de la Capitale s'élevaient alors à 813 hommes<sup>8</sup>, en plus de douze officiers supérieurs<sup>9</sup>. Les défenses de la ville étaient délabrées à un point alarmant, et on s'en plaignait. Elles n'avaient subi aucune réparation depuis leur construction en 1746:

---

<sup>5</sup> AC, B 43, p. 28-31, lord George Germain à Haldimand, 16 avril 1778.

<sup>6</sup> AC, B 100, p. 17-20, Bolton à Carleton, 8 avril 1778.

<sup>7</sup> AC, B 43, p. 38.

<sup>8</sup> AC, B 173, p. 15, The Present State of the Garrison of Quebec, 26 juin 1778.

<sup>9</sup> AC, B 173, p. 20-21, List of the General and Staff Officers of the Army Serving in Canada, 26 juin 1778.

[...] the mortar is eat out of the joints to a considerable depth, weeds and shrubs grow out of several parts of the walls, whose Roots will soon swell out the parement and make it tumble, and the swallows Build their nests in the cravesses, and they are going fast to ruin. —

They have no outworks but an imperfect Ditch.

The Polygon on Cape Diamond facing the River St Lawrence. — Consists of two small Bastions and a Curtain. The Parapet is a stone wall of four feet thick of very indifferent masonry, on the North Flank are Embrasures for four, and on the south for three small Guns, but there is not room to work them; the faces and Curtain are constructed with loopholes for musquetry, wide on the inside, but narrow on the outside. For want of Repairs, several of those loop Holes are become as large as Embrasures, and the whole front is in danger of falling down in a few years, unless it be speedily repaired and pointed<sup>10</sup>.

L'ingénieur Marr, qui faisait ces commentaires, ajoutait en nota bene que l'immensité de la place exigerait un grand nombre d'hommes (1.500 ou 2.000) pour défendre convenablement la ville, et par conséquent, une grande quantité de provisions et de munitions; les réparations demanderaient une somme d'argent importante, étant donné le présent ouvrage qui se trouvait en très mauvaise condition, d'autant plus qu'il faudrait refaire le tracé effectué en 1770 et dont il ne restait plus rien<sup>11</sup>.

Dans un rapport sur la situation militaire au Canada, en juillet 1778, le général Haldimand soulignait de

---

<sup>10</sup> AC, B 154, p. 7, Remarques de l'ingénieur John Marr à propos des fortifications de Québec, 1<sup>er</sup> juillet 1778.

<sup>11</sup> Ibid., p. 14-15.

nouveau le fait que les fortifications de Québec étaient pourries. Quant à celles des postes et des forts, elles étaient dans un état pitoyable ("are in a very defenceless state"). L'érection d'une citadelle demanderait des années de travail et beaucoup d'argent; en commencer l'édification alors que les Américains étaient sûrement en train de préparer une attaque contre le Canada, n'aurait servi qu'à effrayer la population. Il serait certainement plus avantageux de fortifier, pour les contrôler, les grand-routes qui se dirigeaient vers le centre de la province, par exemple, en aménageant Saint-Jean, par la construction d'une redoute à l'endroit le plus stratégique, et en prenant possession de Cataragui, ce qui permettrait à bonne heure l'an prochain de prendre Oswégo. Si les forces militaires le permettaient, fortifier aussi Détroit et Niagara et se rendre à Presqu'Île ou au lac Erié. En outre, à cause du danger immédiat, il faudrait aussi construire un fort qui commanderait la rivière Saint-François. Malheureusement, la colonie manquait d'hommes<sup>12</sup>, le danger était permanent et la province ne possédait pas suffisamment d'armes<sup>13</sup>.

---

12 AC, B 42, p. 10-17, Sketch of the Military State of the Province of Quebec, inclus dans une lettre de Haldimand à lord George Germain, 25 juillet 1778.

13 AC, B 62, p. 57-64, Henry Hamilton à Haldimand, 6 août 1778.

L'étude pour la construction d'une citadelle fut mise en veilleuse à partir de septembre 1778, même si une lettre du gouverneur demandait à Marr de faire une étude complète du sol au cas où une citadelle devrait être construite sur le Cap Diamant<sup>14</sup>. La seule chance de rendre la construction actuelle dangereuse, était de posséder une grande supériorité d'artillerie lourde sur l'ennemi<sup>15</sup>.

L'ennemi était aux portes de la colonie; les rumeurs, qui ne cessaient de circuler à travers toute la province, voulaient, le plus souvent, qu'il fût déjà à l'intérieur! Si Québec était faible, les autres points stratégiques ne l'étaient pas moins. Le 14 septembre 1778, Cramahé écrit qu'il est à effectuer les réparations nécessaires à Sorel, dans le but de rendre la place en état de recevoir 1.000 ou 1.500 hommes; ceci préviendrait certainement une attaque de la part des rebelles, au cours de l'hiver 1778-1779<sup>16</sup>. Mais rien, dans les postes importants, n'était vraiment en ordre. Même Niagara, pourtant un endroit stratégique, n'était pas en mesure de se défendre. Haldimand désirait bien y faire

---

<sup>14</sup> AC, B 62, p. 140-141, Haldimand à John Marr, 7 septembre 1778.

<sup>15</sup> AC, B 54, p. 14, Haldimand à lord George Germain, 18 septembre 1778.

<sup>16</sup> AC, B 62, p. 170-171, Cramahé à Haldimand, 14 septembre 1778.

parvenir des renforts "pour prévenir tout Accident<sup>17</sup>"; mais il manquait d'hommes. Bolton, commandant du fort, ne lui écrivait rien qui pût le rassurer:

This Fort measures about 1100 yards in Circumference, there are five Bastions & two Block Houses to be defended [...] which according to the most moderate calculations that have been made on these occasions wou'd require a Garrison of a thousand men, the present strength amounting to no more than 294, including fifteen men of the Royal Artillery, and the sick; A number barely sufficient to defend the out works (if they were in a state of Defence) & relieve the necessary Sentries shou'd the Place be invested by a Considerable Force<sup>18</sup>.

Les lettres que le gouverneur écrivait aux commandants des postes ne pouvaient être qu'une piètre consolation: "Les Rebelles doivent aller Déjeuner le printemps dans Votre fort, écrivait-il à De Peyster. Je souhaite qu'ils soient Regalés avec des Boulets, et des Bales S'ils sont assez odacieux pour l'entreprendre<sup>19</sup>." Encore fallait-il que ce ne soit pas le contraire qui se produisît.

A partir du mois de septembre, un autre problème se greffa sur celui de la sécurité: l'espionnage. Plusieurs personnes, en effet, demandaient, chaque jour, asile dans la colonie. Il était facile pour les rebelles de faire

---

17 AC, B 147, p. 14-15, Haldimand à Clinton, 5 juillet 1778.

18 AC, B 100, p. 50-53, Bolton à Haldimand, 18 septembre 1778.

19 AC, B 97, vol. 1, p. 55-58, Haldimand à De Peyster, 15 septembre 1778.

pénétrer des espions dans la province. Ces derniers pouvaient ainsi étudier les différentes routes qui permettraient d'attaquer le pays. Afin de prévenir un état de choses qui serait vite devenu intolérable pour le gouvernement, le général Haldimand demanda un examen minutieux de toutes les personnes qui arrivaient dans la province. Un dénommé Stevenson était chargé de les munir d'un passeport assurant qu'ils étaient de fidèles sujets. Ordre fut donné de renvoyer les autres hors des frontières. Le même ordre fut transmis à Powell pour ceux qui viendraient de la province de New York à la Pointe au Fer. Comme les rebelles préparaient une attaque contre le pays, le gouverneur demanda à Powell de bien vouloir avertir les autres postes de "se tenir sur leurs gardes". Il ajoutait qu'il possédait l'information que les rebelles étaient à construire une route qui aboutirait à la Baie Missisquoi. Powell devait, en conséquence, avertir l'officier-commandant de l'Ile-Aux-Noix, d'envoyer des partis d'éclaireurs le plus souvent possible, afin d'effectuer des reconnaissances dans la région de la Baie<sup>20</sup>.

Bien que le désir en eût été formulé plusieurs mois auparavant, en octobre 1778 on discutait encore sur les plans de la future citadelle. A une lettre de lord George

---

20 AC, B 62, p. 194, Haldimand à Stevenson, 22 septembre 1778.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

40

Germain, Haldimand répondit qu'il ferait tous les préparatifs nécessaires à cet égard, à l'endroit que les ingénieurs jugeraient le plus avantageux. Le gouverneur craignait, avec raison, que les opérations sur la frontière ne lui permettent pas de faire plus à Québec pour l'année 1778:

[...] [it] leave me no means of doing more towards those intended for Quebec than to arrange the Plan for carrying them on, & to make Myself acquainted how the necessary supplies of materials is to be procured for beginning in the Spring when Even then, our advancement for the above reasons, can be expected to be but very feeble & slow<sup>21</sup>.

Il avait reçu un rapport voulant que les rebelles pénétrèrent dans la province par le lac Champlain. Il fallait donc se protéger. Faute de pouvoir le faire directement sur le lac, à cause du manque d'hommes et de provisions, la meilleure solution, en l'occurrence, était de fortifier l'Ile-Aux-Noix, le fort Chambly et Sorel, afin de bloquer l'entrée du fleuve. Le fort Chambly était presque sans défense (Haldimand parle de "baraques") et n'offrait même pas d'abri contre le tir des canons:

[...] I shall be able this year only to erect some Temporary Redoubts, & to lodge but a part of the Body of Troops I mean to station there, where the convenience of communicating so easily with all the parts of the Province by water carriages, gives it singular advantage either for advancing or retreating, & where it is absolutely necessary to have as considerable a Corps as possible, as it covers both the avenue of Lake Champlain & that of St Francois which has been very much used by the Rebels,

---

21 AC, B 54, p. 23.

their settlements approaching much nearer to those of the Canadians on that part, than on any other of the Colony<sup>22</sup>.

Quant à Sorel, le gouverneur voulait fortifier la place d'une manière permanente, "si le temps et les circonstances le lui permettaient":

[...] the Inhabitants of it, people remarkable for their courage and resolution, have distinguished themselves very much by their attachment to Government, even at the time the Rebels were Masters of that Country<sup>23</sup>.

En outre, pour prévenir le mal, si mal il y avait puisque les rumeurs d'attaques de toutes sortes ne manquaient pas, il désirait découvrir la route secrète que les émissaires ennemis prenaient pour se rendre dans les paroisses situées sur le Saint-François, de même que sur la rive Sud. S'ils s'étaient rendus dans des paroisses, ils avaient certainement pris contact avec les Canadiens et les Indiens. Il devenait donc nécessaire d'établir un poste aussi loin que la prudence le permettait pour mettre fin à ces contacts dangereux<sup>24</sup>.

Malgré les grandes difficultés qui surgissaient constamment, le gouverneur persistait à faire tout ce qui

---

22 AC, B 54, p. 30-45, Haldimand à lord George Germain, 15 octobre 1778.

23 Ibid.

24 Ibid., p. 36.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

42

était en son pouvoir pour la sécurité de la province<sup>25</sup>. Ces difficultés venaient de tous les côtés à la fois. La défense du pays constituait un tout: si une place comme Détroit tombait aux mains de l'ennemi, les autres suivraient bientôt. Détroit n'avait donc rien à craindre aussi longtemps qu'il serait en mesure de se défendre; "mais si le contraire arrivoit Nous serions bientôt inondé d'un deluge de Rebelles<sup>26</sup>". Pour le moment la province n'avait pas trop à craindre: le fort Saint-Jean possédait "de bonnes garnisons", la marine commandait le lac Champlain pendant l'été, Sorel était fortifié; des baraques avaient été bâties pour recueillir deux régiments et "quelques troupes légères qui y passeront l'hiver". En outre, trois autres régiments

sont à porté de secourir St Jean a la premiere allarme, Sans contee les ressources que j'espere de tirer des Milisses qui sont assés bien disposées, (& que je suis au reste déterminé de forcer à faire leur devoir Si la necessitté l'exige) de sorte que je me crois en sureté; [...]<sup>27</sup>.

Faisant allusion aux fortifications faites ou qu'il se proposait de faire, le gouverneur écrivait à Maclean, le 10 novembre 1778:

---

25 AC, B 54, p. 297-301, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1778.

26 AC, B 147, p. 27-31, Haldimand à Clinton, 10 novembre 1778.

27 Ibid., p. 28.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

43

We have been, and are, preparing, in the best Manner we can, to give our restless Neighbours, the best Reception in our Power, should they attempt to return into the Province, which they have been long threatening, and I doubt not, they will execute, as soon as it is convenient or practicable for them<sup>28</sup>.

L'ennemi n'attaquait pas en force mais le gouverneur se méfiait, dans la crainte constante de se voir soudainement surpris. Les rapports n'avaient cessé d'affluer depuis le mois de juin. Les uns étaient faux, d'autres, partiellement vrais. Il n'était pas facile de faire la part des choses, et le gouverneur devait pourtant prévenir les coups.

L'hiver 1778-1779 approchait: "Dans peu de jours nous allons être sequestré du reste des humains pour six mois", écrivait-il en novembre<sup>29</sup>. La tension baissait; l'ennemi était tout de même moins dangereux pendant l'hiver; cette fois, par mesure de prudence, Haldimand avait fait détruire les provisions "Qu'ils avoient rassemblés sur le Lac Champlain"; le lieutenant-colonel Carleton venait de lui écrire pour lui apprendre qu'il avait effectivement détruit quatre mois de provisions pour 12.000 hommes, de même que des bêtes à cornes, en plus d'avoir pris trente-neuf prisonniers "tous habitants Rebelles qui infestèrent Ces quartiers là<sup>30</sup>" (i.e. le lac Champlain).

<sup>28</sup> AC, B 150, p. 1, Haldimand à Maclean, 10 novembre 1778.

<sup>29</sup> AC, B 66, p. 95, Haldimand à de Budé, 20 novembre 1778.

<sup>30</sup> Ibid.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

44

Malgré cette sécurité toujours relative, le gouverneur recommandait aux commandants des postes de se tenir prêts,

& employ every means to discover towards the Lake & to the Right & left, so as to it may be impossible for anything to approach you, without your having time for advertising me<sup>31</sup>.

L'année 1779 débuta avec les mêmes problèmes qui avaient caractérisé la fin de l'année précédente: manque d'hommes, des forts aux garnisons trop faibles, pas toujours aussi bien défendus que le gouverneur l'aurait voulu, des rumeurs d'attaques, souvent fausses. La colonie, sur la défensive, se risquait peu à l'intérieur des provinces rebelles. En 1778, on était sur le qui-vive; 1779 ne changera rien; mélange de désespoir et d'optimisme. Haldimand voulait vaincre les rebelles américains, mais il sentait que les chances s'amenuisaient.

En mars 1779, le Canada commença à mieux respirer: le lac Champlain était à nouveau ouvert à la navigation. "Nous sommes tranquilles de la part des Rebelles, écrira Haldimand, & à l'abri d'insulte pour le reste de l'hiver<sup>32</sup>." Dans une lettre du 2 mars 1779, adressée à Maclean, il ne se montrait pas moins optimiste:

---

31 AC, B 135, p. 20, Haldimand à Powell, 28 janvier 1779.

32 AC, B 66, p. 105-106, Haldimand à de Budé, 1<sup>er</sup> mars 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

45

Tranquility is likely to continue at least for some time<sup>33</sup>...

et à Hughes:

We have remained here hitherto in a State of great Tranquility, how long this is likely to continue, depends much upon the State of Affairs to the Southward, of which we are as yet very ignorant<sup>34</sup>.

C'était toujours la question qu'on finissait par se poser. La tranquillité? Pour combien de temps? Inquiet, au mois d'avril, il ordonna au capitaine Brehm de se rendre de Lachine à Détroit, et lui donna les recommandations suivantes:

En remontant les Rapides, il remarquera les endroits qui sont les plus exposés à être attaqués, & les précautions qu'il faudroit prendre pour l'éviter —

[...]

S'il ny auroit pas des endroits Convenables ou on peut batir des redouttes pour deffendre les Rapides, Quelle est la necessité de maintenir Oswegachy Si L'Artillerie qui s'y trouve ne pouroit pas être plus utile à Oswego.

S'informer Si une partie de la Vieille Artillerie Abandonnée à Catarakuy ne pouvoit pas servir pour le même Usage.

A Carleton Island — examiner la situation du Fort, la possibilité de Lattaquer, & le moyen de le deffendre;

A Niagara, quel est l'Etat des Fortifications. Si on ne pouvoit pas les augmenter.

Ce qu'il Conviendroit de faire au Portage pour l'assurér.

---

33 AC, B 150, p. 5, Haldimand à Maclean, 2 mars 1779.

34 AC, B 149, p. 32-34, Haldimand à Hughes, 2 mars 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

46

Examiner l'Etat de L'artillerie, de L'amunition & des Provisions; recomander la plus grande Economie & Examiner Si les Ordres à cet égard Sont bien exécutés.

Examiner le plan des déffence que le Commandant pèut avoir fait aucas qu'il fut attaqué par le Lac Erie, de même S'il etoit attaqué par Oswego. —

[...]

Quelle force il Conviendrait d'avoir pour Maintenir — Niagara & les Postes de la dépendance, Consulter la dessus la difficulté dy transportér des Vivres —

En cas d'attaque Il faut faire aretter toutes les Personnes Suspectes & les envoyer a Niagara. —

Si l'Enemis Se mettait en marche les faire arreter sans relache par les Sauvages, les Rangers & les Vollandaires & tacher de Couper leur Communication.

Si En passant a Carleton Island il avoit des avis Certain que Niagara ou le Detroit fut attaqué ou en danger de Letre, Il donnerait imediatement Ordre de ma part d'envoyer a Niagara autant d'home & de Provisions qu'il pourra épargner.

Si lorsqu'il Sera arivé au Detroit, il trouve que le Poste ne coure aucun risque d'être attaqué, Il Consultera avec M<sup>r</sup> le Cap<sup>t</sup> Larnoux, pour voir quel Secour ou qu'elle assistance, Il conviendrait de faire passer aux L<sup>t</sup> G: Hamilton<sup>35</sup>.

La navigation sur les Grands Lacs dépendait de Niagara et de Détroit. Elle s'effectuait convenablement. Pour la conserver telle, le gouverneur s'efforçait de confier la marine à des officiers compétents, capables de maintenir une navigation aussi bonne que possible sur les lacs et même les portages<sup>36</sup>. Depuis 1759, on comptait quarante bateaux sur les lacs George, Champlain, Ontario, Erié, Huron et

---

35 AC, B 99, p. 15-25, Observations que Monsieur le Capitaine Brehm aura soin de faire dans sa route de La Chine au Detroit, écrit de la main de Haldimand, 9 avril 1779.

36 AC, B 42, p. 10-17, Rapport de Haldimand sur la situation militaire du Canada, 25 juillet 1778.

Michigan<sup>37</sup>. Les règlements étaient très sévères, afin de mettre les navires hors de tout danger: Les commandants avaient reçu l'ordre de ne jamais laisser approcher même un canot ou un bateau (peu importe sa grosseur) jusqu'à ce que les officiers se fussent assurés que c'étaient des alliés. Ils ne devaient jamais jeter l'ancre près des endroits dont ils n'étaient pas sûrs afin de ne pas se trouver à la portée des canons ou des fusils<sup>38</sup>. Tout s'enchaînait. Sans navigation sur ces lacs, il était extrêmement difficile d'approvisionner les deux postes, et advenant la perte de ces derniers, les Britanniques ne contrôlaient plus les Grands Lacs. Le sort de l'un était lié au sort de l'autre. C'est pour cette raison sans doute que lord George Germain avait averti Haldimand de prêter une attention constante à ce problème. Le gouverneur s'était empressé de renforcer la garnison, d'améliorer la défense, de faire réparer les navires et d'augmenter les équipages sur les Grands Lacs<sup>39</sup>. Mais il faut croire que les défenses n'empêchaient pas les rebelles de progresser, car le gouverneur dut donner l'ordre de harasser les Américains qui se trouvaient près des côtes du

---

37 AC, B 144, p. 97-99, Rapport, 30 juillet 1778.

38 AC, B 62, p. 35-39, Haldimand à Bolton, 31 juillet 1778.

39 AC, B 43, p. 114-122, lord George Germain à Haldimand, 16 avril 1779.

lac Erié et de Détroit, par de fréquents partis de rangers et de Sauvages, qui auraient pour mission d'intercepter leurs provisions, de surprendre leurs partis, en un mot, de les tenir constamment en alerte pour les empêcher d'attaquer. De Niagara, il voulait envoyer des éclaireurs sur la rivière Mohawk pour surveiller les mouvements des rebelles, afin de savoir s'ils allaient se diriger sur Oswégo et pour connaître quelles pouvaient être leurs intentions pour la prochaine campagne militaire:

Such are the only dispositions, that I can think of, to be made for the present, every endeavour must be used, every nerve exerted, for the preservation of the Upper posts, they are of such essential service to the King's, of such utility to the trading Interests of this Country, that no measures ought to be neglected, that can possibly be taken for their protection & security<sup>40</sup>.

Au mois de mai, Haldimand demanda à Bolton, commandant à Niagara, d'envoyer 150 hommes à Détroit, étant donné que le poste de Niagara se trouvait dans une sécurité relative. L'état de la garnison du poste était alors la suivante: 18 sergents, 18 caporaux, 16 tambours, 304 soldats<sup>41</sup>. Selon Haldimand, les rebelles n'attaqueraient pas Niagara tant que les Cinq Nations resteraient favorables aux intérêts britanniques:

---

<sup>40</sup> AC, B 104, p. 9-11, Haldimand à Bolton, 18 avril 1779.

<sup>41</sup> AC, B 100, p. 148, State of Six Companies of the King's in Garrison at Niagara, 21 mai 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

49

Il leur seroit bien difficile de maintenir Leur Communication entre Fort Erie & Niagara pendant qu'ils en voudroient faire le Siège<sup>42</sup>,

tandis qu'à Détroit, la tâche des rebelles serait peut-être facilitée par la réticence des habitants à l'égard des Britanniques:

Seroient-ils assez aveugles pour ne pas voir que Si les Virginiens avoient le dessus, ils ne Seroient plus que Leurs Esclaves, et qu'ils S'empareroient de tout leur Commerce<sup>43</sup>.

Dans une lettre à Haldimand, Brehm écrira:

I know the inhabitants of Detroit to well to expect any good of them, but hope [...] to get some Service out of them; the reinforcement may alter their way of acting and thinking<sup>44</sup>.

Vers le milieu de mai, le capitaine Brehm, que le gouverneur avait envoyé jusqu'au fort Erié pour enquêter sur l'état de ses défenses, fit parvenir ses conclusions au gouverneur: Le fort était dans un mauvais état. Il était indispensable d'y effectuer des réparations si on voulait le rendre en état de se défendre. Il fallait aussi y envoyer des hommes, car il n'y en avait plus.

Si, l'hiver, on était plus tranquille à cause des glaces sur les lacs et le fleuve, et de la difficulté d'attaquer à pied, par contre dès le début du printemps, les

---

42 AC, B 99, p. 42-45, Haldimand à Brehm, 7 mai 1779.

43 Ibid., p. 44.

44 AC, B 99, p. 67-70, Brehm à Haldimand, 15 mai 1779.

craintes recommençaient. Elles étaient plus ou moins grandes, selon les victoires ou les défaites de la flotte anglaise. Haldimand en était arrivé à croire que le nombre de bateaux qui se trouvaient à Albany était insuffisant pour attaquer le Canada, et aux Indes Occidentales, la flotte anglaise se révélait très supérieure à celle envoyée par la France:

[...] so that we have nothing to fear from the French, which will enable me to pay the greater attention to defend and supply the Upper Country<sup>45</sup>.

Le 26 mai, nouvelle alarme. Les rebelles avaient cessé de construire de gros bateaux à Still Water, mais avaient considérablement augmenté le nombre des petits. S'ils voulaient attaquer la colonie, il fallait d'abord qu'ils affrontent la flotte qui faisait une espèce de barrière sur le lac Champlain, et les postes des environs ("very superior to any Force they can bring against them"). Mais le gouverneur redoutait cependant leur pénétration par petits groupes "jusqu'au coeur du pays",

where there is a very visible alteration amongst all Ranks of Men since the commencement of Hostilities with France, and I have every reason to believe, there are several sets of Men who carry on a correspondence with the Rebels, thro' whom they have received Copies of Admiral D'Estaings declaration<sup>46</sup>

---

<sup>45</sup> AC, B 104, p. 21-23, Haldimand à Bolton, 23 mai 1779.

<sup>46</sup> Cette déclaration sera citée en entier dans le chapitre sur les Canadiens.

[...] & a multiplicity of Papers of the same Tendency, this defection appears the most dangerous as, in spite of all Endeavours I have not been able to discover any part of their Correspondence, nor obtain such Evidence against such Persons I suspect, as might enable me to punish with severity<sup>47</sup>.

Dans ces circonstances, selon Haldimand, on ne pouvait défendre la province qu'en empêchant les ennemis de s'approvisionner d'une manière régulière, car les troupes, dans la province, dépassaient à peine 1.600 hommes, du lac Ontario vers le sud:

I am obliged to divide, and subdivide in my advanced Posts, so that, on the great emergency, I could not assemble more than one thousand effective Men. — [...] The German Troops who are the most numerous, [...] are totally unfit for American War, besides from the nature of the Country, they have unavoidably been dispersed in separate and distant Quarters, and have in some degree imbibed the Principles of the Inhabitants, which has of late been conspicuous, in repeated and considerable desertions, even from the most secure Cantonments in the Province<sup>48</sup>.

Tous les rapports, bien que différents sur certains détails, s'accordaient sur le fait que les rebelles étaient en train de construire des bateaux et d'assembler des troupes, dont une partie serait française:

I may dispise such Troops, I shall endeavour to guard against them as if they were the best in Europe, because they may probably have a great Effect,

---

47 AC, B 147, p. 49-57, Haldimand à Clinton, 26 mai 1779.

48 Ibid.

as the Inhabitants persuade themselves a French Fleet will soon shew itself in this River<sup>49</sup>.

Ces troupes, malgré leur force relative, pouvaient se rendre aisément du fort Pitt jusqu'au poste de Détroit. Les rebelles avaient en effet construit cinq forts qui leur servaient de relais entre les deux<sup>50</sup>. Depuis le printemps, ils semblaient prendre de sérieuses mesures pour attaquer le Canada. Le gouverneur s'empressa d'écrire au ministre:

I do not wish to alarm Your Lordship with imagining Danger & Difficulties but it appears to me of the highest importance to His Majesty's Service that our state should be clearly understood<sup>51</sup>.

Pour Haldimand, il s'agissait maintenant de compléter les fortifications jugées nécessaires pour la sécurité de Niagara et du fort Erié<sup>52</sup>, et de se rendre à Oswégo dès que la colonie disposerait de provisions suffisantes<sup>53</sup>. On comprend que dans une telle situation, l'érection de la

---

49 AC, B 147, p. 56, Haldimand à Clinton, 26 mai 1779.

50 AC, B 99, p. 72, Brehm à Haldimand, 28 mai 1779. Les forts dont il est question se situaient comme suit: le fort McIntosh à Beaver Creep, environ 27 milles du fort Pitt, un à Kentuck, environ 30 milles plus haut que les chutes de l'Ohio, un sur une île près des chutes, un en bas des chutes et le fort Laurance à Tuscarawas.

51 AC, B 54, p. 86, Haldimand à lord George Germain, 7 juin 1779.

52 AC, B 99, p. 62-64, Brehm à Haldimand, 12 mai 1779.

53 AC, B 104, p. 27, Haldimand à Bolton, 9 juin 1779.

citadelle à Québec ait été différée aussi longtemps que les finances de la colonie ne le permettraient pas<sup>54</sup>. Détroit et Niagara étaient les deux points névralgiques. Le gouverneur promettait de faire tout ce qu'il pourrait pour que les postes ne manquent pas de provisions. Si elles venaient à manquer, tout était à craindre<sup>55</sup>. Si, par exemple, Détroit tombait aux mains des rebelles, Michilimakinac subirait le même sort, par la force des choses:

[...] this place [i.e. Michilimakinac] must of course fall tho' they [i.e. les rebelles] should not send a Man against it<sup>56</sup>.

L'île Carleton aussi était d'une importance vitale parce qu'elle se trouvait aux portes des provinces rebelles. C'était un excellent endroit pour intercepter les partis ennemis. Haldimand désirait y envoyer une garnison plus forte, mais c'était impossible à cause de toutes les autres urgences<sup>57</sup>.

La situation demeurait critique aux postes d'en haut, même si on y avait fait parvenir des renforts et que

---

<sup>54</sup> AC, B 54, p. 82-84, Haldimand à lord George Germain, 29 mai 1779.

<sup>55</sup> AC, B 99, p. 80-81, Haldimand à Brehm, 12 juin 1779.

<sup>56</sup> AC, B 96, p. 47-49, De Peyster à Haldimand, 20 juin 1779.

<sup>57</sup> AC, B 120, p. 47-48, Haldimand à Fraser, 21 juin 1779.

d'autres devaient y être envoyés. On avait construit des fortifications, tant bien que mal, afin de prévenir toute attaque-surprise de l'ennemi. Si tout se maintenait dans le calme, le gouverneur avait l'intention d'envoyer une expédition sur le lac Champlain et une autre en direction d'Os-wégo:

[...] not that expect to make any formidable impression, but if I can alarm the country, interrupt their Harvest, [...] it is all the assistance can be given from this Province<sup>58</sup>.

Le problème fondamental demeurait toujours celui de l'approvisionnement, condition essentielle pour une défense adéquate. A cause de la nécessité absolue d'envoyer des provisions, il était presque impossible de faire parvenir l'artillerie requise à Détroit et Michilimakinac<sup>59</sup>. Le gouverneur avait donné aux commandants des postes l'ordre formel de tout détruire avant de capituler devant l'ennemi<sup>60</sup>.

Répondant aux appels du gouverneur, l'Angleterre avait envoyé une flotte sur le Saint-Laurent, mais elle s'avérait insuffisante pour se défendre contre les coups durs. Le lord de l'Amirauté avait d'excellentes raisons de ménager ses forces navales:

---

<sup>58</sup> AC, B 147, p. 63-66, Haldimand à Clinton, 19 juillet 1779.

<sup>59</sup> AC, B 104, p. 34-60, Haldimand à Bolton, 28 juillet 1779.

<sup>60</sup> AC, B 100, p. 215, Brehm à Bolton, 1<sup>er</sup> août 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

55

[...] in truth we have had so much upon our Hands at Home, and such calls from all parts of this extensive Empire for Naval Support, that we find ourselves unequal to the supplying what May be expected from us And many important Services must be performed in order to allow of our attending to those that are the most pressing<sup>61</sup>.

Et ce qui pressait le plus à ce moment en Grande-Bretagne, c'était de protéger le pays contre une éventuelle attaque massive de la marine française et espagnole. On craignait que le pays fût envahi d'un jour à l'autre. La marine anglaise allait jouer un rôle extrêmement important. Il fallait bien défendre la mère-patrie:

[...] the Spaniards have, at last acceded to the Family Compact, And mean to join with France; So that Old England will have enough upon her Hands [...] if those infamous Factions & Aspirations in the old Country, which strive to distress and clog the Weels of Government could, once, be broken and dispers'd, We should, then, rise Superior to the United efforts of our most inveterate Enemies, and the British Arms would exceed Even their former Glory<sup>62</sup>.

Pendant ce temps, les rebelles agissaient massivement sur la Susquehanah afin d'effrayer les Six Nations<sup>63</sup>, alliées des Britanniques, et le major Butler se voyait dans l'obligation

---

<sup>61</sup> AC, B 152, p. 68-69, lord Sandwich à Haldimand, 7 août 1779.

<sup>62</sup> AC, B 149, p. 69, Hughes à Haldimand, 6 août 1779.

<sup>63</sup> AC, B 104, p. 45-47, Haldimand à Bolton, 6 septembre 1779.

de retraiter à Canadasego<sup>64</sup> devant une armée de 3.000 hommes<sup>65</sup>. Niagara et Détroit étaient une fois de plus menacés, mais les rebelles auraient, selon Haldimand, d'énormes difficultés pour se rendre à Niagara, à cause d'une partie de la force de Sir Henry Clinton qui se trouvait dans les parages<sup>66</sup>. L'ennemi rendu à Canadasego, on pouvait facilement prévoir qu'il allait entreprendre une action contre Niagara et, par conséquent, contre Détroit. Il devint nécessaire de faire appel au capitaine Lernoult, commandant de l'île Carleton, pour qu'il envoie tous les hommes disponibles à Niagara<sup>67</sup>. D'ailleurs, Haldimand était dans une mauvaise position pour porter secours aux postes; Québec possédait des fortifications fragiles, les murs de la ville étaient complètement pourris; il ne fallait pas penser à une nouvelle citadelle avant plusieurs années. Pour comble, une poignée d'hommes pour tenir l'ennemi en respect et, en cas de miracle, l'attaquer:

---

64 AC, B 127, p. 76, Butler à Bolton, 6 septembre 1779.

65 AC, B 100, p. 262-263, Butler à Bolton, 8 septembre 1779.

66 AC, B 104, p. 45-47, Haldimand à Bolton, 26 août 1779.

67 AC, B 100, p. 257-261, Bolton à Haldimand, 7 septembre 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

57

The Cream of the Force in Canada consists of Three Regiments stripped of their Grenadiers & Light Infantry, and this composes a Corps of about 1200 men<sup>68</sup>.

Le gouverneur ne cachait pas ses craintes; peu d'hommes, peu de provisions, sur la défensive, sa situation n'avait rien d'encourageant. En septembre 1779, il écrivit tristement à Amherst:

Je n'entreray dans aucun detail sur nôtre situation. Elle est veritablement preciaire. Mais J'espere qu'on aura soin de nous au printems<sup>69</sup>.

De l'été à l'automne, de l'hiver au printemps, ce n'est qu'une suite d'inquiétudes, de conjectures, d'hypothèses. Quand l'ennemi attaquera-t-il? A partir de quel endroit? Où frappera-t-il? On alterne entre la détente momentanée et la supposée attaque finale qui n'a jamais lieu. C'est ainsi qu'au début d'octobre, Haldimand se sent soulagé: l'ennemi n'attaquera vraisemblablement pas Niagara au cours de l'automne, mais comme il est établi tout près, bien retranché à Tioga, il est évident qu'il se préparera pendant tout l'hiver pour attaquer aux premiers signes du printemps. Le gouverneur conclut qu'à moins de se trouver dans l'obligation d'agir ailleurs, les rebelles se rendront très bientôt

---

<sup>68</sup> AC, B 54, p. 177-185, Haldimand ("Secret and Confidential") à lord George Germain, 14 septembre 1779.

<sup>69</sup> AC, B 66, p. 156-158, Haldimand à Amherst, 18 septembre 1779.

maîtres des postes d'en haut<sup>70</sup>. La meilleure solution serait certainement de les déloger, manu militari, de Tioga, mais le gouverneur est dans l'impossibilité d'entreprendre une telle expédition, à cause du manque d'artillerie et de provisions<sup>71</sup>. Bolton se rendra bien compte de la situation désespérée: si les postes ne sont pas renforcés considérablement, tant en provisions qu'en hommes, l'Angleterre les perdra dès le printemps,

[...] unless something extraordinary happens in our favour, which I have little hopes of from the Reports made to me<sup>72</sup>.

Voici un tableau des troupes qui se trouvaient cantonnées dans les différents postes, au cours de l'automne 1779:

Niagara & its Dependences . . . . .	592
Detroit . . . . .	381
Michilimakinac . . . . .	69
Carleton Island . . . . .	501
Total . . . . .	1.543 <sup>73</sup> .

L'ennemi était au courant des forces dont le gouvernement disposait, non seulement pour les postes d'en haut, mais

---

<sup>70</sup> AC, B 147, p. 113-114, Haldimand à Clinton, 3 octobre 1779.

<sup>71</sup> AC, B 158, p. 92-93, John Johnson à Haldimand, 15 octobre 1779.

<sup>72</sup> AC, B 100, p. 298-303, Bolton à Haldimand, 21 octobre 1779.

<sup>73</sup> AC, B 100, p. 304, Rapport inclus dans une lettre de Bolton à Haldimand, 21 octobre 1779.

pour toute la province, grâce à l'existence d'une correspondance assidue entre les rebelles et certaines personnes au Canada:

[...] there is not a single man or Gun in the Upper Posts or Anything done in Quebec or Montreal that the Enemy are not inform'd of [...]<sup>74</sup>.

Les postes s'avéraient donc des proies assez faciles à saisir. Toutefois, laissés à eux-mêmes, les Américains paraissaient réticents. Le gouverneur semblait croire que les rebelles retardaient leur attaque décisive parce que la flotte que la France leur avait promise pour les appuyer n'était pas encore arrivée:

[...] Preparations have been making in Every Quarter for a vigorous & general attack next Spring, in order to co-operate with a French Fleet which has been promised & fully expected at that time [...]<sup>75</sup>.

Malgré les privations et les misères de toutes sortes, souvent pires que celles que l'on connaissait au Canada, les rebelles demeuraient pleins d'enthousiasme. Ils semblaient décidés à vaincre, coûte que coûte:

It is hardly to be credited how much these People suffer, and how indefatigable they are in pursuit of their object — Nothing but the Most violent enthusiasm could induce them to persevere as they do — Many instances are known of their serving in very severe weather without shoes, some without Stockings and many are brought in Prisoners half

---

<sup>74</sup> AC, B 100, p. 298-303, Bolton à Haldimand, 21 octobre 1779.

<sup>75</sup> AC, B 54, p. 259-264, Haldimand à lord George Germain, 1<sup>er</sup> novembre 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

60

naked, and in that situation, show their attachment to the cause, & watch for opportunities to Escape, tho' they are always treated with the greatest clemency<sup>76</sup>.

Les forces qui se trouvaient dans les postes d'en haut à l'automne 1779 demeureront à peu près les mêmes au cours de l'hiver 1779-1780:

Niagara & Small Forts Depending . . . . .	680
Detroit . . . . .	393
Michilimakinac . . . . .	62
Carleton Island . . . . .	362
Total . . . . .	1.497 <sup>77</sup> .

Il est vrai qu'on ne prévoyait pas d'attaque de la part des rebelles au cours de l'hiver. Il n'en demeure pas moins que les effectifs étaient inférieurs à ceux du mois d'octobre, non pas inconscience du danger, mais il fallait des hommes partout et en même temps, et le gouvernement en avait peu sous la main. Les déclarations antérieures du gouverneur ne laissaient aucun doute à ce sujet.

Une attaque était donc à craindre pour le printemps suivant. Rumeurs? Peut-être, mais par le fait qu'ils s'étaient déjà rendus à Genésée en vainqueurs, les Américains avaient prouvé que les difficultés pour se rendre à Niagara n'étaient pas insurmontables, comme l'avait pensé Haldimand peu de temps auparavant. En 1778, ils n'avaient aucune

---

<sup>76</sup> AC, B 54, p. 268-269, Haldimand à lord George Germain, 1<sup>er</sup> novembre 1779.

<sup>77</sup> AC, B 100, p. 316, Rapport inclus dans une lettre de Bolton à Haldimand, 15 novembre 1779.

route d'accès; en 1779-1780, ils en possédaient une<sup>78</sup>, et Michilimakinac était sans défense:

[...] without proper cannon, Artillery Stores — Artificers or materials to secure the few men, and a large Deposit of Provisions & Merchandise<sup>79</sup>.

Toutefois, lord George Germain ne semblait pas affecté outre mesure par tous les dangers que mettaient en relief les appels du gouverneur. Le ministre croyait la colonie en sécurité, si elle était vraiment appuyée par la force qui se trouvait au Canada, d'autant plus que Sir Henry Clinton tenait les rebelles passablement occupés dans le Sud. D'un autre côté, les brillants succès de la flotte britannique en Europe et aux Indes Occidentales, ajoutés à la défaite des forces rebelles et françaises à Savannah, devaient amenuiser l'espoir des Américains de devenir indépendants<sup>80</sup>. Il y avait aussi, selon lord Germain, une raison naturelle qui empêcherait les rebelles d'attaquer la colonie: les récoltes avaient été mauvaises au Canada, ce qui ferait hésiter les Américains, puisqu'ils seraient dans l'obligation d'amener des provisions avec eux<sup>81</sup>. Mais les victoires

---

<sup>78</sup> AC, B 100, p. 328-330, Bolton à Haldimand, 4 décembre 1779.

<sup>79</sup> AC, B 97, vol. 1, p. 286-288, Sinclair à Haldimand, 15 février 1780.

<sup>80</sup> AC, B 44, vol. 1, p. 3-6, lord George Germain à Haldimand, 2 mars 1780.

<sup>81</sup> AC, B 44, vol. 2, p. 8-19, lord George Germain à Haldimand, 17 mars 1780.

navales de la Grande-Bretagne pouvaient devenir une arme à deux tranchants: peut-être les ennemis de l'Angleterre allaient-ils concentrer leurs forces sur l'Amérique. Dans ce cas, Haldimand ne pouvait être trop sur ses gardes. En cas de véritable danger, il restait toujours la possibilité d'avertir le vice-amiral Arbuthnot à New-York et Sir Henry Clinton à Halifax:

In such case you will of course dispatch Expresses by Land to both places, and indeed as Early Intelligence in the present state of things is of the utmost importance, I do not think you ought to spare Expencc to keep up a constant Intercome and correspondence both by land and water with the commanders in chief of His Majesty's ships and Troops on the coast of the Atlantick<sup>82</sup>.

Au début du mois d'avril, une flotte française se préparait à quitter le port de Brest. Elle se composait de douze navires de ligne, deux navires de cinquante canons et d'environ 4.000 hommes<sup>83</sup>. Les Français ne cachaient pas qu'ils se dirigeaient vers l'Amérique du Nord, et que le Canada était l'objet de leur attaque. Mais ils allaient probablement essayer de se rendre d'abord à Boston, ce qui

---

<sup>82</sup> AC, B 44, vol. 2, p. 20-21, lord George Germain à Haldimand, 17 mars 1780.

<sup>83</sup> Dans une lettre à Haldimand, lord Germain risquait le chiffre de 12.000 (AC, B 44, vol. 2, p. 32-33), puis un peu plus tard, il portera ce chiffre à 8.000 (AC, B 150, p. 65). Enfin la force se résumera à 4.000 hommes (voir AC, B 147, p. 182-183, Arbuthnot à Haldimand, 26 juin 1780).

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

63

donnerait la chance à l'amiral Arbuthnot de les intercepter<sup>84</sup>. Les Anglais semblaient assez au courant des intentions françaises:

Should any stroke against this Province be intended, it is fortunate that it seems to be so generally known<sup>85</sup>.

Le gouverneur se félicitait de la réduction de Charlestown, parce que cette victoire découragerait probablement la flotte française, à moins, bien entendu, qu'elle fût très forte:

I am inclined to think either the Project, if it was intended, will be abandoned, or that it will terminate fortunatly for Great Britain<sup>86</sup>.

Haldimand se réjouissait aussi de ce que ce succès mettait vraisemblablement la province hors de danger pour l'instant, car plusieurs lettres circulaient dans la colonie, répandant le bruit qu'une invasion française se préparait pour la fin de l'été:

[...] a measure which would appear to be the Interest of that nation, as this Province might be kept, without giving Jealousy to the others, & in time upon a Division of states, might leave France the rulling Power, in America, but I hope the opportunity is lost, for their not having made the

---

84 AC, B 44, vol. 2, p. 32-33, lord George Germain à Haldimand, 8 avril 1780.

85 AC, B 140, p. 122, Haldimand au capitaine Young, 12 juin 1780.

86 AC, B 147, p. 206-208, Haldimand à Robertson, 11 juillet 1780.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

64

attempt last Fall, & the subsequent successes of His Majesty's arms will now render it a dangerous undertaking<sup>87</sup>.

L'arrivée du général Graves, qui venait prêter main forte à Arbuthnot, conférait à la colonie une certaine supériorité navale:

[...] I cannot think there is much to be apprehended from their expected attempt upon this Coast<sup>88</sup>, et, comme les rebelles croyaient que Sir John Johnson allait attaquer dans le Sud, ils seraient sûrement obligés de faire revenir les troupes qu'ils destinaient à l'invasion du Canada<sup>89</sup>.

Vers le milieu du mois d'août, sept vaisseaux de ligne, trois frégates et environ 5.000 soldats, sous le commandement de Monsieur de Terney, arrivaient à Rhode Island<sup>90</sup>:

[...] the french land force does not exceed 5.000 they are good Troops most of them German they have above 800 very sick and they die fast. they have above 1200 of their navy Sick<sup>91</sup>.

---

87 AC, B 54, p. 286, Haldimand à lord George Germain, 12 juillet 1780.

88 AC, B 150, p. 97-98, Haldimand à Hughes, août 1780 (sans date).

89 AC, B 44, vol. 2, p. 46-50, lord George Germain à Haldimand, 8 août 1780.

90 AC, B 147, p. 225, Clinton à Haldimand, 14 août 1780.

91 AC, B 73, p. 186-189, Robertson à Haldimand, 10 septembre 1780.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

65

A Québec, le gouverneur avait fait construire des redoutes sur le cap Diamant, pour remplacer les défenses de la citadelle qu'on ne pouvait pas construire, et il avait l'intention de maintenir une garnison à Sorel pour protéger le Saint-François<sup>92</sup>. La colonie semblait respirer enfin plus à l'aise; mais à la fin de novembre, le gouverneur allait une fois de plus donner l'alarme, dans un "compte-rendu de l'état de la Province de Québec": S'il ne s'était agi que de la défense de Québec, tout pouvait s'arranger, même sans la construction d'une citadelle, mais le territoire était si grand et si vulnérable en maints endroits, que le pire était constamment à craindre. Si une des places comme Détroit ou Niagara, par exemple, venait à céder, les autres tomberaient aussi en très peu de temps, à cause du manque de communications et des provisions que l'on ne pourrait plus fournir aux différents postes — ce qu'on possédait ne permettait de les desservir que jusqu'au printemps 1781. Si l'île Carleton venait à tomber aux mains des ennemis, Niagara et Détroit étaient infailliblement perdus. Comme les rebelles pouvaient pénétrer dans la colonie par une des routes qu'ils avaient préparées à cet effet, il était absolument nécessaire d'avoir des troupes pour s'opposer à leur progrès, sans quoi Montréal, qui ne pouvait pas être défendue efficacement,

---

92 AC, B 60, p. 94-96, Haldimand à Townshend, 25 octobre 1780.

tomberait sans aucun doute entre leurs mains<sup>93</sup>, ceci en supposant que l'Ile-aux-Noix, Saint-Jean et Sorel fussent assez bien gardés pour que l'ennemi ne les attaque pas. Les conséquences d'une action concertée des rebelles et des Français seraient incalculables<sup>94</sup>.

Le fait principal à retenir de tout ceci est l'insécurité constante dans laquelle se débattait la colonie. Presque constamment sur la défensive, avec des moyens inadéquats, elle vivait dans l'obsession de l'invasion. Haldimand la défendait du mieux qu'il pouvait, avec les forces dont il disposait et qui étaient bien faibles. Les lettres pressantes qu'il envoyait au ministre avaient donc leur raison d'être. Un véritable effort défensif ne pouvait pas s'effectuer dans les circonstances qu'a connues le gouverneur durant les trois premières années de son gouvernement. Voyons dans quelle mesure il pouvait faire pression sur les colonies rebelles.

---

<sup>93</sup> AC, B 55, p. 25-31, Haldimand à lord George Germain, 28 novembre 1780.

<sup>94</sup> Voir AC, B 57, vol. 2, p. 310-311.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

67

TENTATIVES ANGLAISES  
POUR RAMENER LES PROVINCES REBELLES  
SOUS LA TUTELLE BRITANNIQUE

Comme nous l'avons vu, le Canada pouvait difficilement forcer les provinces rebelles à revenir à leur ancienne allégeance. Avec les forces dont il disposait, le gouverneur ne pouvait que retarder l'indépendance américaine. Il semble que même avant sa venue dans la colonie, il ait envisagé le problème américain avec assez de lucidité:

[...] si j'avois pû prévoir que les choses allassent aussi mal en Amérique, je n'aurois pas balancé d'un instant. J'avoue que ne n'ay jamais conté sur des succès bien brillant mais aussi qui auroit pû prévoir autant de Misères, — Je vous avoue que j'en suis accablé au dernier point, d'autant plus que je Vois bien peu de ressources pour parer à tant de malheur — Je plains sincerem<sup>t</sup> notre bon maitre il merritte d'etre mieux servy & dans l'etat ou se trouvent les choses il ne lui reste pas peut-hetre d'autres moyens que d'appeller milord Chatham au Ministère — comme il a été en grande partie la cause du party que les Américains on pris, il est peuthetre aussi le seul qui puisse retirer la Nation de l'Etat affreux ou elle se trouve plongée — Il n'y a point de temps à perdre — Les Américains se guerissent a mesure que nos ressources diminuent & bientôt il n'y aura plus d'esperance de les ramener sous aucune condition<sup>95</sup>.

En janvier 1778, l'armée du général Burgoyne avait été mise en pièces par les rebelles, et malgré les efforts qu'on avait faits, il était totalement impossible de compléter l'armée de Howe et de renforcer la colonie:

---

<sup>95</sup> AC, B 66, p. 77-79, Haldimand à... (sans nom ni adresse), 6 janvier 1778.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

68

I am almost inclined to think all offensive measures in America on our side to be nearly over. [...] [A moins que les Anglais ne portent un coup décisif aux Américains,] the Rebellion will be fed from France and America will be undone<sup>96</sup>.

Howe avait réussi à se rendre à Philadelphie, et on espérait qu'il s'y maintiendrait tout l'hiver afin d'être sur place pour agir au printemps. Mais au fond, la situation était sensiblement la même qu'au cours de l'année 1777: On pouvait s'attendre à ce que les rebelles attaquent la colonie au cours de l'hiver. Si tel était le cas, le pays aurait besoin de tout l'été pour refaire ses forces:

However I hope (and pray to God) that affairs may take a different turn, by the opening of an Early Campaign, upon a Rational Plan consistent with Geography as well as Tactiques [...]<sup>97</sup>.

Au début de l'hiver 1778-1779, la Grande-Bretagne avait pris la décision de tenter un rapprochement avec les Américains. Peut-être était-il encore possible de signer une paix honorable. Ainsi, les colonies rebelles retourneraient, à peu de choses près, à la tutelle paternaliste d'avant 1763. Un émissaire anglais, Hutton, s'était longuement entretenu avec Franklin, à Paris:

[...] ils se sont expliqués assez ouvertement sur leurs idées et sur celles de leur parti. [Les Américains Franklin et Dean] sont autorisé à recevoir

---

96 AC, B 72, vol. 1, p. 9, colonel Smith à Haldimand, sans date, reçue le 11 janvier 1778.

97 AC, B 72, vol. 1, p. 12-16, major Holland à Haldimand, 31 janvier 1778.

les propositions d'accomodement qu'on voudra leur faire. Mais non à en faire aucune; encore faut-il que ces propositions ayent pour base l'indépendance absolue de l'Amérique; sans cela ils déclarent qu'il n'y a rien à faire [...] ils ne veulent plus traiter que d'égal à égal, et sous la condition préalable d'être reconnus indépendants — Ces gens-là ont pris leur parti et il faut les écraser ou les abandonner<sup>98</sup>.

La position américaine était claire: il fallait discuter d'égal à égal. Aucune porte de sortie à cette exigence. Les écraser ne pouvait que servir la cause de l'indépendance; on la reculerait un peu plus dans le temps, voilà tout.

Le roi lui-même avait décidé de s'en mêler; il envoya dans les provinces rebelles des milliers de copies d'une lettre qui avait pour but de les ramener à la soumission. Cela devait être d'autant plus facile, selon les Britanniques, que la campagne menée par les Américains contre le Canada avait complètement échoué, à cause de la pénurie de troupes et de provisions<sup>99</sup>. Dès le mois d'avril, Frank Hutcheson écrivait à Haldimand pour lui apprendre que la copie du Bill de lord North qui visait à réconcilier les colonies — et qu'il avait distribuée — avait provoqué un vif mécontentement:

---

<sup>98</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 19-21, de Salgas à Haldimand, 22 février 1778.

<sup>99</sup> AC, B 43, p. 8-9, lord George Germain à Haldimand, 11 mars 1778.

The Military and friends to Government, think, things are too far gone for such a proposition, and that an Exertion this Campain wou'd have better Effects. — Its thought that instead of promoting Péace, it will add force to the Rebel Army, as the leaders will hold out to the deluded Multitude, that by perseverance they gain every point, and that they may see by Lord Norths Speech upon the Bill, the very desponding state of Britain. what effect it has on the minds of the people of the Country we know not, as yet, but it is reported, that it has been treated with great contempt in Washingtons Camp<sup>100</sup>.

Cette attitude avait déjà été prévue dès le début du mois de mars, car les Américains demandaient 1. que la Grande-Bretagne reconnût l'indépendance des provinces américaines, 2. la pleine liberté de commerce et 3. que l'Angleterre n'imposât plus aucune taxe<sup>101</sup>. Pourtant, en juillet 1778, Haldimand écrivait à Clinton qu'il espérait encore recevoir des nouvelles des commissaires envoyés dans les colonies rebelles:

Je Souhaitte bien qu'Il's puissent parvenir à pacifier les Choses sous des conditions raisonnables<sup>102</sup>.

Il est vrai que depuis le mois de janvier, les Américains volaient de défaite en défaite, et que leur moral paraissait à la baisse. Howe avait remporté une importante victoire

---

<sup>100</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 63, Frank Hutcheson à Haldimand, 22 avril 1778.

<sup>101</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 26, de Salgas à Haldimand, 1er mars 1778.

<sup>102</sup> AC, B 147, p. 14-15, Haldimand à Clinton, 5 juillet 1778.

sur Washington, qui avait dû se retirer en Virginie "avec les débris de son armée", les troupes du Roi étaient en possession du New-Jersey et de la Pennsylvanie<sup>103</sup>. Howe s'était rendu à German Town avec 900 hommes, et s'était emparé d'une importante presse "qui pouvait avoir de fâcheuses conséquences". Surpris par Washington, il avait réussi à le repousser jusqu'à la rivière Schuylkit<sup>104</sup>.

A cause des fortes taxes qu'il avait imposées, et des défaites que son armée avait subies, le Congrès avait refroidi considérablement ses plus chaleureux partisans:

[...] numbers of those which had formerly been the most violent amongst the Rebels have of late entirely changed their Sentiments owing to a very heavy tax lately imposed on every person after valuing their property. [...] their spirits were chiefly kept up by a Report that a French Fleet had sailed on an expedition against Canada<sup>105</sup>. [...] The leaders who rule the poor deluded multitude, are mostly Bankrupts, & mean people, who if matters are settled must go to jail, & to their former mean of occupation<sup>106</sup>.

Malgré un certain avantage psychologique, Haldimand ne pouvait agir qu'avec une grande prudence: les troupes

---

103 AC, B 105, p. 10-13, Butler à de Maistre, 28 janvier 1778.

104 AC, B 105, p. 21-23, Butler à Carleton, 3 février 1778.

105 AC, B 181, p. 95, Substance of the Intelligence brought by... the Lieut. Fraser of Captain Macalpin's Corps, 25 mai 1778.

106 AC, B 19, p. 144-146, Hughes Wallace à Haldimand, 8 février 1778.

allemandes que le gouvernement britannique avait envoyées au Canada n'étaient pas habituées à porter des raquettes et maniaient mal la hache. Elles ne pouvaient être utiles que pour les travaux de garnison. Quant aux troupes anglaises, elles n'avaient passé que deux hivers au Canada et de ce fait, ne pouvaient pas avoir l'expérience des Américains pour les campagnes d'hiver. Ces derniers avaient l'habitude de marcher dans les bois depuis leur plus tendre enfance et savaient très bien comment se protéger du froid; de plus, ils étaient d'excellents tireurs. Le gouverneur demandait donc à la métropole d'envoyer dans la colonie un important détachement de soldats pour compléter les effectifs qui s'y trouvaient déjà. Ils serviraient un double but: repousser l'ennemi (et peut-être l'attaquer, si les circonstances le permettaient) et contenir les Canadiens qui ne paraissaient pas vouloir particulièrement servir les intérêts britanniques en Amérique<sup>107</sup>.

Au milieu du mois d'août, les avances faites par l'Angleterre avaient lamentablement échoué. Le Congrès avait repoussé tous les projets "avec dédain", et refusait toute espèce de traité avant que les Britanniques aient retiré leur flotte et leur armée, et considéré les provinces

---

107 AC, B 42, p. 10-17, Rapport de Haldimand sur la situation militaire au Canada, 25 juillet 1778.

comme indépendantes<sup>108</sup>. Au même moment, 2.200 soldats anglais arrivaient à Halifax. Ils devaient servir à protéger la colonie contre la flotte d'Estaing, qui avait quitté l'embouchure du Delaware pour poursuivre lord Howe et l'armée. D'Estaing se préparait visiblement à attaquer la flotte quand de mauvaises conditions atmosphériques l'obligèrent à retourner vers le sud<sup>109</sup>. Il s'était effectivement rendu à Boston<sup>110</sup>. D'ailleurs, tout n'allait pas pour le mieux entre les Américains et leurs alliés français, selon les dires du gouverneur:

[...] I sent a rebel newspaper in which there is sufficient to Confirm [...] there is a strong indication of disagreement beginning already to take place between them [i.e. les Américains] and their Allies<sup>111</sup>. [...] Great Bickerings and Disagreements have arisen amongst the Bostonians, and Count D'Estaing's Fleet; An Affray has happened in the Town of Boston between the French Officers and the Inhabitants, in which Three or Four of the former were Killed, and of that Number, One who was First Lieutenant of the French Admirals own ship; This has been taken up pretty highly on their parts, and occasioned a great Coolness on both Sides; the Count d'Estaing having likewise demanded from Boston, a greater Quantity of Flour, and other Provisions for the Use of His Fleet, than that Province can furnish,

---

<sup>108</sup> AC, B 149, p. 6-7, John Hall (nom du destinataire inconnu), 15 août 1778.

<sup>109</sup> AC, B 149, p. 3-5, Arbuthnot à Haldimand, 15 août 1778.

<sup>110</sup> AC, B 147, p. 21-23, Clinton à Haldimand, 9 septembre 1778.

<sup>111</sup> AC, B 62, p. 214-215, Haldimand à Cramahé, 28 septembre 1778.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

74

They cannot settle that Point to their mutual Satisfaction; And probably, from being unable so to do, the French Squadron must be detained there a considerable time, before they can either get Refitted, (for Two of their Capital Ships have lost their Masts) [...]<sup>112</sup>.

Afin de protéger les abords du lac Champlain et envisager une nouvelle stratégie qui porterait la destruction dans les colonies en rébellion, Haldimand ordonna au lieutenant-colonel Carleton "de détruire toutes les subsistances, Fourages, & Bestiaux que les Rebelles peuvent avoir rassemblé sur les bords du Lac Champlain, d'emmener prisonnier, tous les habitans qui y sont établis, & ont prêté serment de fidélité au Congres, en renvoyant leurs femes et leurs Enfants dans les Colonies, avec deffense de revenir dans ces Endroits la<sup>113</sup>". Il ne faudrait pas s'imaginer que les prisonniers étaient maltraités, si on en juge par les ordres que le gouverneur avait donnés à leur égard: Haldimand essayait de procéder à des échanges "comme on l'a pratiqué durant la dernière guerre avec la France<sup>114</sup>". Dans ces échanges, il y avait une raison politico-militaire, puisque le but du roi était de renforcer les troupes canadiennes avec

---

<sup>112</sup> AC, B 149, p. 14-18, Hughes à Haldimand, 3 octobre 1778.

<sup>113</sup> AC, B 132, p. 3-4, Haldimand à Carleton, 17 octobre 1778.

<sup>114</sup> AC, B 43, p. 48, lord George Germain à Haldimand, 7 août 1778. Voir aussi AC, B 104, p. 28-31, Haldimand à Bolton, 10 juin 1778.

les soldats qui seraient relâchés, mais il y avait aussi une raison humanitaire de la part du gouverneur. Dès leur élargissement, ces soldats devaient s'embarquer à bord des bateaux de transport en direction de Québec<sup>115</sup>. Chose sûre, le gouverneur avait à coeur certains sentiments d'humanité, de même qu'une certaine justice vis-à-vis des prisonniers rebelles; à preuve cette lettre qu'il écrivait au lieutenant-colonel Carleton:

Comme le nombre des Prisonniers augmente chaque jour, & qu'ils sont fort à l'étroit, Je vous prie Monsieur de me faire savoir quelle methode nous pourrions prendre pour les mettre plus à leur aise<sup>116</sup>.

Peut-être qu'en agissant de cette manière le gouverneur voulait protéger la vie de ses propres soldats faits prisonniers par les Américains. On pourrait le croire, car, ayant appris que les rebelles appliquaient la peine de mort de plus en plus fréquemment, Haldimand se montra beaucoup plus sévère qu'il ne l'était généralement; on ne peut pas dire, en effet, que la sévérité ait fait partie de sa personnalité; tout au plus peut-on dire qu'il avait une notion militaire de la justice:

It is currently reported that the Rebels have executed a Lieut Henry Hare of the Indian Department at, or in the neighbourhood of Albany — I must request that you will endeavour to inform yourself of

---

115 AC, B 43, vol. 1, p. 129, lord George Germain à Sir Henry Clinton, 1<sup>er</sup> avril 1779.

116 AC, B 62, p. 219-221, Haldimand à Carleton, 28 septembre 1778.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

76

the Truth of this report, and if it should appear to you to be authentic, that you will send the Rebel officers down under a strong Guard, giving them to understand, that, since their people persist in violating the Laws of Humanity not only by cruel usage of their Prisoners, but even putting them to Death, Those of them who fall into our hands, must, as long as these enormities are committed by them, expect a similar treatment<sup>117</sup>.

Et puisque les Américains faisaient subir des traitements barbares aux soldats anglais prisonniers, les laissant confinés dans les prisons avec des rations insuffisantes, ou qu'ils les obligeaient à travailler, le gouverneur donna l'ordre d'obliger les prisonniers rebelles à travailler aux ouvrages que les commandants des postes jugeraient le plus utiles. Mais Haldimand leur accordait en même temps, et ceci pourrait être une preuve de ses sentiments humanitaires, pleine ration et un salaire équivalent à celui que gagnaient les laboureurs<sup>118</sup>: Quant aux prisonniers qui tentaient de s'enfuir pour la deuxième fois, le gouverneur commanda qu'on les tire à vue<sup>119</sup>. Mais c'était une solution extrême, et si tous les hommes pris en armes, "and particularly those who are known to have been most instrumental & active in Corrupting the minds of the Unhappy People", devaient

---

117 AC, B 135, p. 82-83, Haldimand à Powell, 9 août 1779.

118 AC, B 97, vol. 2, p. 446-448, Haldimand à Sinclair, 11 août 1780.

119 AC, B 81, p. 78, de Maistre (sur l'ordre de Haldimand) à Mess<sup>rs</sup> Folhart et St André, 19 septembre 1780.

s'attendre à subir les conséquences de leur crime, c'est-à-dire la peine de mort; Haldimand souhaitait néanmoins qu'ils fussent tout simplement faits prisonniers<sup>120</sup>. Cette humanité semble avoir été inspirée par un sens profond de la justice que Haldimand s'efforçait de développer dans la mesure où ses attributions de gouverneur militaire le lui permettaient, ou que les événements ne lui échappaient pas, ce qui, vraisemblablement, arrivait de temps à autre, si on en juge par cette lettre de Caldwell à Butler:

We wou'd in all probability have Killed most of the Inhabitants at the German Flats had they not been apprized of our coming by one of the Scouts getting in and warning them of our approach [...]<sup>121</sup>.

Ceci dit, l'effort du lieutenant-colonel Carleton avait porté ses fruits: avec 291 hommes<sup>122</sup>, il avait réussi à détruire quatre mois de provisions pour 12.000 hommes<sup>123</sup>, et

1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Saw Mills
1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Gr... <sup>t</sup> Mills
47	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Dwelling Howers
27	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Empty Houses or Barns

120 AC, B 159, p. 76, Haldimand à Johnson, 1<sup>er</sup> mai 1780.

121 AC, B 105, p. 56-57, Caldwell à Butler, 21 septembre 1780.

122 Voir AC, B 132, p. 6.

123 Voir AC, B 132, p. 20.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

78

21	. . . . .	Barns full of Wheat
28	. . . . .	Stacks of Wheat
75	. . . . .	Stacks of Hay <sup>124</sup> .

L'attaque de Carleton avait eu des répercussions que les habitants des provinces rebelles avaient fortement ressenties; on en concluait, dans la colonie, que les rebelles seraient peut-être obligés d'abandonner le fort Stanwix en conséquence de l'action de Carleton<sup>125</sup>, ce qui ne pouvait être que favorable au Canada. A la fin de l'automne 1778, on disait que les généraux Washington et Whitecomb espéraient la paix pour bientôt, que tout le monde, chez les rebelles la désirait, sauf quelques officiers, que les soldats désertaient en grand nombre, parce que leur salaire était si bas qu'ils pouvaient à peine s'acheter une bouteille de rhum par mois; de plus, la flotte française avait été gravement avariée par les vents<sup>126</sup>; en somme, de bonnes nouvelles pour le gouverneur, qui se montra aussitôt très optimiste. Dans une lettre à Bolton, il admettait qu'une flotte française avait été vue durant tout l'été sur les côtes d'Amérique, mais il n'y avait pas de troupes qui l'accompagnaient, sauf

---

124 AC, B 132, p. 23, Return of Buildings &a destroyed by a Detachment under Major Carleton In November 1778.

125 AC, B 114, p. 8-9, Claus à Haldimand, 26 octobre 1778.

126 AC, B 33, p. 25-27, Intelligence brought by Deserters, inclus dans une lettre de Powell à Haldimand, 28 octobre 1778.

évidemment des marins; au lieu d'aider la cause des rebelles, la flotte semblait leur avoir passablement nui. Elle n'avait pu déloger les Anglais de Rhode-Island, comme elle l'avait promis. Après avoir demandé aux Américains de l'appuyer, elle les avait laissés tomber soudainement. Ainsi, les rebelles eurent beaucoup de difficulté à quitter l'île. Quant à la flotte française, incapable de se soutenir par ses propres forces, elle avait cherché refuge dans les îles Mantasket près de Boston. Elle s'y trouvait toujours en position de défense, ayant transporté une partie de ses canons sur l'île Saint-George afin de se mieux protéger, ce qui avait provoqué des plaintes véhémentes de la part des rebelles:

[...] which has produced very great heat turns the diabolical designs of the Rebels into instruments of more and greater misery to punish their unexampled perfidy and Treason<sup>127</sup>.

Une telle situation allait peut-être permettre à Haldimand de prendre possession d'Oswégo, comme il l'espérait tant, au printemps 1779, "ou de quelque'autre poste Sur le Lac Ontario qui puisse nous assurer la fidelitté des Cinq Nations (qui seuls peuvent protéger le Détroit & les Postes Superieurs) & que les Rebelles font tout ce qu'ils peuvent pour gagner [...]". Il demandait à Clinton de se

---

127 AC, B 96, vol. 2, p. 97-100, Haldimand à Bolton, 31 octobre 1778.

rendre compte des mouvements rebelles dans cette région, en ajoutant qu'une intervention de sa part pourrait peut-être modifier leurs intentions: "une entreprise vive et en force de Vôtre part pouroit avoir d'heureux succès<sup>128</sup>".

D'un autre côté, Haldimand se sentait maintenant un peu plus appuyé par la métropole. Au début de février 1779, on lui avait écrit que l'Angleterre ne consentirait jamais à accorder l'indépendance aux provinces rebelles: "It seems to be in the intention to carry on the War with great Vigour [...]"<sup>129</sup>. Haldimand se sentait donc encouragé. A Londres, on ne lui ménageait d'ailleurs pas les encouragements. Ne lui avait-on pas appris que la Grande-Bretagne s'apprêtait à envoyer d'importants renforts au printemps, en vue de la prochaine campagne militaire?

I think we may therefore flatter ourselves, if this Plan takes place, and we really prosecute the War, in America, in that Kind of Mode, which ought to have taken place from the beginning, (I mean by totally extirpating or destroying, all Rebels, and their Property) who shall be found in Arms, that the next Campaign will terminate the Dispute, to the honor and Credit, of His Majesty's Arms, and the eternal Confusion of those ungrateful Miscreants<sup>130</sup>.

---

128 AC, B 147, p. 27-31, Haldimand à Clinton, 10 novembre 1778.

129 AC, B 147, p. 37, Joseph lord Rawdon à Haldimand, probablement en février 1779.

130 AC, B 72, vol. 1, p. 186-189, Hughes à Haldimand, 10 février 1779.

Les lettres que le ministre écrivait au gouverneur étaient, elles aussi, de nature à lui redonner confiance. Au mois d'avril, il lui faisait savoir que si les rebelles avaient l'intention d'envahir le Canada au cours du printemps, la destruction de leurs magasins de provisions et de leurs maisons les avait certainement retardés dans leurs préparations. L'armée continuait de jeter la consternation parmi les rebelles du New-Jersey<sup>131</sup> et en Georgie, les Anglais allaient de victoire en victoire<sup>132</sup>. Les rebelles ne pourraient probablement pas se rendre à Détroit et à Niagara à cause de la fidélité des Cinq Nations, qu'il fallait cependant empêcher de devenir neutres en leur envoyant des provisions. D'autre part, lord Germain avait donné l'ordre à Clinton d'attaquer les côtes des provinces révoltées aussitôt qu'une telle action serait possible:

These operations will of course prevent them [i.e. les rebelles] sending any considerable detachments of the Provinces to join those upon the back Frontiers, in an Expedition to Canada or even to strengthen Mr Washington's army.

Après ces différentes expéditions, Clinton disposerait d'une grande force qui changerait peut-être bien des choses. Lord Germain recommandait en outre à Haldimand de prêter une

---

131 AC, B 72, vol. 1, p. 186-189, Hughes à Haldimand, 10 février 1779.

132 AC, B 147, p. 42, Rapport de John André, aide de camps, 15 mars 1779.

attention particulière à l'attaque que l'on pourrait ensuite envisager contre le Maine, en empruntant la rivière Chaudière. Il encourageait aussi le gouverneur à entreprendre des négociations avec le Vermont; il était permis d'espérer que cet Etat reviendrait à son ancienne allégeance<sup>133</sup>.

Mais on était déjà au mois d'avril, et le gouverneur dut convenir que les raisons qui l'avaient empêché de prendre Oswégo en 1778 étaient encore valables en 1779: sans compter tous les efforts que la province devait fournir pour y apporter des provisions avant que la navigation ne soit plus possible, il faudrait envoyer une force assez importante pour y établir un poste<sup>134</sup>. Quand il voulait passer à l'action, Haldimand faisait toujours face au même obstacle: le manque de provisions et de soldats. Aucune échappatoire: à l'extérieur, son influence ne pouvait être que minime. Aussitôt que les rebelles apprenaient que la province se proposait de passer à l'attaque à tel endroit de leurs frontières, ils s'empressaient d'y envoyer des hommes pour le défendre. Comme ils disposaient d'un nombre de soldats beaucoup plus grand que la colonie, cela leur était relativement facile<sup>135</sup>. Cependant, Oswégo demeurait, pour le

---

133 AC, B 43, vol. 1, p. 114-122, lord George Germain à Haldimand, 16 avril 1779.

134 AC, B 105, p. 123-124, Haldimand à Butler, 18 avril 1779.

135 AC, B 100, p. 155-156, Butler à Bolton, 19 mai 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

83

gouverneur, la place la plus importante dont il voulait s'emparer. Oswégo, c'était pour lui, la sauvegarde de Niagara et de Détroit. En mai, il écrivait à Bolton que "pas un officier de l'armée est plus anxieux que moi de prendre Oswégo" à cause de tous les avantages que cela procurerait:

but many precautions must proceed a movement of this importance, particularly with regard to provisions, [but] we shall carry on the War with vigor<sup>136</sup>.

Mais, selon le gouverneur, les Américains avaient le même problème:

[...] All accounts confirm the distress of the Inhabitants, even for the common necessaries of life<sup>137</sup>.

Chose certaine, à cette époque, les dirigeants britanniques paraissaient vouloir en finir au plus vite avec cette guerre. Le ministre avait écrit au gouverneur que la métropole venait d'envoyer le général Arbuthust (sic) avec des bateaux et des troupes afin de faire comprendre aux gens que l'Angleterre n'avait pas l'intention d'abandonner l'Amérique. Lord Germain disait espérer que cette force saurait convaincre les amis et les ennemis du gouvernement de la supériorité d'Albion, et, par conséquent, de l'incapacité des Espagnols et des Français à défendre les provinces rebelles<sup>138</sup>.

---

136 AC, B 104, p. 21-23, Haldimand à Bolton, 23 mai 1779.

137 AC, B 135, p. 73, Haldimand à Powell, 15 juillet 1779.

138 AC, B 43, p. 155-157, lord George Germain à Haldimand, 8 juillet 1779.

Un autre correspondant du gouverneur, Robert Hunter, lui écrivit pour lui dire que Londres espérait que la guerre en Amérique allait se terminer dès 1779 en faveur de la Grande-Bretagne<sup>139</sup>. On ne semblait pas se rendre compte, en Angleterre, de l'importance des forces américaines. Peut-être les dirigeants anglais se laissaient-ils prendre à leurs propres encouragements. Pendant que Hunter écrivait avec optimisme, Clinton, lui, demandait à Haldimand de lui envoyer 2.000 hommes de toute urgence. Mais pour envoyer des hommes, il fallait des provisions qu'il ne possédait pas. D'ailleurs, comment envoyer les hommes que Clinton réclamait, s'il ne pouvait même pas rassembler les soldats nécessaires à cet effet, d'autant plus que le transport était très difficile<sup>140</sup>. Le gouverneur finissait toujours par arriver à sa marotte favorite: Oswégo, qu'il rêvait de prendre et dont il ne pouvait jamais s'emparer:

[...] thus situated, to send Troops to Oswego to starve, or to be under the necessity of abandoning it, for want of provisions would certainly have much worse effect, both in the eyes of the Rebels and Indians, than my not undertaking it at all [...]<sup>141</sup>.

---

<sup>139</sup> AC, B 72, vol. 2, p. 24-25, Robert Hunter à Haldimand, 14 juillet 1779.

<sup>140</sup> AC, B 147, p. 63-66, Haldimand à Clinton, 19 juillet 1779.

<sup>141</sup> AC, B 104, p. 34-40, Haldimand à Bolton, 28 juillet 1779.

Pourtant le ministre croyait fermement que Haldimand n'aurait pas de difficulté à s'établir à Oswégo:

[...] a measure that is become the more necessary as the Rebels have found means & penetrate into the Mohawks country and destroy their Towns<sup>142</sup>.

Toutefois, les renforts que l'Angleterre avait envoyés, et qui étaient arrivés le 25 août 1779, ne comportaient que deux régiments nouvellement formés et un nombre minime de recrues britanniques<sup>143</sup>: en tout 2.000 hommes<sup>144</sup>. Comme la position de Haldimand était précaire, il s'en montra satisfait, d'autant plus que les Russes et les Danois avaient vaguement promis d'assister la colonie "contre les ambitions de la Maison de Bourbon<sup>145</sup>". Reprenant courage, le gouverneur envisagea une fois de plus la prise d'Oswégo au début du printemps 1780:

If the upper Country Should resist the attempts of the Rebels this Year, and that those important Possessions are to be maintained, it will be indispensibly necessary to Establish a strong Post at Oswego as early as possible in the Spring, which nothing but the unfortunate scarcity of Provisions prevented the last. The difficulty of this operation

---

142 AC, B 43, p. 169-173, lord George Germain à Haldimand, 19 juillet 1779.

143 AC, B 147, p. 85-93, Clinton à Haldimand, 9 septembre 1779.

144 AC, B 96, vol. 2, p. 127, Haldimand à Bolton, 13 septembre 1779.

145 AC, B 149, p. 82-87, Hughes à Haldimand, 26 septembre 1779.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

86

is now greatly augmented, and it will require 1000 Men at least to Effect it<sup>146</sup>.

Encore fallait-il que les bateaux de provisions arrivent à temps<sup>147</sup>.

Les rumeurs finissaient toujours par arriver aux oreilles du gouverneur, et souvent celui-ci préconisait une action militaire basée sur des nouvelles qu'il fallait confirmer, ce qui demandait un certain temps et apportait quelquefois des déceptions. On pourrait en citer plusieurs exemples; quelques-uns suffiront. Le 3 mai (1780), Guy Johnson écrivait à Haldimand qu'un dénommé Hill avait parlé avec un loyaliste venant de Philadelphie, qui lui avait déclaré que les habitants de la Caroline du sud avaient rendu leurs armes aux troupes de Sa Majesté et que le Congrès et la population de Philadelphie en étaient grandement alarmés<sup>148</sup>. Le 17 mai (1780), James Robertson transmettait l'information suivante au gouverneur: Le gouvernement rebelle ne satisfaisait plus la population et elle était disposée, paraît-il, à revenir à l'allégeance britannique<sup>149</sup>.

---

<sup>146</sup> AC, B 147, p. 105, Haldimand à Clinton, 28 septembre 1779.

<sup>147</sup> AC, B 96, vol. 2, p. 143-144, Haldimand à Bolton, 17 avril 1780.

<sup>148</sup> AC, B 107, p. 87-90, Guy Johnson à Haldimand, 3 mai 1780.

<sup>149</sup> AC, B 147, p. 167-170, James Robertson à Haldimand, 17 mai 1780.

Difficilement contrôlable. La suite nous a d'ailleurs prouvé le contraire. Mais Haldimand devait constamment tenir compte de tous ces rapports et de toutes ces informations. Laquelle serait la bonne et lui permettrait d'agir à bon es-cient? Tout ceci rendait sa tâche extrêmement difficile.

De toute manière, on peut dire que l'année 1780 se termina sur une idée dominante: la prise d'Oswégo. Dans une lettre, avec la mention "Secret", à l'automne 1780, le gouverneur écrivait à Fraser:

Having come to a Resolution to do something towards Oswego, the greatest part of the shipping will be immediately wanted at Niagara — You will therefore order all that are at present with you, to that Post without loss of Time — You are not upon any Account Whatever, to mention the Purport of this Letter to a Second Person<sup>150</sup>.

Ce n'était pas la volonté d'agir qui manquait à Haldimand, mais il était dans l'impossibilité de le faire. Plusieurs fois, par exemple, il avait voulu s'emparer d'Oswégo. Pendant deux ans au moins, cette idée le tirailla, et pourtant il ne réussit jamais à l'exécuter: pas d'hommes, pas de provisions. Il faut admettre que dans de pareilles conditions, c'était déjà extraordinaire qu'il empêche les Américains de balayer la province. Il jouait avant tout un rôle défensif. On peut dire qu'au fond, il ne s'illusionnait pas trop. On a l'impression qu'il cherchait surtout à

---

<sup>150</sup> AC, B 128, p. 73, Haldimand à Fraser, 1<sup>er</sup> septembre 1780.

éviter le pire, et le pire, c'était précisément l'invasion de la colonie. A partir de là, il n'était pas question d'attaquer, à moins de pouvoir jeter beaucoup de soldats dans la bataille, et posséder assez de provisions pour les nourrir. Malgré l'optimisme du ministre des colonies, en aucun moment, entre 1778 et 1781, il n'a eu un ou l'autre. Condamnée à une défense déjà faible, comment pouvait-on espérer de la colonie une action offensive qui en valût la peine?

#### LA COLONIE AUX PRISES AVEC LES PROVINCES REBELLES

Les rapports que le gouverneur recevait étaient souvent plus ou moins exacts et les rumeurs d'attaques contre la colonie n'étaient pas rares. On pourrait croire que Haldimand exagérait quand il parlait de ces supposées attaques que les Américains projetaient toujours et n'entreprenaient pas, ou du moins jamais aussi puissamment que le gouverneur voulait le croire. Mais on était encore trop près de la dernière invasion pour que Haldimand prenne à la légère les renseignements inquiétants qui lui venaient des provinces voisines. Il n'avait pas tort de craindre, car les Américains étaient sérieux, si on en juge par les instructions que le Congrès avait transmises à Benjamin Franklin, son ministre plénipotentiaire auprès de la Cour de France. L'Assemblée rebelle désirait qu'il rappelle à la Cour que

l'arrivée du Comte d'Estaing aurait dû, normalement, terminer prestement la guerre en faveur des Etats américains, si des circonstances incontrôlables n'étaient pas intervenues, mais que dans tous les cas, le Congrès et les Etats qu'il représentait n'avaient pas dérogé de leur ultime but qui était l'indépendance, depuis juillet 1776, et poursuivraient la guerre jusqu'au bout, en s'appuyant sur l'alliance française<sup>151</sup>. Un plan d'attaque très détaillé contre le Canada suivait les instructions. En voici les points principaux:

- 1) A partir du 15 mai 1778, 3.000 hommes de troupes devront se tenir prêts pour une action contre Détroit.
- 2) Le 1<sup>er</sup> juin 1779, 2.000 autres marcheront contre Niagara.
- 3) 1.500 hommes devront être cantonnés à Wyoming, durant l'hiver 1778-1779, afin de construire des bateaux qui pourront servir sur le lac Ontario au début du printemps. Mission: S'installer près d'Oswégo, pour ensuite effectuer la jonction avec les 2.000 autres et marcher sur Niagara. Au cours de ce voyage, ils auront la permission de détruire tous les villages sauvages ennemis de la cause américaine.
- 4) 2.500 hommes devront marcher sur Oswégo vers le 15 mai, et s'y installer, de même qu'aux alentours. 500 soldats y seront laissés. On les emploiera à la construction de bateaux qui assureront la navigation sur le lac Ontario et serviront à des incursions dans la région de Niagara, ce qui ne manquera pas d'alarmer les Indiens tout en facilitant les opérations dans ce secteur.
- 5) 5.000 soldats réguliers seront cantonnés dans la partie nord du Connecticut, d'où on préparera une invasion du Canada, en passant par la rivière Saint-François. Le moment de leur départ dépendra des circonstances et l'objet de ce rassemblement devra demeurer aussi secret que possible.

---

151 AC, B 225, vol. 1, p. 69-73, Instructions du Congrès à Benjamin Franklin, (sans date) 1778.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

90

Dès que les soldats arriveront sur le Saint-Laurent, ils devront prendre position à l'embouchure de la rivière Saint-François et réduiront Montréal aussitôt, de même que Saint-Jean et l'extrême nord du lac Champlain. Ces différentes opérations seront facilitées par des mouvements de troupes dans la partie ouest, qui attireront l'attention de l'ennemi dans cette région. Si l'opération réussit à ouvrir un passage à travers le lac, des renforts seront envoyés et on préparera une route en cas de retraite. Une nouvelle opération sera alors entreprise avec les troupes qui auront pris position sur le lac Ontario. Cette opération sera de faible envergure, aussi longtemps que les troupes se verront dans l'obligation de protéger leur arrière en direction de Québec.

Deux mille hommes se dirigeront sur Cataragui. Il est probable que plusieurs Canadiens se joindront à eux. Ils essaieront de prendre une position défendable à l'embouchure du lac Ontario. On y laissera 300 hommes; les autres rejoindront ceux qui seront à Oswégo, et tous ensemble, ils rejoindront le parti qui se trouvera alors à Niagara. Les troupes qui auront marché sur Détroit, devront, victorieuses ou non, retourner à Niagara.

Dans l'hypothèse où l'opération réussirait, on devra entreprendre une autre campagne en vue de réduire Québec. A cause de la dépense occasionnée par les provisions, l'entreprise sera ruineuse, sinon impossible, mais il faut y penser.

Dans les circonstances, on ne peut rien entreprendre contre Halifax. Cependant il serait peut-être sage d'alarmer l'ennemi par des incursions, et l'empêcher aussi de menacer nos frontières, ce qui paraît être son but pour la prochaine campagne. Toutefois, si la réduction de Québec et de Halifax est considérée comme capitale pour nos alliés français, alors il faut tenter l'opération. L'importance d'une telle action pour la France est basée sur les raisons suivantes:

- a) La possession des pêcheries de Terre-Neuve.
- b) La possession de Québec lui procurerait l'île et ces pêcheries.
- c) Ceci fortifierait ses alliés et garantirait plus sûrement leur liberté et leur indépendance.

Quant aux Etats-Unis, leurs raisons sont:

- a) La paix à leurs frontières.
- b) Le rétablissement de leurs finances.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

91

- c) L'accession de deux Etats à l'Union.
- d) La protection et la sécurité de leur commerce.
- e) Ils pourraient consacrer toute leur attention et leurs ressources à la création d'une marine, dont ils pourraient se servir pour venir en aide à leurs alliés.

A ces considérations, le Congrès ajoutait que tant que la Grande-Bretagne posséderait ces endroits stratégiques, elle infesterait les côtes américaines de petits navires, au désavantage du commerce français et américain. Pour réussir à réduire ces endroits, les Etats-Unis devaient obtenir l'aide de la France. A supposer qu'un corps de 5.000 hommes, partant de Brest au début de mai, soit envoyé, il pourrait être à Québec en juillet. Ainsi, il serait en mesure de s'emparer de la ville. On pourrait alors y laisser une petite garnison, appuyée par autant de Canadiens qu'il serait possible de réunir, et pour lesquels on aurait soin de mettre des armes de côté.

En attendant, des frégates américaines devraient être envoyées à Montréal pour s'emparer de la ville. A la fin du mois de juillet, ou au milieu du mois d'août, on serait peut-être si avancé dans la réduction du Canada, que l'on pourrait peut-être envoyer des navires pour réduire Halifax. Si la ville était prise pour le début ou le milieu du mois d'octobre, les troupes seraient alors lancées contre

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

92

Terre-Neuve, ou encore plus simplement demeureraient en garnison jusqu'au printemps<sup>152</sup>.

Ceci semble prouver hors de tout doute que le gouverneur avait de fortes raisons de se méfier. Ce plan précis montre aussi jusqu'à quel point les Américains étaient décidés à poursuivre leur révolution et combien ils étaient organisés. Et quand Haldimand écrivait, dans un rapport sur la situation militaire de la province, que cette dernière était ouverte aux ravages ennemis, il craignait à bon droit:

[...] the woods on every side are cleared, and clearing, they can easily communicate with Canada, by means of several rivers and lakes, the sources whereof take their rise in this Province or their's, their waters flowing into both, the upper Posts may be easily cut off by Oswego River below, or by fort Pitt, and the Back settlements of Virginia, above Roads have already been marked by the rebels to the inhabited Parts of the Province, and they have a tolerable waggon road within twenty, or five and twenty leagues, distance from the habitations<sup>153</sup>.

Haldimand mentionnait aussi que les rebelles avaient déjà exploré la plus grande partie de la province et qu'ils la connaissaient bien, et il constatait que si on n'arrivait pas à la paix, et si les troupes du Roi devaient se retirer de la partie sud du pays, il n'y avait, selon lui, aucun doute que les Américains concentreraient toutes leurs forces

---

152 AC, B 181, p. 278-284, Plan of an Attack upon Quebec, inclus dans les instructions à Benjamin Franklin, sans date, 1778.

153 AC, B 42, p. 10-17, Sketch of Military State of the Province of Quebec, 25 juillet 1778.

sur la Province, avant même que la colonie soit en position de se défendre. Pour le gouverneur, cette menace posait des problèmes majeurs: 1. Si les postes devaient tomber aux mains de l'ennemi, qu'arriverait-il du commerce de la fourrure? 2. Combien de temps le gouvernement serait-il en mesure de tenir la partie cultivée du pays? 3. Si les rebelles attaquaient, et s'ils étaient vainqueurs, l'Amérique serait perdue à jamais pour la Grande-Bretagne<sup>154</sup>.

Pendant ce temps, les Américains commençaient déjà à mettre à exécution le plan qu'ils avaient soumis à la France: A la mi-juin, ils avaient attaqué les pêcheries qui se trouvaient sur la côte gaspésienne<sup>155</sup>, en vue de les détruire:

[The fisheries are] more than ever an object of importance to the State in General, and particularly so to this Province<sup>156</sup>.

Tel qu'entendu dans les instructions à Franklin, il y avait 540 hommes au fort Stanwix et 5.000 autres y étaient attendus pour attaquer le colonel Butler<sup>157</sup>. Haldimand s'inquiétait à juste titre d'une situation qui ne représentait

---

154 AC, B 42, p. 10-17, Sketch of Military State of the Province of Quebec, 25 juillet 1778.

155 AC, B 72, vol. 1, p. 79-80, Peter Fraser à Haldimand, 14 juin 1778.

156 AC, B 140, p. 1, Fraser à Haldimand, 1<sup>er</sup> juillet 1778.

157 AC, B 127, p. 2-3, Thomas Aubrey à Haldimand, 2 septembre 1778.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

94

qu'une infime portion d'un immense plan d'ensemble dont il se rendait bien compte:

All the Accounts, which I have received from the Rebels Colonies, agree that the Reduction of Canada, is looked upon there as so essentially requisite to them before they can consider themselves secure, that it has been declared to the People from the Congress [...] that they are not to expect Peace till they shall have accomplished this indispensable work. Hazen [and] a famous Canadian Rebel named Traversier [i.e. Traversy] [...] I had received intelligence were to come towards this Province, have been in St François, and, I am sorry to say, returned in Spight of assiduity & vigilance of several Persons which were employed there to look out for them. [...] they will certainly return in A short time in Force<sup>158</sup>.

Les lettres prises sur les prisonniers rebelles n'étaient pas non plus de bon augure et confirmaient, dans la plupart des cas, l'invasion toujours possible que le gouverneur craignait tant. Quelle autre attitude Haldimand pouvait-il prendre devant cette correspondance interceptée?

[...] Le Comte d'estin grand amiral de France est avec nous avec 12000 homes de troupes il a pris aux Anglois 22 vaisseau de guerre 12 de 64 pièce de Canon et 14 de 56 piessse et 13 fregate chargé de munition et de provision de bouche Monsieur le Compte d'estin, Mon Seigneur Le Duc de Chartres son a Boston avec Leurs flots pour entrer an Canada de bon printemp et monsieur le marquis de la faguette et Monsieur le marquis de la [...] nostre grand general Washington vouloit chasser tous ces gens La aupara-vant mais a present quil n'a plus Rien qu'il nous inquiette [...] nous travaillons pour Canada L'armée est en Route mais je ne puis pas vous dire Le tempt

---

158 AC, B 54, p. 31, Haldimand à lord George Germain, 15 octobre 1778.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

95

au just que nous y entreront il est toujours certain que nous y viendront en peut [...]159.

D'ailleurs, les journaux rebelles ne cachait pas l'ambition qu'avaient les Américains de soumettre la colonie et, entre autres choses, une expédition de 3.000 hommes contre Détroit<sup>160</sup>. Les rebelles avaient, pour ainsi dire, leurs entrées dans la Province. L'espionnage se faisait sur une si grande échelle que le gouverneur ne savait plus quel moyen prendre "pour arrêter les Correspondances Illicites qui nont que trop souvent lieu sans qu'on puisse decouvrir les voyes dont les Rebelles se servent<sup>161</sup>". Quelquefois, des commandants de postes croyaient que les rebelles envoient exprès des espions pour qu'ils se laissent prendre afin de confondre le gouverneur<sup>162</sup>. On se demandait souvent, à l'Etat-Major, dans quelle mesure on pouvait se fier à ces rapports, mais presque toujours, inquiet, on concluait que c'était impossible de savoir<sup>163</sup>. Si les rumeurs laissaient

---

159 AC, B 176, p. 7-9, Clément Gosselin à sa femme, 24 octobre 1778.

160 AC, B 96, vol. 2, p. 97-100, Bolton à Haldimand, 31 octobre 1778.

161 AC, B 62, p. 295, Haldimand à Gagy, 1<sup>er</sup> novembre 1778.

162 AC, B 100, p. 74-77, Bolton à Haldimand, 13 novembre 1778.

163 Voir AC, B 100, p. 82-88, Butler à Bolton, 17 novembre 1778.

le gouverneur et la colonie sur le qui-vive; par contre, certaines attaques, comme par exemple celle contre les pêcheries de la côte nord et du Labrador, avaient largement ameuté la colonie et atteignaient toutes les classes de la société. Vers la mi-novembre, Haldimand avait écrit à lord George Germain qu'un "privateer" de vingt-deux canons avait détruit et brûlé les maisons, ustensiles, filets, etc. qui appartenaient aux pêcheurs de la région de la côte nord:

[...] this will lay them under the necessity of beginning these anew, and put them to considerable expense [...].

Ces pertes, ajoutées à celles subies à la Baie des Chaleurs, de même que les bateaux pris dans le Fleuve et dans le Golfe Saint-Laurent, avaient rendu les marchands de la province fort mécontents, et le gouverneur renchérisait, sur un ton peiné, qu'il était plus que probable que le gouvernement de la colonie aurait à essuyer leurs blâmes en Grande-Bretagne<sup>164</sup>. Il avait d'ailleurs écrit à lord Sandwich pour l'assurer que les marchands ne s'aventureraient plus dans le golfe au cours de l'été 1779, s'ils ne recevaient pas l'assurance qu'on les protégerait. Le gouverneur demandait au lord de l'Amirauté de prendre des mesures radicales, étant donné que les Américains étaient appuyés par la France<sup>165</sup>.

164 AC, B 42, p. 56-58, Haldimand à lord George Germain, 19 novembre 1778.

165 AC, B 42, p. 61-65, Haldimand à lord Sandwich, 19 novembre 1778.

A partir de la mi-novembre 1778, rapports et rumeurs se multiplient: Une armée partirait d'Albany dès le printemps pour attaquer la colonie<sup>166</sup>; l'île Carleton allait être assiégée par 1.000 rebelles, et Niagara le serait aussi dès le printemps<sup>167</sup>. Haldimand encourageait, mais ne pouvait pas corriger la situation:

Altho' the difficulties which oppose themselves to the movement of a Body of Rebels in force against your post [i.e. l'île Carleton] [...] seems too great to allow the report to be credible; yet it is very probable that these insidious people may make some attempt to surprise you; but as the success of such an Enterprise must always be owing as much to negligence on one side, as to address on the other, I trust you will disappoint their views by your Constant vigilance [...] and by such other precautions as your judgment furnish you with, knowing as I make no doubt an Officer of your standing in the Army must, the great disgrace which would attend the loss of an important post thro' [...] the want of timely care<sup>168</sup>.

Contre une attaque en masse, le gouverneur était dans l'impossibilité de riposter efficacement. Mais, en toute justice, il faut dire que les Américains faisaient, eux aussi, face à de grandes difficultés, ce qui les empêchait d'agir comme ils l'auraient voulu, et le gouvernement colonial le savait. Les rebelles avaient beaucoup de

---

<sup>166</sup> AC, B 111, p. 27, Fraser à Haldimand, 26 novembre 1778.

<sup>167</sup> AC, B 127, p. 18-19, Aubrey à Haldimand, 6 décembre 1778.

<sup>168</sup> AC, B 62, p. 360-361, Haldimand à Aubrey, 25 décembre 1778.

difficulté à trouver de l'argent pour lever une armée, en 1779, à cause de la dépréciation de leur monnaie:

[...] unless they can procure a loan from the French, Spaniards, or Dutch, which they give out they have obtained, but which I am clear they never can, I believe they will not find it an easy Matter indeed; [...]<sup>169</sup>.

Mais là n'était pas la question fondamentale, et certaines personnes en haut lieu continuaient à se bercer d'illusions. En juin 1779, Hughes écrivait à Haldimand que le peuple américain était privé des nécessités essentielles de la vie, et que les gens se prononçaient publiquement contre le Congrès, parce que ce dernier avait refusé les offres de paix de Sa Majesté, par l'entremise de ses commissaires. Il ne serait pas surprenant, déclarait-il, que les provinces rebelles finissent bientôt par se dissocier de leur idole, l'indépendance, et se soumettent humblement au Roi d'Angleterre, d'autant plus que les coups que les Anglais avaient portés au commerce français et la prise du Pondichéry feraient peut-être réfléchir la cour de France ("that perfidious Court") sur les conséquences de sa folle alliance avec les rebelles. Peut-être cesserait-elle même de leur faire parvenir du secours. Les Français du Canada seraient très

---

<sup>169</sup> AC, B 147, p. 45-46, Clinton à Haldimand, 13 avril 1779.

impressionnés par une telle attitude<sup>170</sup>. Ce qui serait tout à l'avantage de l'Angleterre.

Il y avait au moins une chose que les Américains avaient et que la colonie ne possédait pas: le nombre. Ils pouvaient diriger au moins 9.000 hommes, divisés en trois armées, contre le Canada<sup>171</sup>. Le gouverneur devait tout prendre en considération, peser le pour et le contre, éliminer ce qui lui paraissait faux ou exagéré, et à cause du manque d'hommes et de matériel, essayer de concentrer ses efforts sur les points précis où les rebelles devaient, en toute probabilité, donner l'assaut:

I am convinced that Detroit is the object, and that they shew themselves and spread reports of expeditions in your neighbourhood [i.e. dans la région de Niagara] merely to divert the Rangers and Indians from their main purpose [...] if you should think it necessary [...] to reinforce Detroit do it in time to the utmost of your ability<sup>172</sup>.

A l'automne 1779, Haldimand devait se demander combien de temps encore il pourrait tenir. C'est dans cette optique qu'il faisait savoir à lord Germain que les rebelles avaient pénétré en force dans le pays des Six Nations et

---

170 AC, B 149, p. 47-51, Hughes à Haldimand, 20 juin 1779.

171 AC, B 181, p. 201-202, lettre interceptée, A. Sherwood à Shet Sherwood, 25 juin 1779.

172 AC, B 92, vol. 2, p. 118, Haldimand à Bolton, 23 juillet 1779. Le gouverneur écrira sensiblement la même chose à Butler, au mois d'août 1779, voir AC, B 105, p. 174.

qu'ils érigeaient des postes à courte distance l'un de l'autre, à mesure qu'ils avançaient. Ils paraissaient bien décidés d'obliger les amis du gouvernement à conserver la neutralité. Le gouverneur craignait que dans l'obligation où il se trouvait de tenir tant bien que mal, il devrait en venir à un arrangement avec les rebelles. Si cela arrivait, la Grande-Bretagne perdrait les postes d'en haut, de même que le commerce des fourrures<sup>173</sup>. Le Congrès avait beau être dans un état de désolation, comme le prétendait un agent secret anglais, l'armée rebelle entre l'espoir et le désespoir, les officiers donner leur démission, les provisions manquer<sup>174</sup>, il n'en demeurerait pas moins que les Américains étaient nettement supérieurs au point de vue militaire et naval. Le gouverneur dut se sentir écrasé quand il reçut la liste des navires envoyés par la France pour aider les Américains, mais surtout contre le Canada, et qui se lisait comme suit:

## List of the French Fleet

Of the Line	Guns
Duke of Burgundy . . . . .	80
Solitaire . . . . .	74
Neptune . . . . .	74
La Veille . . . . .	74

173 AC, B 54, p. 177-185, Haldimand à lord George Germain ("Secret and Confidential"), 14 septembre 1779.

174 AC, B 182, p. 151-154, "Hudibras" (George Smyth) à un correspondant non identifié, 11 mars 1780.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

101

Bizarre . . . . .	64
Jason . . . . .	64
Province . . . . .	64
Ardent . . . . .	64
Fantasque, Armé en Flute . . . . .	64

## Frigate

Surveillance . . . . .	36
Andromède . . . . .	36
Amazone . . . . .	32
and 2 Cutters <sup>175</sup> .	

Et pendant que Haldimand s'inquiétait du traité qui venait d'être signé entre la France, l'Espagne et les rebelles et dans lequel le Congrès promettait de livrer les deux Florides à l'Espagne et les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Canada à la France<sup>176</sup>, lord Germain lui écrivait joyusement qu'à cause de la dépréciation du papier-monnaie, le Congrès avait beaucoup de peine à trouver des hommes pour l'armée de Washington<sup>177</sup>! Aux yeux du gouverneur, cette attitude devait manifester un manque de compréhension. Pour lui, le problème paraissait être plus fondamental. En novembre 1780, il écrivait que, selon lui, plus la situation de leurs affaires seraient mal en point dans le Sud, plus les rebelles chercheraient à percer vers le nord<sup>178</sup>:

---

175 AC, B 140, p. 131, liste incluse dans une lettre de R. Edwards à Haldimand, 18 juillet 1780.

176 AC, B 147, p. 221-224, Haldimand à Clinton, (lettre chiffrée), 13 août 1780.

177 AC, B 44, vol. 2, p. 46-50, lord George Germain à Haldimand, 8 août 1780.

178 AC, B 131, p. 87-89, Haldimand à Maclean, 3 novembre 1780.

[...] The great Success which has attended His Majesty's Arms in the Southern parts of America will render y<sup>r</sup> efforts of France & the Rebels Congress in all probability more vigorous to make Themselves masters of the northern parts. They have already taken some steps which point that way<sup>179</sup>.

On semble avoir minimisé le problème américain en Grande-Bretagne. Il est vrai que le gouvernement anglais avait besoin d'une grande partie de ses ressources pour maintenir la paix sur le continent. En tout cas, si les dirigeants britanniques se sont rendus compte du rapport des forces qui existait entre le Canada et les Etats-Unis, ils ne s'en sont pas préoccupés, du moins à ce moment-là. Peut-être que déjà ils avaient virtuellement admis l'indépendance américaine. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre ne donna pratiquement pas au Canada les moyens (hommes, provisions, marine adéquate, etc.) qui auraient permis d'influer sur la Révolution américaine. Je ne veux pas prétendre par là que le gouverneur aurait pu changer quelque chose à l'indépendance, même s'il avait possédé les forces nécessaires, mais il aurait pu jouer, sans doute, un rôle plus grand. Dans sa situation, tout ce dont il disposait a été employé à défendre la colonie, ce qui lui confère surtout un rôle négatif; il n'avait pas le choix, et dans les circonstances, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a su, avec les pauvres moyens qu'il avait, conserver le Canada à l'allégeance britannique.

---

<sup>179</sup> AC, B 150, p. 89-92, Haldimand à Hughes, 3 novembre 1780.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

103

## ESSAIS DE NEGOCIATIONS AVEC LE VERMONT

Il semble bien qu'entre 1779 et 1781, la Grande-Bretagne espérait le retour du Vermont à l'allégeance britannique. A partir de 1779 surtout, le ministre des colonies parut insister pour que le gouverneur encourageât le Vermont dans ce sens, en lui proposant de négocier un accord avec Sa Majesté britannique. Lord Germain demandait au gouverneur d'agir promptement, car le temps pressait, et le Congrès allait, lui aussi, tenter d'influencer cette province:

[...] and it is the King's pleasure that you should endeavour to open a negotiation with them upon the same ground and you will instruct your Agents to correspond with Sir Henry Clinton also and act in Concert with such as he may employ in the business<sup>180</sup>.

Le Vermont était, en effet, très important pour la sécurité du Canada, et il fallait déployer toute l'habileté possible pour l'attirer de nouveau dans l'orbite britannique. Si cet Etat revenait à son ancienne allégeance, il pourrait servir le gouvernement en ameutant les provinces rebelles qui se trouvaient à proximité. Le roi demandait donc à Haldimand de faire tout en son pouvoir pour atteindre ce but, même si cela devait occasionner des dépenses considérables:

Besides giving them assurances of erecting the country into a Separate Province, the step you have taken of sending Capt<sup>n</sup> MacAlpin and Mess<sup>rs</sup> Peter &

---

180 AC, B 43, vol. 1, p. 114-122, lord George Germain à Haldimand, 16 avril 1779.

Jessuss to raise corps upon the Frontiers will I hope be the means of opening an intercourse with the Leaders, and of diffusing among the People a Knowledge of the King's gracious Intentions towards them and should those officers succeed in getting Recruits there, their attachments may operate to bring the greatest part of the Body to declare for His Majesty<sup>181</sup>.

On avait même envoyé des partis du Canada pour essayer de gagner les Vermontais à la cause britannique. On avait promis que ceux qui aideraient la cause seraient bien récompensés. On leur avait aussi fait savoir que si la province revenait à son ancienne allégeance, les dirigeants auraient tous les privilèges qu'ils pourraient désirer, "and may be ashured they will be set off in a Province by themselves<sup>182</sup>". C'était on ne peut plus clair. Certains prétendaient cependant que la plupart des habitants du Vermont étaient opposés au rêve chimérique des Américains qui ne désiraient l'union avec le Vermont que pour diriger politiquement la province. C'est pour cette raison que le gouverneur était prêt à recevoir les propositions que le Vermont pouvait formuler; si donc cette province demeurait fidèle au roi d'Angleterre, il était à peu près certain qu'elle obtiendrait un gouvernement séparé, mais en accord avec le roi et la constitution de la Grande-Bretagne. C'est alors que

---

<sup>181</sup> AC, B 44, vol. 2, p. 8-19, lord George Germain à Haldimand, 17 mars 1780.

<sup>182</sup> AC, B 111, p. 145-146, major Rogers à Olivier Church, 24 mars 1780.

le Vermont s'apercevrait combien le gouvernement que la Grande-Bretagne avait donné aux colonies rebelles avant la Révolution était bon et modéré:

I am inclined to think that one reason why this unnatural war has continued so long is that all the Americans who wish & think it would be y<sup>e</sup> Interest of this Country to have a Constitution and Equitable Connection with Great Britain do not communicate their Sentiments to each other so often and so freely as they ought to do [...]<sup>183</sup>.

Le Congrès insistait pour que le Vermont s'unisse aux autres provinces rebelles. L'hésitation de cette province facilitait, au fond, la tâche de Haldimand, qui ne demandait pas mieux qu'une attitude oscillante du Vermont, pour entrer en pourparlers avec cet Etat, d'autant plus que ce dernier avait sensiblement raidi sa position vis-à-vis du Congrès. Dans une lettre officielle que Thomas Chittendon écrivait à Samuel Huntington, président du Congrès, il déclarait carrément que le Congrès n'avait pas à déterminer la politique du Vermont et que s'il avait l'intention de forcer cet Etat de quelque façon que ce fût, ce dernier lui "résisterait par la force des armes". Il affirmait, en outre, que le Vermont était libre "d'offrir ou d'accepter des conditions pour une cessation des hostilités avec la Grande-Bretagne". Si le Congrès voulait asservir le Vermont, comme récompense pour le maintien d'"une importante frontière au

---

<sup>183</sup> AC, B 175, p. 19-21, Robinson à Ethan Allen, 30 mars 1780.

bénéfice des Etats-Unis", pourquoi, dans de telles conditions, cette province ne ferait-elle pas la paix avec l'Angleterre<sup>184</sup>?

Le Vermont prenait donc une attitude agressive à l'égard du Congrès. Ethan Allen avait même écrit à ce dernier pour lui demander de déclarer la liberté et l'indépendance du Vermont. Au Canada, on espérait que le Congrès persiste dans son refus:

Himself [i.e. Allen] and the Inhabitants of Vermont would be under a necessity of applying to some other power for protection<sup>185</sup>.

Car, dans la colonie, on était certain que le roi d'Angleterre se montrerait plus indulgent que le Congrès. Dans l'état de choses qui existait, c'était une sage position à conserver. Il semblait bien que le Vermont fût trop attaché à son indépendance pour revenir à son ancienne allégeance, et Haldimand ne l'ignorait pas. Le gouvernement colonial aurait dû agir au début de la révolution; maintenant, on craignait non sans raisons qu'il fût trop tard. Toutefois, si le Congrès refusait d'accepter que le Vermont se gouverne par lui-même, de même que s'il refusait de protéger les propriétés des habitants contre les demandes de New York, il

---

<sup>184</sup> AC, B 175, p. 26-36, Thomas Chittendon à Samuel Huntington, 25 juillet 1780.

<sup>185</sup> AC, B 161, p. 107-110, T. Sherwood à Powell, 12 août 1780.

restait encore une chance pour que le Vermont revienne à la Grande-Bretagne, du moins Haldimand l'espérait-il, mais sous certaines conditions<sup>186</sup>.

Depuis longtemps déjà, Haldimand essayait de savoir si une réconciliation était possible avec le Vermont. Il avait communiqué avec Allen, bien qu'il n'eût pas trop confiance en ce dernier:

I am assured by all, that no dependence can be had in Him — his Character is well Known, and his Followers, or dependents, are a Collection of the most abandoned wretches that ever lived, to be bound by no Laws or Ties<sup>187</sup>.

Quand les Américains avaient envahi le Canada en 1775, Allen s'était créé des contacts dans la province, et Haldimand se disait certain qu'en cette année 1780, ses espions étaient plus que jamais à l'oeuvre:

[...] if you can bring Him over & that He proves faithful, it will be a great Event, but You have every thing to suspect from his Character<sup>188</sup>.

Le gouverneur avait une mince consolation: Allen ne pouvait pas lever et armer plus de 4.000 hommes, car sa situation était trop faible. Cependant, même avec moins de 4.000 soldats, il restait très dangereux pour la colonie:

---

186 AC, B 161, p. 107-110, T. Sherwood à Powell, 12 août 1780.

187 AC, B 147, p. 221-224, Haldimand à Clinton, 13 août 1780.

188 Ibid.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

108

[...] (it being impossible for me to collect in any one Situation half the number to oppose Him) for under the Pretence of joining the King's Troops, he may watch his opportunity and with the assistance of the Canadians, or on the appearance of a French Flag, seize upon the Province — [...] Allen never has made any overtures to me — if he should in Consequence of what has passed between You and Him, You may depend I shall improve Them<sup>189</sup>.

Le gouverneur ne cessait d'espérer la réconciliation, d'autant plus que, comme le Congrès persistait dans son refus d'accéder aux demandes du Vermont, Ethan Allen s'apprêtait à mettre un certain nombre d'hommes sous les armes pour faire valoir ses prétentions<sup>190</sup>. Ayant appris cela, Haldimand fit savoir ce qui suit à Allen:

[...] in case they [i.e. ceux qui gouvernent le Vermont] will faithfully return to their Allegiance and be active in bringing their dependants shall be particularly & Bountifully Rewarded [...] <sup>191</sup>.

Le gouverneur ajoutait que les habitants qui retourneraient à l'allégeance britannique seraient confirmés dans la possession de leurs biens, et que l'Etat du Vermont posséderait tous les privilèges d'un Etat séparé, mais sous la bienveillante direction du gouvernement britannique, restriction que le gouverneur évitait d'explicitier.

---

189 AC, B 147, p. 221-224, Haldimand à Clinton, 13 août 1780.

190 AC, B 182, p. 245-247, T. Sherwood à Powell, 24 août 1780.

191 AC, B 182, p. 248-249, T. Sherwood à Hawkins, 24 août 1780.

Au mois de septembre 1780, le Congrès paraissait avoir refusé définitivement les demandes du Vermont à l'égard de son indépendance:

Many of the most zealous and Leadin Reivels Declare that if Allen Does Compound with Gover<sup>t</sup> in such a manner as to procure for Vermont the priviledges of a Separate state they will fall in and support him, Rather than be under New York<sup>192</sup>.

Le Congrès américain désirait régler le problème du Vermont en l'unissant à New-York. On croyait, au Canada, que dans le cas où le Congrès persisterait dans son intention, il était probable que le Vermont demanderait l'aide des troupes britanniques<sup>193</sup>. Les difficultés entre le New-York et le Vermont étaient causées par la répartition des terres "which has ocationed a Great Animosity Between the Two Inhabitants". Quand le Congrès avait déclaré que les colonies étaient indépendantes, les habitants du Vermont avaient, de leur côté, déclaré que leur Etat était souverain, en conséquence de quoi ils s'étaient choisi un gouverneur et un conseil. Voyant l'attitude du Vermont, New-York l'accusa de désobéissance à l'égard des Etats-Unis, et obtint du Congrès l'ordre suivant pour le Vermont:

---

192 AC, B 182, p. 264-265, Rapport de Samuel Sherwood, 23 septembre 1780.

193 AC, B 182, p. 278-282, Thomas Tylor à Haldimand, 10 octobre 1780.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

110

Directing Them [i.e. les habitants du Vermont]  
To Disist in the Administration of there Government  
Which Gave Grate Umbrage To the Inhabetance of this  
New State upon which they Petitioned Congress for a  
Rehearing Which the Congress has of from time to  
time all Which has Greatly Disaffected these Inhab-  
etance towards Congress<sup>194</sup>.

Le correspondant du gouverneur se disait convaincu que, s'il laissait les Vermontais former une colonie séparée, ils deviendraient aussitôt à leur ancienne allégeance. Mais il fallait agir vite et entrer immédiatement en correspondance directe avec Ethan Allen. Quelques jours après, le gouverneur lui répondait:

[...] it demands reflection, and requires that whatever Steps are undertaken to effect the desired purpose should be done with caution, the greatest Secrecy and a good Prospect of Success<sup>195</sup>.

En attendant, le gouverneur lui demandait de se procurer toutes les informations possibles et, dans une certaine mesure, préparer la voie aux négociations, de façon à ce qu'il n'y ait pas de perte de temps<sup>196</sup>. Encouragé, Haldimand s'empressa d'écrire au ministre des colonies, qu'il ne s'était donné aucun repos pour essayer d'amener de nouveau le Vermont dans l'orbite britannique:

---

194 AC, B 161, p. 150-152, William Marsh à Haldimand, 11 octobre 1780.

195 AC, B 163, p. 48, Haldimand à William Marsh, 16 octobre 1780.

196 Ibid.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

111

[...] I have some good Agents employed at present for that purpose. [...] I hope by the last ships to have it in my Power to be more particular to your Lordship upon this Business. Neither money, nor pains shall be wanting, but they are so deceitful a People, that I cannot help being doubtful above the success of it<sup>197</sup>.

Comme il était évident pour tout le monde que les Vermontais étaient à couteaux tirés avec New-York<sup>198</sup>, le gouverneur ne voulait absolument pas entrer en conflit avec le Vermont:

I am obliged to write in the manner I have done relative to the Truce, in my Official Letter of this Date, having some Time ago received a Letter from Gen<sup>l</sup> Washington proposing a Cartel, & if he should in the long interval which must necessarily pass before the Prisoners can be sent to Vermont, hear that a separate Truce is made with that State, it will lead him to suspect, & the whole Scheme may be frustrated — besides, that having a Cessation of arms with so extensive a Part of the Frontiers must either deprive us, in a great measure, of Intelligence, or subject us to mistakes & a Loss of Reputation<sup>199</sup>.

Le gouverneur donna immédiatement l'ordre de n'envoyer aucun parti contre le Vermont<sup>200</sup>, et transmit à Sherwood les promesses sur lesquelles il pouvait s'engager en

---

197 AC, B 54, p. 398-399, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

198 AC, B 133, p. 276-278, Carleton à Haldimand, 31 octobre 1780.

199 AC, B 135, p. 157-158, Haldimand à Carleton, 9 novembre 1780.

200 AC, B 113, p. 115, Mathews à Campbell, 9 novembre 1780; voir aussi AC, B 114, p. 151, Mathews à Claus, 9 novembre 1780, de même que AC, B 133, p. 289-290, Carleton à Allen, 15 novembre 1780.

## LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE

112

son nom à l'égard de cette province, si cette dernière voulait revenir à son ancienne allégeance:

Sensible of the Injustice which Individuals in the New York Governement attempted against them in solliciting and obtaining Grants of Lands which has in consequence of Grants from New Hampshire been cultivated by the Labour & Industry of the Inhabitants of the Green Mountains, I always regretted the measures which were taken by the Governement of New York, and fell compassion for the unhappy People who were the objects of them. I have always been of opinion that a People who during the last war, were so ready on Every occasion to oppose the Enemies of Great Britain would never have been prevailed upon to Separate themselves from a Country with which they were intimately Connected by Religion, Laws & Language, had their Properties been Secured to them. It is therefore with great chearfulness that I authorize you to give these People, the most positive assurances that their Country will be erected into a Separate Province, independent & unconnected with every Government in America, and will be entitled to every Prerogative and Imunity which is promised to the other Provinces in the Proclamation of the King's Commissioners. This I hope will be Sufficient to Remove every Jealousy of Great Britains wishing to Deprive them of their Liberties, or of my every becoming an Instrument to oppress them. I sincerely wish to bring back to their Allegiance a brave and unhappy People so that they may enjoy the Blessings of Peace, Liberty and an Honest Industry. From the report you made me, I consider these Act towards them with the Sincerity of a Soldier impracticed in Deceit and Chicane, and you may assure them that I would be Sorry to Engage them in Any Enterprize, which might prove ruinous to them.

I am sensible that their situation is delicate, that the utmost Caution is necessary, not only with regard to the powerful Enemies which Surround them, but with regard to their own people, whose Prejudices are great and many, & who Cannot, at first view, see the advantages which will accrue to America in general, as well as to themselves in particular, from a Reconciliation with the Mother Country. I am So much Convinced of the present Infatuation of these People and so far removed from Expecting that the People with whom you negotiate will betray Any

I[...] reposed in them, that I agree that this Negotiation should cease, and Every step that led to it, be forgotten, provided the Congress shall grant the State of Vermont a Seat in their Assembly and Acknowledge its Independency. I trust that time and other methods will bring about a Reconciliation and a return to their Allegiance & I hope & expect they will act towards me with the same Frankness and Sincerity and apprise me by your means of their Intentions, Prospects & measures So that I may be more able to assist them<sup>201</sup>.

---

201 AC, B 179, p. 2-5, Instructions au capitaine Sherwood, 20 décembre 1780.

## CHAPITRE III

## HALDIMAND ET LE CLERGE

Dans un Mémoire qu'il avait écrit peu après sa nomination, Haldimand se promettait d'avoir de bonnes manières et de témoigner de la confiance au "clergé Catholique, & leur faire connoître le danger que leur Religion & leurs droits suffiroient si les Rebelles, & surtout les Bostonnois avaient le dessus [...]. Donner de la protection & avoir beaucoup d'égard pour les ordres, & les Maisons religieuses [...]<sup>1</sup>."

Dans l'ensemble, on peut affirmer qu'il respecta cet engagement, et montra beaucoup de déférence à l'égard de l'Eglise et de ses représentants dans la colonie, dans la mesure où, bien entendu, ils n'entravaient pas le "service du Roi". Il semble bien qu'il ait été apprécié, par le clergé canadien. Certains curés, par exemple celui de La Valterie, n'hésitaient pas à s'adresser au gouverneur en des termes non équivoques, et sur un ton de confiance:

[...] j'embrasse l'occasion de vous adresser la présente pour vous informer qu'un nommé Manègre [...] se propose de vous demander une Licence de détailler ici des Boissons ennyvrantes: sil a autrefois été digne de votre confiance Jentends, de celle que peut meriter un homme de Son Etoffe il ne l'est plus aujourd'hui Pour avoir ouvertement pris le parti des

---

1 AC, B 229, p. 113-114, Memorandum, sans date, 1778.

rebelles, porté les armes a leur service, dans l'expédition du Canada, soulevé les paroisses et pour fomenter encore actuellement la rebellion par des Propos Seditieux: ceci n'est point le Langage d'une haine personnelle dont mon honneur auroit tant a rougir que ma Conscience, mais celui de la verite & du public.

Je Conjecture donc Messieurs, qu'il seroit dangereux Pour le service du roy & pour la tranquillité de cette paroisse de lui accorder cette faveur Parce quil pourroit par la Glisse avec plus de facilité & de perils dans les personnes & les assemblées quattireroient chez lui sa nouvelle, le poison dont il est infecte, S'il represente que cest la seule ressource qu'il ait pour faire Subsister sa famille qui est tres nombreuse Je M'engage à lui en fournir dautres qui sans lui oter peut-etre la volonté de pervertir le public, lui en oteront au moins les moyens [...]<sup>2</sup>.

On ne risque rien en disant que sur réception de lettres semblables, le gouverneur n'ait pas hésité à ménager le clergé. Le curé Saint-Germain n'était pas le seul membre du clergé à prendre carrément position pour le gouvernement établi, peut-être parce que le clergé avait été le groupe le moins touché par la Conquête. De toutes manières, des lettres de ce genre n'étaient pas rares, ce qui disposait bien le gouverneur à l'égard de cette partie de l'élite française demeurée au pays, d'autant plus qu'elle possédait une énorme influence sur le peuple.

A des raisons purement politiques s'ajoutaient des raisons humanitaires. Le gouverneur tenait à respecter l'expression de la majorité dans ce domaine précis; et

---

<sup>2</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 92-93, M<sup>r</sup> St Germain, curé de La Valtrie, à Haldimand, 9 juillet 1778.

comme ce secteur était secondaire, il ne risquait pas de mettre en danger le pouvoir politique du pays. Au contraire, en accédant à certaines demandes mineures, Haldimand mettait les gens de son côté. Quand "messieurs les commerçants" de Michilimakinac, par l'entremise de De Peyster, demandèrent au général un "missionnaire résident dans ce poste<sup>3</sup>", déclarant en outre:

Que nos freres en Canada cessent de se plaindre qu'en bien des endroits il ne trouve qu'un pretre pour deux paroisses. Et que Sa Grandeur sourde à leurs injustes plaintes prete une oreille favorable aux Cris percents dont un peuple, qui comme un nombreux troupeau errent depuis longtemps dans des vastes prairies Sans pasteur se trouve exposé a la fureur des loups, fait retentir le palais Episcopal pour obtenir un Secours que son pressant Besoin plus que son Caractere de chretien lui donne le droit de reclamer<sup>4</sup>,

le gouverneur n'hésita pas à leur en accorder un, surtout que la demande était appuyée par le commandant du poste, qui, sur un ton de confiance, avait écrit à Haldimand:

For my part I see no inconveniency that can attend their having a priest unless in case of a French War [...]. I should however be sorry for political reasons that the Indians and Traders knew that the above objection was started by the Commanding officer here<sup>5</sup>.

---

3 AC, B 97, vol. 1, p. 29, De Peyster aux commerçants du poste de Michilimakinac, 23 juillet 1778.

4 AC, B 97, vol. 1, p. 30-32, Demande des Habitants, Marchands et traitteurs de Michilimakinac à Haldimand, 23 juillet 1778.

5 AC, B 96, vol. 1, p. 76-77, De Peyster à Haldimand, 24 juillet 1778. Voir aussi AC, B 97, vol. 1, p. 92-93, Jean Orillat à Haldimand, 13 mars 1779.

Il était d'autant plus facile au gouverneur d'accéder à cette demande des marchands, que ces derniers s'étaient engagés à fournir au missionnaire un minimum de 2.398 livres par année<sup>6</sup>, ce qui, toute comparaison gardée, était bien au-dessus des revenus des paroisses les plus importantes de la province.

Haldimand avait le même empressement, et probablement les mêmes raisons, pour les demandes des Sauvages. Au mois d'août 1778, il écrivait à Henry Hamilton:

[...] you signify the desire of the Savages that they have a Jesuit Missionary sent to them [...]. I shall not omit giving the Savages satisfaction in this Point as soon as my business will afford me time<sup>7</sup>.

Et pour la sauvegarde du missionnaire, Haldimand demandait "très expressement à tous les officiers Commandant les Postes" par où le prêtre qu'il envoyait devait passer, "de lui donner toute l'assistance et protection qui sera en leur pouvoir de lui accorder, tant en sa marche qu'a l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques partout ou il se trouvera permay les Sauvages & tous les sujets Catholiques de Sa

---

6 AC, B 97, vol. 1, p. 34-37, Souscription des marchands habitans et traiteurs de Michilimakinac dont la collection sera pour l'Entretien du missionnaire qui viendra au dit poste, 25 juillet 1778.

7 AC, B 62, p. 57-64, Haldimand à Henry Hamilton, 6 août 1778.

Majesté<sup>8</sup>". Quelquefois cependant, on craignait que l'appui de la France à la Révolution américaine n'affecte les Sauvages, parmi lesquels vivaient les missionnaires, à cause des idées subversives qu'ils pourraient propager:

[...] which makes me apprehensive, that the late Conduct of the French Court, has affected the principles of the Clergy so that it is become necessary to engage your Indians to acquaint those of Saint Johns River and the Bay of Chaleur, that if they do not behave peaceably, they will take steps to oblige them<sup>9</sup>.

Le compromis et la coopération n'étaient possibles qu'à la condition que le travail du missionnaire ne descende pas plus bas que le niveau de l'âme, ce qui n'était pas toujours le cas!

Le gouverneur ne comptait pas sur le clergé seulement pour l'appuyer; il comptait aussi sur lui d'une manière toute matérielle, en ce sens qu'il avait, à certains moments, besoin de ses maisons pour y loger des prisonniers, les prisons dont on disposait alors dans la province étant insuffisantes. C'est ainsi que le colonel Carleton fit usage de la maison des Récollets de Montréal. Comme il n'avait pas eu le temps de demander la permission à l'évêque, le gouverneur écrivit à Cramahé à ce sujet:

---

<sup>8</sup> AC, B 62, p. 95, Haldimand, par l'entremise de son secrétaire, E. Foy, aux officiers commandant les différents postes, 21 août 1778.

<sup>9</sup> AC, B 149, p. 3-5, Arbuthnot à Haldimand, 15 août 1778.

[...] there was no other resource at Montreal which be admitted as an apology for not having applied in the time to him and procure his consent for our continuing to Employ the house as long as it is wanted<sup>10</sup>.

Il s'agissait, pour Haldimand, d'être délicat à l'égard de l'autorité ecclésiastique. L'évêque accepta de bon gré l'excuse du gouverneur, et lui fit savoir qu'en temps de guerre de "telles choses étaient inévitables<sup>11</sup>". La maison des Récollets devait servir de prison pour les débiteurs, et le gouverneur avait confiance au dévouement du supérieur, le père Berry:

[...] I am persuaded from the general Tenor of that Father's Conduct, he will do all he can to Accomodate Government<sup>12</sup>.

Se ménager le clergé, cela impliquait aussi, de la part du gouverneur, certaines concessions d'ordre politique. Le Séminaire de Montréal, qui avait montré d'excellentes dispositions depuis la Conquête, et particulièrement au moment de l'invasion de 1775, demanda au gouverneur la remise en pratique d'un privilège dont il jouissait sous le régime français, pour ce qui était de la nomination d'un commis canadien à la Cour de Montréal. Haldimand écrivit immédiatement au ministre:

---

10 AC, B 62, p. 253, Haldimand à Cramahé, 7 octobre 1778.

11 AC, B 95, p. 67, Cramahé à Haldimand, 15 octobre 1778.

12 AC, B 61, p. 9-10, E. Foy, secrétaire de Haldimand, à un destinataire inconnu, 22 juillet 1779.

## HALDIMAND ET LE CLERGE

120

[...] as the greatest Part of the business of it is transacted in the French language, I thought it bad policy at this time, to issue the Commission in consequence of the Mandamus, and intend, while winter affords leisure for it, to enquire into this matter<sup>13</sup>.

Il agira de la même manière à l'égard des Ursulines de Trois-Rivières, en demandant à lord Germain d'intervenir en leur faveur, dans un procès où on mettait en doute leur droit à la possession de leurs propriétés. Il faut dire que le gouverneur craignait qu'une telle situation les soulève contre le gouvernement britannique:

For this reason I beg that Your Lordship will so far interest Yourself for these Nuns as to procure the assistance of the King's Law officers to be given to Mr Grant, formerly acting Attorney General of the province, [...]. [This] will give great satisfaction to the Bishop & Clergy in General & quiet any alarm which ill intentioned Persons may have attempted to create amongst them<sup>14</sup>.

En mettant de son côté les congrégations religieuses, par des services qui, en somme, coûtaient fort peu au gouverneur, ce dernier recevait en retour, une indéfectible fidélité de la part des religieuses. Au moins, de ce côté, il avait toutes les raisons d'être tranquille:

L'acation d'une nouvelle année me procure le précieux avantage de vous assurer de mon profond respect: et ceux de ma Communauté à la quelle je supplie votre excellence d'acorder L'honneur de votre

---

<sup>13</sup> AC, B 42, p. 33, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1778. Voir aussi AC, B 54, p. 297-301.

<sup>14</sup> AC, B 54, p. 388-389, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1778.

protection Les Talens éminens et brittant qui illustre votre personne que tous vante, et avec lesquelles vous avés déjà gouverné cette province, nous assure de toutes sortes de prospéritées sous un si heureux empire<sup>15</sup>.

D'une certaine manière, on lui rendait bien ses bontés...

Mais le gouverneur ne pouvait pas toujours satisfaire aux exigences du clergé. Certaines pressions jouaient contre ce dernier, que Haldimand ne pouvait pas neutraliser, malgré toute sa bonne volonté. Dans la Gazette Littéraire de Montréal, en date du 30 décembre 1778, on pouvait lire l'adresse suivante:

A son Excellence  
Messire Frederic Haldimand

L'Académie naissante de Montréal

Nous Supplions VOTRE EXCELLENCE de recevoir la finserre hommage de notre Société. Le défir de nous instruire nous a fait rechercher mutuellement: nous nous fommes rencontrés, & amis des Sciences, nous nous propofons de contribuer autant qu'il fera en nos lumières à exciter l'émulation des Jeunes Gens: pour y parvenir il ne manque, à notre entreprize que l'Approbation de VOTRE EXCELLENCE, pour la propérité de laquelle, l'Académie ne ceffe de faire des voeux [...].

Les Membres de l'Académie<sup>16</sup>.

Comme cette "gazette littéraire" avait de fortes tendances anticléricales et antigouvernementales, malgré les protestations de son propriétaire, Mesplet<sup>17</sup>, le supérieur du

<sup>15</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 157, Soeur G. Dailleboust à Haldimand, 27 décembre 1778.

<sup>16</sup> Gazette Littéraire de Montréal, 30 décembre 1778.

<sup>17</sup> Voir AC, B 185, vol. 1, p. 79-81, Mesplet, destinataire inconnu, 4 janvier 1779.

Séminaire de Montréal prit la mouche et écrivit au gouverneur, prenant prétexte de l'Adresse pour lui faire des suggestions beaucoup plus radicales. Il commençait par lui dire que les noms de ceux qui composaient une "certaine Académie naissante" étaient entièrement inconnus du public et que les auteurs gagnaient sans doute à ne pas se faire connaître:

[...] il semble bien qu'ils n'ont point d'autre but que de corrompre l'esprit et le cœur des jeunes gens, en les retirant de la subordination et du respect qu'ils doivent à leurs maîtres, par les traits satiriques qu'ils ne cessent de lancer contre le collège de Montréal, [...] par les éloges continuels que ces académiciens donnent à des auteurs impies et proscrits; par leur hardiesse à mépriser la foi et à mettre en question jusques à l'immortalité de l'âme.

Ulcéré, le supérieur ajoutait que les articles dont il faisait mention ne serviraient qu'à semer le trouble dans la province:

[...] et de saper, s'il étoit possible les fondements de toute religion, si nécessaire, même dans l'ordre purement politique [...].

Aussi demandait-il à Haldimand de mettre fin à "cette licence", soit en faisant disparaître le journal, soit en imposant au sieur Mesplet un "censeur de confiance<sup>18</sup>". Le gouverneur étoit dans une mauvaise position pour lui répondre dans l'affirmative; il ne cachera pas à Montgolfier le compromis qu'il se trouvoit dans l'obligation de faire:

---

<sup>18</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 177-178, M. de Montgolfier à Haldimand, 2 janvier 1779.

Dans le principe je m'étois proposé d'arrêter tout à fait immédiatement la Prisse du Sieur Mispлет, dont l'abord dans cette Province, méritoit plutôt châtiement qu'un accueil favorable, Mais vous savez Mons<sup>r</sup> les Sollicitations qu'on me fit à Montréal<sup>19</sup> pour m'engager à lui permettre d'y rester —

Pour l'empêcher de tomber d'avantage dans un travers, où il paroît fort incliné, & Jusqu'à ce que je puisse prendre d'autres mesures; Je lui ai fait défendre très expressément d'attaquer la Religion, où le Clergé; de ne rien insérer dans sa feuille qui pût choquer les bonnes moeurs, ou fômenter la discorde parmi les Peuples, qui, par toutes sortes de raisons devoient soutenir les Interets d'un Gouvernement qui les à Protégé, & sous les auspices duquel la Province s'est améliorée beaucoup au delà de ce quelle avoit jamais fait auparavant.

Comme je connois Votre Zèle & l'attachement que vous avéz pource même Gouvernement, & que J'ai une parfaite confiance en Vôte Prudence & Discrétion, Je vous prie Mons<sup>r</sup> de Veillier de près aux publications de cet Imprimeur & de m'avertir au plutot s'il lui arrive encore de s'écarter de la Conduite qui lui a été prescrite de ma part<sup>20</sup>.

Les membres du clergé canadien n'étaient cependant pas tous de la trempe du supérieur du Séminaire de Montréal, et plusieurs misaient sur le tableau américain, et donc contre le gouvernement colonial. Dans un rapport au gouverneur, Crofts soulignait le fait que des émissaires rebelles avaient fait remettre du courrier à un certain père Germain, de Saint-François. Pour savoir exactement à quoi s'en tenir, Crofts avait envoyé un espion pour enquêter sur les agissements du père Germain. L'espion s'était rendu à sa

---

19 Ces sollicitations venaient des marchands.

20 AC, B 66, p. 102-103, Haldimand à Montgolfier. 15 février 1779.

résidence pour lui dire combien il avait hâte d'avoir des nouvelles de ses amis rebelles, et qu'il était certain qu'il pouvait lui en fournir. Comme il se disait ami des Américains, le père lui répondit qu'il n'avait pas le temps de l'informer à ce moment précis, mais que s'il voulait se donner la peine de revenir le lendemain, il lui dirait tout ce qu'il désirait savoir. L'espion ne manqua pas d'y retourner, et le prêtre lui dit qu'il était au courant de tout ce qui se passait là-bas, et que dans une semaine environ, beaucoup de choses changeraient, et que les rebelles envahiraient la colonie. Un peu plus tard, Crofts était lui-même allé voir le père pour le questionner, mais ce dernier avait nié tout ce qui s'était passé avec l'espion du gouvernement. Son comportement et le discours qu'il tint à cette occasion trahissaient sa culpabilité, et s'il n'était pas directement concerné dans cette affaire, tout au moins savait-il ce dont Crofts voulait parler. Pourtant sa conduite étonnait l'officier, puisque le père Germain avait déjà fourni des renseignements au gouvernement, concernant les rebelles. Mais, concluait Crofts, le père était un Jésuite, "and like them perhaps plays deep games<sup>21</sup>".

Le gouverneur tempérait. Il ne fallait pas porter d'accusations à la légère, surtout contre le clergé:

---

21 AC, B 117, p. 54-57, Crofts à Haldimand, 3 mars 1779.

I approve of the manner in which you acted in regard to the information respecting Pere Germain, all such matters should be strictly enquired into; but I cannot suppose a man of his character and good sens could be instrumental in propagating such incredible reports nor in concealing from the Knowledge of Gov<sup>t</sup> anything which could affect the Service<sup>22</sup>.

De toute manière, on ne pouvait pas prouver juridiquement les intentions subversives du père Germain<sup>23</sup>, même si une personne au courant de l'affaire écrivait à Haldimand:

[...] le perre Germain étoite allé expret alla Bay sur prétextce de faier un voeu à St Antoin pour être plus a porté pour voir gammelain et de sca voir de Luy de tout les connessances quil a tout de suit<sup>24</sup>.

Le cas du père Germain n'était pas unique. Dans un autre rapport au gouverneur, le capitaine Breakenridge déclarait qu'au cours de l'hiver 1779, ayant eu vent que plusieurs habitants sur la route de Québec recevaient des émissaires rebelles et aidaient les prisonniers et les déserteurs à fuir la province, avec un caporal il décida de procéder à une enquête. Se faisant passer pour un déserteur, il alla frapper chez les différentes personnes qu'il soupçonnait. Les deux hommes furent bien reçus, et les habitants de la région de Lotbinière se les recommandèrent les

---

<sup>22</sup> AC, B 117, p. 63-64, Haldimand à Crofts, 15 mars 1779.

<sup>23</sup> AC, B 117, p. 91-92, Schmid, probablement à Foy, 26 mai 1779.

<sup>24</sup> AC, B 117, p. 122-123, Schmid à Haldimand, 24 juin 1779.

uns aux autres. Breakenridge fut reçu par le curé, "les bras ouverts"; ce dernier lui promit toute l'assistance possible, mais que pour l'instant il ne pouvait le garder dans sa maison, parce que l'on se trouvait dans une saison où les gens fréquentaient beaucoup l'église et que par conséquent c'était risqué. Il le recommanda cependant à un dénommé Le Meule, qui habitait dans le voisinage et qui, lui dit le curé, était un "bon ami des Bostonnais". Enfin, le prêtre lui dit tout son attachement ("in the strongest terms") à la cause américaine<sup>25</sup>.

C'est sans doute pour cette raison que bientôt, on commença à parler de placer des prêtres fidèles aux intérêts britanniques aux endroits stratégiques. De Bécancour, par exemple, M. Guky demandait à Haldimand de lui envoyer "un prêtre zélé, attaché au gouvernement et d'une probité reconnue" en remplacement d'un Récollet qui, croyait-il, donnait asile aux rebelles<sup>26</sup>.

Mais fort heureusement pour le gouverneur, la plupart des membres du clergé étaient du côté du gouvernement, et lui rendaient parfois de précieux services. Tel fut le cas du curé de Saint-Ours qui fit parvenir aux autorités,

---

25 AC, B 171, p. 87, Rapport du capitaine Breakenridge à Haldimand, sans date, 1779.

26 AC, B 164, p. 32-35, Guky à Haldimand, 6 mars 1779.

une affiche que l'on avait clouée à la porte de son église, et qui appelait à la sédition: "Endroit mal choisi, pour déployer l'Etendart de la Séditiion & de la Revolte, [...]."

Le gouverneur remercia le curé Portier pour la "Démarche prudente" qu'il avait faite:

J'espere & ne doute point que vous ne fassiez tout votre possible, pour porter vos Paroissiens a faire leur Devoir, en honnêtes Gens, & à etre fidele au Prince, sous la Domination duquel ils sont passés, à quoi il sont obligés par toutes les Loix Divines et humaines<sup>27</sup>.

Conception bien absolutiste que celle de l'obligation de se soumettre à toutes les lois divines et humaines, cette obligation étant bien entendu pour les autres.

Toujours selon M. Portier, qui se sentait en confidences, l'évêque avait reçu des reproches de ses collègues de France "par rapport à la conduite qu'il a tenu envers les Américains". Le capitaine Le Maistre, qui rapportait ceci au gouverneur, ajoutait que si cela était vrai, et que si l'évêque, dans les circonstances, modifiait son attitude, il ne fallait pas s'étonner de voir le clergé changer aussi la sienne et suivre son chef. On avait aussi affiché un placard à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Denis, et le curé, ami du gouvernement, l'avait remis aux autorités légitimes. On soupçonnait un Canadien du nom de Gatien,

---

<sup>27</sup> AC, B 66, p. 133, Haldimand à M. Portier, curé de Saint-Ours, 10 juin 1779.

"parent de Monsieur Gatien, curé de l'obinière, lequel est soupçonné d'avoir des intelligences avec les Rebelles<sup>28</sup>". Tout le monde n'était donc pas d'accord sur la soumission préconisée par le gouverneur...

Aux yeux du gouverneur, le clergé s'avérait l'instrument idéal pour influencer les Sauvages. Il lui faisait parfois prononcer des paroles sévères. Par l'entremise de Girault, missionnaire à Lorette, il leur avait fait savoir son mécontentement à l'égard de leur conduite, parce qu'ils penchaient du côté des Bostonnais, qu'on cherchait à les tromper et qu'il fallait prendre exemple sur leurs frères les Iroquois du Sault, ceux du lac des Deux-Montagnes, les Algonquins, les Renards, etc. Le gouverneur, toujours par l'entremise de Girault, leur reprochait d'écouter "avec avidité toutes les mauvaises nouvelles qu'on leur dévitoit". Il ne lui plaisait pas de les voir refuser de se joindre aux Indiens amis du gouvernement. Haldimand leur avait fait dire carrément qu'il n'avait pas confiance en eux, et qu'il fallait qu'ils se décident pour ou contre les Britanniques. S'ils se décidaient contre eux, ils devaient partir, soit pour la France, soit pour la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur ne pouvait envisager "d'un oeil tranquille auprès de lui des Sauvages qui ne vouloient point lui aider". S'ils

---

28 AC, B 72, vol. 2, p. 17-18, Le Maistre à Haldimand, 14 juin 1779.

s'avouaient les ennemis du gouvernement, le gouverneur allait les traiter comme tels:

[...] je les exhortai à faire de sérieuses Réflexions sur tout ce que vous leur aviez dit, que la chose étoit de conséquence Pour eux et que le parti qu'ils avoient [à] prendre étoit d'obeir<sup>29</sup>.

Haldimand écrivit à Girault qu'il avait bien exécuté ce qu'il lui avait demandé, mais une chose surtout lui déplaisait: c'étaient "les allées et Venues des Messagers, employés par les Rebelles, sans qu'ils se mettent en devoir de les arrêter, ou de m'en avertir<sup>30</sup>".

Les Sauvages semblaient tenir à posséder des missionnaires sur leur territoire. Dans le style farfelu qui les caractérise, voici un exemple de la manière avec laquelle ils s'adressaient au gouverneur à ce sujet:

Tu vois dans ce Colier la Personne du Roi qui nous tien par la Main, par Conséquent qui nous a adopté pour ses Enfants du Moment qu'il nous la présenté, nous lavons accepté, mais à la Condition que l'on nous permettroit de suivre toujours la Religion dans laquelle nous sommes nés. [...] Aujourd'hui nous voila presque tous privés de Missionnaires<sup>31</sup>.

Haldimand avait intérêt à ne pas frustrer les Sauvages dans leurs demandes. La nomination d'un missionnaire

---

<sup>29</sup> AC, B 117, p. 137-139, abbé Girault à Haldimand, 28 juillet 1779.

<sup>30</sup> AC, B 117, p. 136, Haldimand, à Girault, 28 juillet 1779.

<sup>31</sup> AC, B 111, p. 134-137, Campbell à Haldimand, 21 octobre 1779.

coûtait peu d'efforts, et, s'il était bien choisi, il pouvait rendre de grands services comme pacificateur et ami du gouvernement. C'est sans doute dans cette optique que le gouverneur leur répondit par l'entremise de Campbell:

[...] you will inform them that I have received their Request with Pleasure, that, far from wishing to Interrupt the Exercise of their Religion I am pleased they are so desirous to Pay that Attention which is due to it, and that I shall lose no time in procuring for them Proper Persons to Instruct them in the Duties of it<sup>32</sup>.

Cette nouvelle leur procura une vive satisfaction, ce qui n'allait pas manquer de les rendre plus zélés pour la cause du roi<sup>33</sup>. Et pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, le gouverneur leur fit même imprimer un livre de prières<sup>34</sup>.

Il est vrai que le nombre des prêtres était limité chez les Sauvages. Dans une lettre que le père De Lagarde écrivait au gouverneur, il soulignait le fait que le "gouvernement a regardé jusqu'à présent le christianisme comme une chose assez indifférente", ce qui contenait une part de vérité. Le père, pour temporiser, ajoutait que le gouvernement français avait agi de la même manière autrefois à l'égard des Canadiens:

---

<sup>32</sup> AC, B 113, p. 73-74, Haldimand à Campbell, 28 octobre 1779.

<sup>33</sup> AC, B 111, p. 138, Campbell à Haldimand, 1<sup>er</sup> novembre 1779.

<sup>34</sup> AC, B 114, p. 84-85, Haldimand à Clause, 10 novembre 1779.

[...] et on n'a ouvert les yeux que quand on a vu la liberté qu'on leur a donnée quant à la religion Dégénérer en Libertinage et le libertinage d'esprit influe sur leur conduite civile<sup>35</sup>.

Puis, pour l'information de Haldimand, une tirade passionnée suivait: Le danger était que, quand on ne respectait plus Dieu, on était bien prêt de ne plus respecter le Souverain. Si le gouvernement ne s'occupait pas des Sauvages au point de vue religion, on pouvait craindre qu'ils passent facilement du côté américain. Le gouvernement devait donc agir immédiatement, puisqu'ils demandaient des prêtres avec insistance et qu'il n'y avait aucun inconvénient à leur en accorder:

La religion chrétienne de quelque Côté qu'on la considère n'est-elle pas préférable à l'irreligion? Est-ce égal que les Sauvages soient chrétiens ou ne soient rien<sup>36</sup>?

Même si les Sauvages n'avaient qu'une mince écorce de religion, c'était tout de même cette dernière "qui les a retenus dans ce pays", et non pas les passions ou l'amour de la boisson<sup>37</sup>. Le père De Lagarde poursuivait en disant que, partout, l'Eglise avait fait des hommes vérifiables "et tout cela n'est point étranger au gouvernement", d'autant plus

---

<sup>35</sup> AC, B 171, p. 26-32, père De Lagarde à Haldimand, 15 août 1779.

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Ibid.

que les Sauvages étaient très utiles au gouvernement de la colonie:

[...] soit pour la guerre, soit pour les découvertes, soit pour amener des prisonniers, soit pour espier ce qui se passe chez nos Voisins<sup>38</sup>.

Pour lui, la religion parmi les Sauvages était aussi un moyen de conserver le commerce, et elle "va s'éteindre parmi eux, s'ils n'ont pas de prêtres". Mais il admettait que les prêtres se faisaient très rares au Canada. Les Canadiens ne pouvaient en fournir, parce qu'ils "sont presque tous pauvres, réduits à trainer avec eux leurs familles pour vivre ensemble à l'ombre de l'autel".

Dans certaines missions, les prêtres devaient même avancer argent et nourriture aux Sauvages; "mais un prêtre pauvre qui a ses parents à nourrir ne pourra travailler de même<sup>39</sup>". Dans ce climat de pénurie, il demandait au gouverneur de faire venir des prêtres d'Europe, c'est-à-dire de France, ce qui ne devait pas plaire particulièrement au gouverneur:

Les circonstances du temps ne sont pas favorables; la politique des États est toujours outrageuse surtout en temps de guerre. mais notre maison s'est-elle démentie de la fidélité pour le roi d'Angleterre? le passé ne doit-il pas faire espérer favorablement pour l'avenir? S'il vient des prêtres de France il n'en viendra que des zélés pour le

---

<sup>38</sup> AC, B 171, p. 26-32, père De Lagarde à Haldimand, 15 août 1779.

<sup>39</sup> Ibid.

salut des ames; les autres ne sont pas tentés de s'expatrier surtout pour des missions Sauvages et dans un climat si ingrat. or un bon prêtre ne peut être qu'un sujet fidele. il y a partout des prêtres romains repandus dans le monde et partout ils sont soumis au prince qui les gouverne; C'est l'Evangile et la raison<sup>40</sup>.

L'idée de faire venir des prêtres d'Europe était cependant bonne en soi, et le gouverneur en fera la demande un peu plus tard. Ce qui discordait dans la proposition du père De Lagarde, c'était de les faire venir de France. Haldimand ne s'y fiait pas, et peut-être pas sans raison; plusieurs lui avaient déjà causé passablement de difficulté. Si d'autres venaient de la même partie du monde, le problème deviendrait incessant. En ce même mois d'août 1779, le gouverneur eut à prendre une décision radicale à l'égard d'un prêtre français qui prenait le parti des rebelles: monsieur de la Valinière. Sa conduite, aux yeux des dirigeants, avait été fortement répréhensible, et même l'évêque et M. de Montgolfier la lui avaient reprochée, aussi bien que le gouvernement:

[...] and his Demission from the Province will serve equally the purpose of Ecclesiastical and civil subordination, at the same time it will be a consideration for your Excellency how far steps should not be taken to prevent his leaving England till next Summer at least<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> AC, B 171, p. 26-32, père De Lagarde à Haldimand, 15 août 1779.

<sup>41</sup> AC, B 205, p. 47-50, Mabane à Haldimand, 23 août 1779.

Haldimand écrivit donc à lord Germain pour lui apprendre que plusieurs membres du clergé, qui étaient bien disposés à l'égard du gouvernement depuis le début de la Révolution américaine, et particulièrement ceux qui étaient natifs de France, penchaient maintenant de plus en plus en faveur de la rébellion:

M<sup>r</sup> D<sup>r</sup> La Valineuse, no ways deficient in point of wit or Parts, has made himself very busy before the occasion, & as he had fallen out with the Seminary of Montreal, as well as with the Bishop, I have taken advantage of that circumstance to procure the consent of the latter for sending him home<sup>42</sup>.

La Valinière était un exemple qu'il fallait prendre au sérieux, même s'il n'était pas tellement surprenant qu'un Français, même prêtre, favorisât la Révolution américaine. Ce qui l'était plus, toutefois, pour le gouverneur, c'était l'attitude des prêtres canadiens:

The Clergy who in general behaved French Alliance with the Rebel Colonies, are cooled very much to the British Interests, that those Amongst them, who are natives of France, should lean to that side, is not, after all, to surprising, but that the Canadian Priests, who have already reaped so much advantage by the change, and have a chance of still greater, having ever been kept under by the French Government, is extraordinary & can only be accounted for in this way, that they are for the most part taken out of the lowest class of People, they are fully as ignorant and as void of Principles as those from whom they originate<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup> AC, B 54, p. 135-144, Haldimand à lord George Germain, 13 septembre 1779.

<sup>43</sup> AC, B 54, p. 177-185, Haldimand à lord George Germain, "Secret & Confidential", 14 septembre 1779.

Une telle affirmation laisse flotter un doute quant à la compréhension de Haldimand à l'égard de la Conquête. Il semble que le gouverneur la considérait comme un mieux pour le clergé canadien. Il n'envisage que le sort des individus, quand il aurait dû considérer le tout. Il faut dire cependant que le clergé était moins touché par la Conquête que les autres parties de la société canadienne. Dans une certaine mesure, il avait la possibilité de poursuivre son travail; c'est sans doute pour cette raison qu'il continua son appui au gouvernement, tandis que pour les commerçants et la noblesse, la situation était très différente, ayant perdu complètement le contrôle économique et politique de la colonie.

Le gouverneur devait donner un exemple. La Valinière fut choisi. En octobre (1779), le gouverneur ordonna au "curé de la Paroisse de St Anne du Sud" de venir immédiatement à Québec avec ses bagages, et de se rendre au Séminaire. Puis, il écrivit à l'évêque:

Je vous laisse le maître de lui apprendre, si vous le jugés à propos qu'il doit passer en Europe avec la Flotte [...]. Vous aurés Soins de lui recommander surtout, de ne pas se laisser aller à ses Vivacités ordinaires, & de prendre garde à la manière dont il se conduira, & parlera, jusques à son départ.

Je ne doute pas que le clergé, reconnaissant des Bontés de Sa Majesté Britannique, leur Souverain, envers eux & le Peuple, dont ils soignent les ames, ne portent ceux-ci, à donner les preuves de Fidélité,

de Zèle, & de Respect qu'ils lui doivent à tous Egards, & par toutes sortes de Raisons<sup>44</sup>.

Les termes n'étaient pas équivoques! Le gouverneur prend la décision ultime. Dans la colonie, Haldimand était même maître avant Dieu! L'évêque n'avait plus qu'à se mettre au pas. C'est ce qu'il fit en toute soumission. Le clergé devait "soigner les âmes" et servir le gouvernement. Les temps étaient trop dangereux pour qu'on puisse lui permettre des voix discordantes. Haldimand était un militaire: l'ordre parfait à l'intérieur était quelque chose d'essentiel, pour le clergé comme pour tout le monde.

Dans une lettre au ministre, Haldimand expliqua sa conduite: La Valinière était né en France; en 1776, il avait hérité d'une des meilleures cures de la province, grâce à l'intervention des messieurs du Séminaire de Montréal, auxquels il appartenait:

[...] The Gentlemen of the Seminary were extremely offended with his behaviour during the whole winter, when he proved himself a perfect Rebel in his Heart<sup>45</sup>.

A cause des plaintes formulées par les prêtres du Séminaire à propos de sa conduite, l'évêque le releva de ses fonctions de curé dans la paroisse dont il avait charge, et le nomma à

---

<sup>44</sup> AC, B 66, p. 161-162, Haldimand à l'évêque, 14 octobre 1779.

<sup>45</sup> AC, B 54, p. 225-227, Haldimand à lord George Germain, 24 octobre 1779.

une cure de moindre importance. Depuis ce temps, il était en querelle ouverte avec l'évêque:

Fiery, factious and Turbulent [...] he was too dangerous at this present crisis to be allowed to remain here, & accordingly taking advantage of his disagreements with the Seminary of Montreal, & with the Bishop, he is now with the consent of the latter sent home, as it rather appear that the Blow proceeds from his Ecclesiastical Superior, any noise or disturbance about it here is avoided, and at the same time may oblige the Clergy, especially the Jesuits part of them to be careful & circumspect, the French Alliance with the Colonies in Rebellion has certainly operated a great change upon their minds, & it too generally runs through the whole Body of Canadians. However disagreeable it may be it is improper he should be permitted to return to his native Country [...] there cannot be a doubt that while these troubles last, he will seek every opportunity of serving France, & of being of Dis-service to the British Interests<sup>46</sup>.

Le père de la Valinière par ses discours anti-britanniques avait agi d'une manière radicale; les troubles internes devaient être tenus au point mort autant que possible. D'ailleurs, le gouverneur n'avait agi qu'avec les preuves en mains. Autrement, il ne s'aventurait pas, et il était même porté à être conciliant. Dans un rapport que Campbell écrivait au gouverneur, il lui disait qu'un Récollet avait été vu à Montréal avec un paquet de lettres qu'il croyait être destinées aux rebelles. Campbell terminait en déclarant qu'il cherchait ses complices<sup>47</sup>:

---

<sup>46</sup> AC, B 54, p. 225-227, Haldimand à lord George Germain, 24 octobre 1779.

<sup>47</sup> AC, B 111, p. 140, Campbell à Haldimand, 6 décembre 1779.

There is a Strange Story told here about a frere Recollet, that went off to the Colonies in the month of October, with a great number of Letters, and its said Pere Berry at Quebec is Concerned<sup>48</sup>.

A propos de la suspicion que l'on entretenait sur le père Berry, Haldimand n'hésitera pas à clarifier la situation:

I am glad you mentioned to me the report Pere Berry having been Privy to the Elopement of the Recollet, because it give me an opportunity of doing Justice to a person who has not only manifested his Loyalty, from the commencement of the rebellion, by a uniform propriety of conduct, but has distinguished himself by takin on active Part upon all occasions wherein he could be serviceable to Government. In the present instance, I can free him from every Imputation of censure — He was the first person who informed me of the Recollet having gone off, and by my direction he wrote to the Jesuit at the sault St<sup>t</sup> Louis upon that subject, he has shewn me the answer he received, and have every reason to be perfectly satisfied with his conduct<sup>49</sup>.

Dans l'intervalle, Maclean avait effectivement découvert que c'était une pure invention du Récollet: "Because Pere Berry refused him leave to go and stay at Quebec, and positively ordered him to stay here [i.e. à Montréal]<sup>50</sup>". On fit des perquisitions pour connaître les complices du Récollet, mais toutes échouèrent<sup>51</sup>.

---

<sup>48</sup> AC, B 129, p. 79-80, Maclean à Haldimand, 13 décembre 1779.

<sup>49</sup> AC, B 131, p. 27-28, Haldimand à Maclean, 16 décembre 1779.

<sup>50</sup> AC, B 129, p. 86, Maclean à Haldimand, 20 décembre 1779. Le gouverneur écrira à Carleton dans les mêmes termes; voir AC, B 135, p. 93, 10 janvier 1780.

<sup>51</sup> AC, B 111, p. 142-143, Campbell à Haldimand, 1<sup>er</sup> janvier 1780.

Au gouverneur qui lui avait suggéré de remplir les cures vacantes par des prêtres savoyards, lord Germain répondra, au mois de mars 1780:

I have communicated to Lord Hillsborough your Idea of supplying the Vacant cures in Canada with Savoyard Priest, and his Lordship will write to the King's minister at Turin upon the Subject. But I should be glad to be informed, what the stipend or income is of the Several Benefices in which you would think proper to place them if they may be had, as I then should be able to give them assurances of what they were to receive from their Benefices before they set out, and by that means prevent disappointment or complaint in future<sup>52</sup>.

Quand les plaintes étaient centrées sur le spirituel, le gouverneur préférait ne pas intervenir. Les habitants de la rivière Ouelle lui ayant fait parvenir des plaintes au sujet de leur curé, Haldimand envoya la requête à l'évêque:

[...] comme elle regarde le Spiritual; c'est à vous Monseigneur à décider sur la validité des plaintes que les Habitants forment contre leur Curé<sup>53</sup>.

Ce qui n'empêchait cependant pas le gouverneur de prendre les informations qu'il croyait nécessaires:

J'ay ordonné au Capitaine des Milices de venir incessamment à Quebec, pour me rendre conte d'une Conduitte aussi irreguliere et indecente, que celle d'avoir signifié au Curé (à la Requette des Habitants) de sortir du Presbitaire<sup>54</sup>;

---

52 AC, B 44, vol. 2, p. 8-19, lord George Germain à Haldimand, 17 mars 1780.

53 AC, B 66, p. 181, Haldimand à l'évêque, 13 juin 1780.

54 Ibid.

## HALDIMAND ET LE CLERGE

140

en d'autres mots, il tenait à se ménager le clergé, dans la mesure où le gouvernement ne se compromettait pas:

Je suis trop bien informé de la bonne conduite que le clergé du Canada a tenu envers le gouvernement, lors de l'invasion des Rebelles, pour ne pas reprimer la moindre insolence qui pourroit leurs etre offerte, de la part des Habitants, & J'ay trop de confiance dans Votre Zèle, pour le Service du Roi, & dans vôtre Justice envers son peuple pour permettre à qui que ce soit d'empieter sur vos Droits & desobeir à Vos ordres<sup>55</sup>.

Le clergé catholique n'était pas le seul à avoir des problèmes. Le Révérend Charles Heslop Scott, de Sorel, se plaignait auprès du gouverneur qu'il n'y avait pas de règlement obligatoire pour envoyer les soldats à l'office du dimanche dans sa paroisse, et que dans les circonstances qui existaient, même le commandant du poste empêchait ses hommes d'y assister. Il rappelait à Haldimand qu'il lui avait déjà écrit à ce sujet au cours de l'année précédente (en 1779)<sup>56</sup>.

Les problèmes du clergé protestant n'étaient certes pas du même ordre que ceux du clergé catholique. Parmi ce dernier, les Jésuites surtout, paraissaient appuyer le plus la Révolution américaine et l'alliance des rebelles avec la France. Un émissaire indien, à la solde du gouvernement colonial, avait trouvé des copies d'une proclamation que les

---

55 AC, B 66, p. 181, Haldimand à l'évêque, 13 juin 1780.

56 AC, B 73, p. 200-204, Rév. Thomas Charles Heslop Scott à Haldimand, 12 octobre 1780.

## HALDIMAND ET LE CLERGE

141

rebelles s'apprêtaient à faire distribuer au Canada. Haldimand soupçonnait fortement les Jésuites d'être de connivence avec les Américains et leurs alliés Français pour propager la dite proclamation, qui encourageait le clergé à la révolte:

I have reasons to Suspect that the Jesuits at Montreal and Sault St Louis are Deeply engaged in this affair, and that the Proclamations were intended for them to distribute, further Information or Lights, may perhaps be procured, [...].

L'adresse en question se lisait comme suit:

Aux Amis de la Libertez.

Ministre du Sauveur gardez vous de concourir à l'Esclavage de vos Concitoiens par des pernisiieuses insinuations par des discours indiscrets, Votre ministere vous autorise à veiller sur vos paroissiens quant au spirituel mais, non quant au temporel: oh vous, qui vous glorifiez d'avoir des vasseaux ne vous laissez plus eblouir par des vagues promesses, par des ridicules fictions; n'oubliez pas que vous etes français, et que malgrés vos titres, vous serez bientôt esclaves d'une puissance qui fut perpetuellement en guerre avec vos illustres predecesseurs<sup>57</sup>.

Mais comme il ne fallait pas blesser le clergé, le gouverneur dira confidentiellement:

I mention this Suspicion merely for your own Information which you will Make a prudent use of --

Il convenait de la difficulté de donner un exemple en se servant du clergé, à cause du manque constant de preuves:

---

57 AC, B 184, vol. 2, p. 498-503, Adresse aux Canadiens trouvée dans les papiers de la Balme, reçue à Québec le 4 décembre 1780.

## HALDIMAND ET LE CLERGE

142

I have suspected many Persons to be concerned in this Business, which has been a continual source of Inconvenience and disappointment to the Service, but by the Art and Secrecy of those employed & many of them being under the Influence of Religion all my Efforts to discover them have been ineffectual and tho' I have confined some upon well founded suspicion, Yet I cannot obtain Proofs sufficient to justify my making an Example<sup>58</sup>.

Dans une lettre à Clinton, environ un mois plus tard, le gouverneur ira encore plus loin dans ses déductions:

Before the French Alliance, I suspected the Jesuits and some few of the Clergy — since, I am Confident that the greatest Part of them, have entered warmly into the Interest of the Rebellion & it is much to be feared, find Means to correspond with the Enemy<sup>59</sup>.

Plus Haldimand analysait la position du clergé dans la colonie, plus il croyait nécessaire de faire venir un certain nombre de prêtres d'Europe, "from such Catholic countries in Europe as have least connection with France". Il trouvait que l'opinion du clergé avait bien changé depuis 1775; si ce dernier avait tenu une bonne conduite à cette époque, il n'en était plus de même en 1780:

I am well aware that since France was known to take part in the Contest, and since the address of Count d'Estaing to the Canadians & Indians, has been circulated in the Province, many of the Priests have changed their opinions & in case of another Invasion would I am afraid adopt another System of conduct<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> AC, B 113, p. 112-113, Haldimand à Campbell, 19 octobre 1780.

<sup>59</sup> AC, B 147, p. 278-282, Haldimand à Clinton, 16 novembre 1780.

<sup>60</sup> AC, B 154, p. 349-352, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

L'éducation des prêtres avait été interrompue pendant plusieurs années après la Conquête du Canada. A l'arrivée de Monseigneur Briand, qui venait exercer ses fonctions épiscopales "avec la permission du gouvernement britannique", l'éducation des prêtres reprit au Séminaire de Québec, au cours de l'année 1776. Mais entre 1760 et 1776, plusieurs cures étaient devenues vacantes par la mort de leurs dirigeants ecclésiastiques:

[...] hence the Bishop was under the necessity of Conferring orders upon many Students who had been in the Seminary but a few years, & who were not qualified for the Priesthood.

It is to be observed that the Noblesse & better kind of Canadians were never found of embracing an Ecclesiastical life, war, or the Trade with Indians in the Upper Country, which from the Fatigues & Dangers attending it, resemble war, was their favorite pursuit, hence the Priesthood was composed either of native of old France, or of Canadians taken from amongst the Pons of Trademen [...] & these were necessarily under the Influence & [...] the Prejudices & attachments of the former, but that is not all the evil, the Seminary of Quebec has been obliged from the Death & the failure of importation of natives of France to adopt many of those Canadians, who never having had much Education themselves, can never bestow it upon others. hence the Succession of Priests in this Country must become more & more ignorant & the less capable of attachment to the British Empire, whenever it is put into competition with that of France<sup>61</sup>.

Le gouverneur demandait alors cinq ou six prêtres venant de Savoie:

---

61 AC, B 154, p. 349-352, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

## HALDIMAND ET LE CLERGE

144

I have great reason to think that the Seminary of Quebec would adopt them, as the Heads of that Institution are very sensible of the present want of Professors for the Education of Youth, but if they did not, they could easily be provided for in Parishes, where the income would be about £ 200 per annum & their number could be augmented from time to time as occasion would require, or as experience would have proved the measure useful, to the King's Service & the People of the Province<sup>62</sup>.

Le gouverneur se trouvait dans l'impossibilité de se procurer un rapport détaillé sur les revenus des différentes paroisses, mais les cures, en général, recevaient environ 100 livres par année; quelques-unes pouvaient atteindre 500 livres, et plusieurs se maintenaient entre 200 et 300 livres par année<sup>63</sup>. Même les chefs du clergé étaient d'accord pour dire que les curés des paroisses, dans l'ensemble, recevaient un revenu très suffisant:

[...] les curés divers m'ont déclaré avoir reçu A la quête du jour de l'an la meme quantité de bléd, et quelqu'une plus que la precedente leurs dixmes Egalent et plusieurs Excedent en recette les uns ont recu 800 minots. D'autre 900 D'autres 1200 [...] mais ces Messieurs ont outre cela divers Engagemens qu'ils Remplissent par du bled ainsi les moindres recoivent cette année 900 à 1000 minots. il est facile de voir que l'abondance est dans ces paroisses et dans le gouvernement<sup>64</sup>.

---

62 AC, B 154, p. 349-352, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

63 Ibid.

64 AC, B 73, p. 241-242, père Berry à Mabane, décembre 1780, sans date.

Si on en juge par les différentes appréciations que l'on retrouve dans la correspondance du gouverneur, le clergé était assez bien traité par Haldimand, et d'une manière générale, le rendait au gouverneur.

Dans tous les milieux on retrouve ordinairement des fanatiques du devoir et de la soumission. Le clergé canadien possédait aussi les siens. A preuve, cette anecdote qui ne manque pas d'humour noir: Un certain André Poudret dit La Vigne se mourait. Il envoya donc un de ses fils chercher le curé de la paroisse, pour lui administrer les derniers sacrements. Mais le curé, lui, savait que Poudret était un rebelle militant:

Monsieur Le Curé sy rendit avec deux hommes [...] Espérant que la maladie luy avait fait reconnoître sa faute<sup>65</sup>.

Inutile de dire que le curé fut estomaqué quand il constata que l'homme ne regrettait pas; il lui demanda de "promettre d'être fidel Sujet du Roy et avouer son Tort". Rien n'y fit. Poudret, sur son lit de mort, demeurait convaincu de la nécessité de l'indépendance. La soumission à l'autorité de Dieu et du régime britannique était pourtant le prix que mettait le bon prêtre à l'assister dans ses derniers moments. Comme Poudret s'obstinait, le prêtre refusa de poser le geste qui aurait pu lui ouvrir tout grand les battants de

---

65 AC, B 129, p. 194-195, Saint-George-Dupré à Maclean, 22 décembre 1780.

l'autre monde. Voyant son père agonisant et promis au feu éternel, et peut-être aussi pour le principe de la chose, le fils Poudret voulut alors obliger le représentant de Dieu à "faire de force ce qu'il ne voulait pas faire de bonne volonté". Heureusement pour le vicaire, les deux hommes qu'il avait eu la précaution d'amener avec lui, empêchèrent le jeune homme de poser ce geste inqualifiable. Ainsi, "le malade est mort Le lendemain dans son infame Sentiment". Le curé, dans sa logique implacable, lui refusa tout bonnement la sépulture. Celui qui rapportait ces faits, écrivait à un ami, quelques jours plus tard, comme pour mettre un comble, un point final ou un peu d'humour dans une vie qui n'en avait pas à revendre:

[...] if the Priest had not the precaution to have a Loaded Pistol under his Soutane he would have been murdered. The firmness of the Priest, in refusing the Sacrament, and Burial to this Confirmed Rebell will do a great deal of good, and Mons Mongolfier the Grand Vicar has approved of the Priests having refused Burial<sup>66</sup>.

On vivait dans un monde où le clergé était une force sur laquelle il fallait compter. Le gouverneur l'avait compris: les prêtres pouvaient avoir une énorme influence sur leurs ouailles. C'est sans doute pour cette raison que Haldimand eut toujours le tact de se concilier au moins les têtes de la hiérarchie ecclésiastique de la colonie. Dans

---

<sup>66</sup> AC, B 129, p. 199, Maclean à Mathews, 25 décembre 1780.

cette époque troublée, c'était posséder un atout important, car le clergé, dans une certaine mesure, pouvait empêcher la révolte à l'intérieur. Si le gouverneur n'avait pu s'attacher les chefs, tout était à craindre, car la masse des Canadiens pour qui, en quelque sorte, ils servaient d'intermédiaires entre eux et le gouvernement, les aurait suivis. Menacé de l'extérieur, le gouverneur devait aussi se protéger à l'intérieur même de la colonie. Le clergé représentant un élément de cette barricade, Haldimand n'hésita pas à l'amadouer, et à le maintenir dans la soumission par quelques concessions en somme assez secondaires.

## CHAPITRE IV

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

Quelques mois après sa nomination au poste de gouverneur du Canada<sup>1</sup>, Haldimand recevait, de lord George Germain, une lettre dans laquelle ce dernier lui faisait savoir que l'armée qu'il possédait dans la colonie ne devait pas seulement servir à "repousser les attaques du dehors", mais aussi à maintenir en respect, si cela était nécessaire, "les dispositions turbulentes" que les Canadiens pourraient développer à l'intérieur<sup>2</sup>. Londres avait fait le bilan de 1775 et n'en désirait nullement la répétition. La mère-patrie comptait sur la force pour réprimer les troubles internes. Il fallait aussi du doigté. L'Angleterre était loin du Canada, et le gouvernement de la colonie, à cause de son importance, ne pouvait être confié qu'à une personne en qui le roi avait une grande confiance<sup>3</sup>. Il fallait que le gouverneur eût beaucoup de flexibilité pour faire face aux problèmes qui se posaient quotidiennement dans la vie politique de la colonie. Ce que Londres imaginait et ce que le gouverneur avait sous les yeux pouvaient s'avérer, à certains

---

1 Sa nomination datait du mois de septembre 1777.

2 AC, B 205, p. 5-6, lord George Germain à Haldimand, 7 janvier 1778.

3 AC, B 72, vol. 1, p. 7-8, Thomas Mills à Haldimand, 9 janvier 1778.

moments, totalement différents. Il ne faut jamais perdre de vue que le gouverneur avait à maintenir dans les normes de la fidélité une population canadienne supérieure à celle que composaient les "anciens sujets". Quand Londres tenait le langage de la force, le gouverneur était souvent dans l'obligation de tenir celui de la temporisation. En somme, sans vouloir excuser la conduite du gouverneur, par exemple, son attitude vis-à-vis du Conseil, il faut admettre toutefois que si Londres réglait théoriquement les problèmes, le gouverneur, lui, devait les régler pratiquement; d'où leurs oppositions, car le ministre n'étant pas sur place, il ne pouvait pas aussi bien comprendre que le gouverneur qui s'y trouvait. Les vues étaient souvent différentes, cela va de soi.

D'ailleurs, dès le mois d'avril 1778, un problème majeur commençait à se poser: celui du rappel de l'Acte de Québec que les Britanniques de la colonie désiraient depuis le moment où il avait été accordé. Dans une pétition qu'ils firent parvenir à Londres, les "British Merchants" du Canada soulignaient que l'ordonnance que le Conseil et le gouverneur avaient passée avec l'intention d'affermir la loi française, avait fortement contribué à augmenter l'insatisfaction générale! Ils accusaient le gouvernement de procéder à la rédaction des ordonnances d'une manière ambiguë, afin de donner aux juges un pouvoir accru:

[...] and of the Prejudice which prevails in them [i.e. dans les ordonnances], in favor of the Laws of Canada, whose forms are tedious, expensive, and unnecessary [...]. [They] have concurred to spread a general discontent throughout the Province, without any advantage to the present state [...]<sup>4</sup>.

Nul doute que pour ces marchands anglais, les causes du mal prenaient racine dans l'Acte de Québec. A la suite de ce dernier, prétendaient-ils, la situation de la colonie était devenue "dangereuse et confuse". Si la Grande-Bretagne accordait une Assemblée ou une représentation populaire, les problèmes, par le fait même, cesseraient d'exister... Cette Assemblée, assuraient-ils, n'était que la mise en pratique d'une promesse royale formulée dans la Proclamation de 1763. Dans ce conflit, la position de Haldimand fut ferme:

[...] faire comprendre aux Gens de Loix & aux principaux Négociants combien il est impropre dans la circonstance de faire aucun changement aux Loix du Canada<sup>5</sup>.

Il maintiendra cette attitude tout au long de son gouvernement. En ce même mois d'avril 1778, le roi fit parvenir ses instructions au nouveau gouverneur. En effet, on s'imaginerait mal un gouverneur arrivant dans la colonie sans instructions de ses maîtres. Haldimand ne fit pas exception à la règle, et dès le 15 avril, le futur gouverneur

---

<sup>4</sup> AC, B 43, p. 13-17, Pétition des marchands britanniques de la colonie à lord George Germain, 9 avril 1778. Elle était signée de 24 noms.

<sup>5</sup> AC, B 229, p. 112, Haldimand, Mémoire, sans date, 1778.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

151

recevait, de son Souverain, les traditionnelles "instructions" qui, normalement, devaient lui servir de guide tout au long de son mandat. Les formuler au complet deviendrait vite fastidieux. C'est pourquoi nous nous bornerons à en énumérer les principales.

1. Le roi demandait d'abord au gouverneur de faire un certain nombre de nominations au Conseil Législatif "whom we do hereby constitute and appoint to be our Council for the affairs of our said Province".

Les noms qui suivent composèrent donc le premier Conseil que le gouverneur eut à présider:

Hector Theophilus Cramahé, "our Lieutenant Governor of our said Province",  
 Peter Livius, "our chief Justice",  
 Hugh Finlay,  
 Thomas Dunn,  
 James Cuthbert,  
 Francis L'Evesque,  
 Edward Harrison,  
 John Collins,  
 Adam Mabane,  
 Chaussegros de Lery,  
 George Pownall, "our secretary of our said Province",  
 George Alsopp,  
 La Corne St Luc,  
 Alexander Johnstone,  
 Conrad Guky,  
 Picotte de Belestres,  
 John Fraser,  
 Henry Caldwell,  
 John Drummond,  
 William Grant,

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

152

Roc St Ours,  
Francis Baby,  
de Longueuil<sup>6</sup>

[...] every one of which respectively shall enjoy his office of councillor aforesaid for, and during our will and pleasure [...] and that they shall meet together at such time and times, Place and Places, as in your discretion shall think necessary, except when they meet for the purpose of Legislation, in which case they are to be assembled at the tower of Quebec only.

2. Le gouverneur devait écrire à Londres lorsqu'il y avait une place vacante au Conseil. Il pouvait alors suggérer les noms de ceux qu'il croyait les plus aptes à prendre le poste laissé libre.

3. Les membres du Conseil pouvaient débattre librement les problèmes qu'ils avaient à résoudre, et voter sur tout ce qui concernait les affaires publiques.

4. Le Conseil ne pouvait approuver aucune ordonnance ("at any meeting") à moins que la majorité du dit Conseil fût présente:

[...] or at any time, except between the first day of January and first day of May, as aforesaid, unless upon some urgent occasion in which case every member thereof resident at Quebec, or within fifty miles, shall be personally summoned to attend the same.

---

<sup>6</sup> AC, B 41, p. 1-54, Instructions à Haldimand lors de sa nomination, 15 avril 1778. Pour la liste des membres du Conseil législatif, voir aussi AC, B 225, vol. 1, p. 40-41. Pour la liste des conseillers présents à la première séance, 30 juin 1778, au Château Saint-Louis, voir AC, B 78, p. 2.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

153

5. Sauf en cas de nécessité imminente, le gouverneur ne devait pas faire d'ordonnances pour moins de deux ans, ni mettre en vigueur une ordonnance qui avait été refusée dans le passé:

[...] and you shall not re-enact any ordinance, to which our assent shall have been once refused, nor give your assent to any ordinance for repealing any other passed in your government [...].

6. La liberté personnelle est un principe de justice fondamentale dans tous les gouvernements libres:

[...] and the making due provision for that purpose is an object the Legislature of Quebec ought never to lose sight of, [...].

Le roi demandait, en outre, que le Conseil suivit l'exemple du Common Law britannique:

[...] in the Provision made for a writ of Habeas Corpus, which is the right of every British subject in this Kingdom.

7. Le gouverneur ne pouvait pas limoger qui que ce soit d'un poste officiel sans une raison suffisante:

[...] which you shall signify in the fullest and most distinct Manner to us, by one of our principal Secretaries of State, and to our Commissioners for Trade and Plantations, for their Information.

8. En regard de la chose ecclésiastique, le gouverneur avait la responsabilité de voir à ce que les Canadiens soient satisfaits, dans la mesure du possible:

[...] in every point in which they have a right to any indulgence on that [...] always remembering that it is a toleration of the free exercise of the religion of the Church of Rome only to which they are entitled but not to the powers & priviledges of

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

154

it as an established Church, that being a preference which belongs only to the Protestant Church of England.

9. Personne ne pouvait recevoir les Ordres ou "se pencher sur les âmes" sans posséder une licence à cet effet. Elle devait être obtenue du gouverneur lui-même.

10. Là où les catholiques romains étaient majoritaires, ils pouvaient faire usage de l'église pour y pratiquer leur religion en toute liberté "at such time as may not interfere with the religious worship of the Protestants". On ferait le contraire là où les Protestants étaient en majorité.

11. Le gouverneur était responsable de la protection des différents endroits colonisés par des sujets canadiens, des lois affectant le commerce de la fourrure "in the upper or interior country", de même que des pêcheries du golfe Saint-Laurent et de la côté du Labrador:

The Fisheries on the coast of Labrador and the islands adjacent thereto are objects of the greatest importance, not only on account of the commodities they produce, but also as nurseries of seamen, upon whom the strength and security of our Kingdom depend.

12. Le roi ordonnait que toutes les terres appartenant ou qui appartiendraient à l'Angleterre, soient accordées en fiefs aux seigneurs:

[...] in like manner as was practiced antecedent to the Conquest of the said Province, [...].

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

155

13. Les forges du Saint-Maurice étaient d'une grande importance pour le service du roi. C'est pourquoi elles devaient demeurer entre les mains de l'Etat:

It is therefore our will and pleasure, that no part of the Lands upon which the said Iron works were carried on, [...] be granted to any private person whatever [...].

14. Le gouverneur devait faire tout en son pouvoir pour améliorer le commerce:

[...] by settling such orders and regulations therein, with the advice of our said council, as may be most acceptable to the generality of the inhabitants; [...] that you do not upon any pretence whatever, upon pain of our highest displeasure, give your assent to any law, or Laws for setting up any Manufactures, and carrying on any trades, which are hurtful and prejudicial to this Kingdom; and that you do use your utmost endeavours to discourage, discountenance, and restrain any attempts which may be made to set up such manufactures, or establish any such trades.

15. Il devait faire arrêter toute personne coupable de pirateries, dans son gouvernement, ou bien, parce qu'ayant commis un tel acte ailleurs, elle s'aventurait dans la province.

16. Québec était la résidence officielle du gouverneur. Il devait visiter, toutefois, aussi souvent qu'il lui serait loisible, les autres parties de la colonie dont il avait la responsabilité:

[...] in order to inspect the management of all Public affairs, and thereby the better to take care that the Government be so administered, that no disorderly Practices May grow up contrary to our service and the welfare of our subjects.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

156

17. Suivait enfin la liste des salaires que Londres faisait distribuer aux fonctionnaires:

To the Governor per Annum . . . . .	£ 2.000
To the Lieutenant Governor . . . . .	600
To the Chief Justice . . . . .	1.200
To six Judges of Common Pleas at five hundred pounds each . . . . .	3.000
To the Attorney General . . . . .	300
To the Clerk of the Crown and Pleas . . . . .	100
To two sheriffs at £ 100 each . . . . .	200
To the Secretary & Register . . . . .	400
To the Clerk of the Council . . . . .	100
To the Surveyor of lands . . . . .	300
To the surveyor of Woods . . . . .	200
To the Commissary for Indians . . . . .	300
To the Captain of the Port . . . . .	100
To the Naval Officer . . . . .	100
To the receiver General of Revenues . . . . .	400
To 23 Councillors at £ 100 each . . . . .	2.300
To the Lieutenant Governors or Superintendants, at The Illinois Poste St Vincenne Detroit Missilimakinac Gaspee at two hundred pounds each . . . . .	1.000
To one Judge of the Inferior courts of Kings bench & Common Pleas, at each of the above 5 Posts at £ 100 each Judge . . . . .	500
To an assistant or assessor at each Post at £ 50 per annum . . . . .	250
To a sheriff for each district at twenty pounds per annum . . . . .	100
To a grand Voyer . . . . .	200
To a French Secretary . . . . .	200
To Ministers of the Protestant Church at £ 200 per annum each . . . . .	800
To two School Masters at £ 100 per an <sup>n</sup> each . . . . .	200
To an allowance to the person licensed to su- perintend the Romish Church . . . . .	200

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

157

To Pensions to the Officers of a Corps of Canadians employed in the last war, and discharged without any allowance as follows

Viz.

To Mons Rigauville the Commde of said corps	200
To five Captains at £ 100 each . . . . .	500
To ten Lieutenants at £ 50 each . . . . .	500
To the Commandant of the savages . . . . .	100
To annual Contingent expences . . . . .	1.000

[Total] £ 17.3507

Comme nous le verrons, Haldimand ne se conformera pas toujours aux règles strictes qu'on lui avait prescrites, pour les raisons exposées au début du présent chapitre.

Au mois d'avril, c'étaient surtout les Etats-Unis qui inquiétaient le gouvernement britannique. Pour éviter les malentendus, l'amirauté donna au gouverneur la permission d'accorder des lettres de marque pour saisir les navires des provinces révoltées<sup>8</sup>. Le 17 juin 1779, on accordait des lettres de marque pour la saisie des bateaux espagnols, car le 10 du même mois, l'ambassadeur d'Espagne avait remis une déclaration de guerre au Vicomte Weymouth. Mises au courant, les deux Chambres avaient donné leur entière approbation à la politique que le roi avait décidé d'entreprendre, c'est-à-dire de commencer immédiatement les hostilités contre le roi d'Espagne. C'était en conséquence de cela que le

---

7 AC, B 41, p. 1-54, Instructions à Haldimand lors de sa nomination, 15 avril 1778.

8 AC, B 49, p. 1-2, Stephens à Haldimand, 28 avril 1778. Pour l'autorisation elle-même, voir AC, B 49, p. 3-5.

roi permettait la capture des bateaux espagnols<sup>9</sup>. Le ministre des colonies, chargé de mettre le gouverneur au courant, déclarait:

[...] excite them to make Captures of the Ships of the King of Spain, and his subjects, and destroy or distress their commerce, for which purpose the Lords Commissioners of the Admiralty will send you [...] proper authorities for granting Letters of Marque: but, in the meantime, you may give assurances to the owners of all ships, bearing Letters of Marque against the French King and his subjects, that His Majesty will consider them, as having a just claim to the King's share of all Spanish ships and property which they may make prize of<sup>10</sup>.

Dès son arrivée, le gouverneur était parti d'un mauvais pied avec l'ancien juge en chef, Peter Livius, démis de ses fonctions par Carleton. Livius avait fait parvenir un long mémoire à Haldimand. Tout en s'excusant assez froidement, le gouverneur n'y répondit qu'une quinzaine de jours plus tard. Il lui dit que le travail pressant qu'il avait eu depuis la fin de juin ne lui avait pas permis de le faire avant. M. Livius demandait la permission de faire des recherches dans les archives publiques sur les raisons profondes de son renvoi par Carleton:

[...] after having duly considered the subject matter it contains, I can only appeal to your own Judgment, wether I, who did not find you in the

---

<sup>9</sup> AC, B 43, vol. 1, p. 146-147, lord George Germain à Haldimand, 17 juin 1779.

<sup>10</sup> Ibid. On appliquera la même décision en 1780, contre les navires hollandais. Voir AC, B 44, vol. 2, p. 62-63, 20 décembre 1780.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

159

Chief Justice of this Government, when I took the Administration of it upon me, cannot without great impropriety, if not indecency, decide upon the reasons which, no doubt, are prepared for being, and intended probably, only to be, submitted to the King's Decision<sup>11</sup>.

Le gouverneur lui déclara qu'il n'avait pas le pouvoir de le réinstaller dans ses fonctions de juge en chef, et que tout ceci dépendait du bon plaisir du roi. Il paraît évident que Haldimand ne voulait pas faire de faux pas:

As to the Access which you desire to Publick Records, every paper, in which you have any concern, must necessarily be transmitted by Sir Guy Carleton to England, and will of course be open to your Inspection there<sup>12</sup>.

En d'autres mots, le gouverneur refusait de lui montrer des papiers qui devaient être d'abord envoyés en Grande-Bretagne. Haldimand déclinait la responsabilité d'un tel geste, même si Livius croyait ses prétentions justifiées. Il terminait sa lettre en affirmant clairement:

I would not quit the subject, without cautioning you against any proceeding in this Matter which shall carry the least appearance of disturbance, or bad example to the People, in these critical times<sup>13</sup>.

Cette lettre ayant déplu à Livius, il fit certaines menaces à l'égard du gouverneur. Haldimand décida de mettre sèchement fin à l'affaire:

---

<sup>11</sup> AC, B 62, p. 65-67, Haldimand à Peter Livius, 11 juillet 1778.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Ibid.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

160

[...] I find myself under a necessity of refusing to comply with any of the requests which you have made to me<sup>14</sup>.

Un mois environ après son arrivée à Québec, Haldimand écrivit au ministre pour l'informer qu'après les "cérémonies usuelles", il avait pris en main les destinées de la colonie, et que Sir Guy Carleton lui avait remis les papiers nécessaires à son gouvernement, en plus de le mettre au courant de la situation militaire et civile du Canada:

It is impossible for me at present to give your Lordship an accurate account of matters here, for which I beg have to refer you, and His Majesty's confidential servants, to my Predecessor, whose experience, and long residence in the Province, enable him to give them full satisfaction upon that head; all I could at present attempt, would be but an imperfect sketch of my ideas upon certain General Points; [...]<sup>15</sup>.

Mais il se proposait d'aller bientôt à Montréal. A son retour il pourrait donner beaucoup plus de précisions<sup>16</sup>.

Sur le cas Livius, le gouverneur expliquera au ministre que le juge avait été démis de ses fonctions par Carleton et que, comme son affaire allait être réglée en Grande-Bretagne, il ne voulait pas se compromettre en s'en mêlant<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> AC, B 62, p. 67-70, Haldimand à Peter Livius, 14 juillet 1778.

<sup>15</sup> AC, B 42, p. 6-10, Haldimand à lord George Germain, 25 juillet 1778.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> AC, B 62, p. 25-26, Haldimand à lord George Germain, 29 juillet 1778.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

161

Haldimand s'intéressait surtout à la grande politique de la colonie, et plus encore à sa défense. A des plaintes concernant certains règlements dans les postes, le gouverneur répondit qu'il ne pouvait s'en occuper à ce moment-là, parce qu'il avait des travaux urgents à faire; mais il ajoutait:

[...] I conceive the law provides ample remedy against most of the abuses and grievances you represent, and I shall always be ready upon Every just complaint made to me to add the force to my authority to prevent Excesses, and to see that strict justice be done to all His Majesty's Subjects<sup>18</sup>.

Le gouverneur voulait à tout prix s'assurer la fidélité des Canadiens. L'achat d'une maison pour le gouverneur, à Montréal, était avant tout un geste politique:

[...] I was further induced to it [l'achat de la maison] by observing that the friends of Government take courage from seeing preparations that indicate on our part security of possession of the country, having been very much cast down by the news of the French treaty, and the threatening of an invasion from the rebels again, which still hangs over us<sup>19</sup>.

Haldimand avait fini par recevoir des échos de la pétition des marchands anglais qui demandaient le rappel de l'Acte de Québec. Il leur répondit par une lettre à lord Germain:

---

<sup>18</sup> AC, B 62, p. 143, Haldimand à Finlay, 10 septembre 1778.

<sup>19</sup> AC, B 59, p. 9-11, Haldimand à un destinataire inconnu, 28 septembre 1778.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

162

From the Characters of some of the people going home this season, I believe, your Lordship is likely to be troubled with Petitions for an assembly, for the repeal of the Quebec act, and with plans for a variety of regulations, all under the Pretence of Promoting public utility, thro' too often in the mean and interested view of private advantage<sup>20</sup>.

Le gouverneur ne voulait à aucun prix que Londres accorde une Assemblée, tout au moins dans les circonstances où se trouvait la colonie<sup>21</sup>. Il reviendra sur le sujet un peu plus tard. Haldimand considérait que le temps n'était pas propice à une telle entreprise: d'un côté, une population canadienne supérieure aux Britanniques, et de l'autre, la Révolution américaine qui menaçait constamment le Canada. Aux yeux du gouverneur, il fallait surtout que l'appareil administratif du gouvernement se compose de gens sûrs, sinon on pouvait craindre que la situation devienne vite confuse:

Amist all those Difficulties which must arise from so many [...] contending Interests, My Plan is, & in that I shall unalterably persist, to attend first & principally to the security of the Province, to frame as few Regulations as possible [dans ces conditions, on comprend que le gouverneur ait refusé le rappel de l'Acte de Québec], until they can be well digested, and the execution of them properly enforced. On the other hand I hope, care will be taken to promote none to employments in this Province, but such, on whose Disposition towards the King's Government, in the support of His Authority, the firmest reliance can be had, otherwise it is much to be feared confusion will arise<sup>22</sup>.

20 AC, B 42, p. 33, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1778.

21 Voir AC, B 54, p. 297-301.

22 AC, B 54, p. 297-301, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1778.

Dans sa prise de position, le gouverneur incluait aussi, et peut-être avant tout, le Conseil législatif. Un membre de ce Conseil étant décédé, Haldimand recommanda la nomination de M. Holland, en ajoutant qu'il fallait donner les sièges libres à des gens entièrement dévoués à la cause du roi, et non à ceux qui préconisaient "un gouvernement populaire" comme celui des Etats-Unis:

In time such as these it is of the greatest importance to the King's Interests in this Province, where there are already too many well affected to the American cause, to give a Seat in Council to those only who wish to support the Royal Authority & are Known to have no Inclination for a Popular Government — I am certain of M<sup>r</sup> Hollands Disposition in that respect [...]<sup>23</sup>.

En plus de la prudence qu'il devait exercer dans les nominations, soit au Conseil, soit dans l'armée, le gouverneur essayait de ne pas froisser l'un ou l'autre groupe, et d'étudier attentivement toutes les demandes, comme cette pétition des marchands de Québec qui se plaignaient des abus qui se pratiquaient dans les différents relais, de même que de l'état des routes entre Montréal et Québec:

Carriages and Horses have been refused to travellers, extortionate hire has been exacted and passengers have been frequently treated with great insolence<sup>24</sup>.

<sup>23</sup> AC, B 54, p. 301-302, Haldimand à lord George Germain, 27 octobre 1778. Voir aussi AC, B 42, p. 51.

<sup>24</sup> AC, B 42, p. 80, Pétition des marchands de Québec à Haldimand. La pétition était signée par Berthelot, Ch<sup>s</sup> Voyer, L<sup>s</sup> Marchand junior, P. Marcour junior, Jacques Perreault, Pr<sup>e</sup> Gueront, John Pagan, John Shannon, John Buchanan, William Shaw, Ja<sup>s</sup> Lod, Dan. Anderson, Joseph Frobisher, Tho<sup>s</sup> Aylwin, F. Naby, Ja<sup>s</sup> Parris.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

164

Cet autre cas aussi où le gouverneur recommandait la promotion de l'enseigne Morin, à cause des services rendus par son père<sup>25</sup>. Il ne ratait jamais une occasion pour mettre la population de son côté. Dans les circonstances, c'était faire preuve de beaucoup de sagesse.

Mais pour agir selon les instructions qu'il avait reçues de Londres, le gouverneur avait besoin de l'appui du Conseil législatif. Il le lui demanda, le 12 janvier 1779, lors d'une allocution au château Saint-Louis, dans la salle même qui servait aux délibérations du Conseil:

Messieurs,

"Comme dans la conjoncture actuelle, la sureté  
 "de la Province doit nécessairement être l'objet  
 "principal de mon attention, je ne vous aurois pas  
 "donné à présent, la peine de vous rassembler icy  
 "si, il n'y avait quelques Ordonnances, dont le ter-  
 "me va expirer et que le Service de Sa Majesté et  
 "l'intérêt de la Province exigent d'être renouvel-  
 "lées. Persuadé que vous y porterez toute la dili-  
 "gence possible, je me repose avec confiance sur vo-  
 "tre zèle à ce sujet, attendût que des arrangements,  
 "nécessaires à prendre, pourroient bientôt m'appel-  
 "ler ailleurs.

"Convaincû qu'animer par le même esprit; vous ne  
 "cherchés que le bien public je ne doute point que  
 "vous ne travailliez et avec efficace à attacher les  
 "fidels sujets de Sa Majesté à son Gouvernement; à  
 "encourager les timides, et à ramener à leur devoir  
 "ceux qui s'en sont écartés.

"Guidé par le désir sincere que j'ai de faire  
 "mon degoir envers le Prince qui m'a honoré de sa  
 "confiance et de consulter le bonheur des peuples  
 "qu'il lui a plût de confier à mes soins je me per-  
 "suade que vous ferés vos efforts pour m'aider à en

---

25 AC, B 51, p. 139, Haldimand à Barrington, 21 novembre 1778.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

165

"soutenir le fardeau et afin que je puisse parvenir  
 "à assurer la sureté et la tranquillité publique,  
 "seul et unique but de mes désirs<sup>26</sup>.

La réponse du Conseil ne se fit pas attendre et fut écrite dans le même style, en insistant sur la satisfaction que le discours du gouverneur avait procurée à ses membres:

"A Son Excellence Frederic Haldimand, Ecuier, Capitaine, General et Gouverneur en Chef de la Province de Quebec General et Commandant en Chef des Troupes de Sa Majesté en la dite Province et Frontiers &c,  
 "&c,

"Monsieur,

"Nous, les Membres du Conseil Législatif de Sa Majesté dans la Province de Québec, profitons de cette premier occasion de vous Exprimer La Satisfaction que nous ressentons, ainsi que les autres Sujets de Sa Majesté, de la nomination de votre Excellence, dont l'habilité et la reputation sont reconnues, au Gouvernement de cette Province; et de vous remercier, en meme tems, de la bonne opinion que vous voulez bien avoir de nous.

"Reconnoissans de tout ce que votre Excellence a deja fait pour la Conservation et la tranquillité de cette province, nous avons une Confiance entiere dans les efforts que vous ferez à l'avenir pour le bien du service de Sa Majesté. [...] nous sommes prêts à sacrifier nos vies et nos biens pour soutenir la Personne de Sa Majesté et Son Gouvernement et que nous y cooperons à tous egards et dans toutes occasions avec vous, et que nous donnerons l'attention et expedition nécessaires aux Objets que vous nous avez recommande dans votre Harangue<sup>27</sup>.

---

26 AC, B 79, p. 2-3, Allocution du gouverneur au Conseil législatif, dans la Chambre du Conseil au Château Saint-Louis, 12 janvier 1779.

27 AC, B 79, p. 10-12, Réponse du Conseil législatif au gouverneur, 14 janvier 1779.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

166

Mais, au début de 1779, la situation interne de la colonie n'était pas très reluisante, d'autant plus que les Américains la menaçaient sans cesse d'une visite:

[...] and we have in the Heart of the Province, too many favourers of their Schemes, ready to give them every Assistance in their Power<sup>28</sup>.

C'était pour éviter des conflits inutiles que le gouverneur ne voulait pas faire de nouveaux règlements, ou même discuter ceux déjà en vigueur:

[...] as possibly it might Set humors afloat, the Peace and tranquility of the Province required to be kept at rest [...]<sup>29</sup>.

Et c'était aussi pour cette raison qu'il avait demandé au Conseil de renouveler seulement les ordonnances qui devaient absolument l'être, afin de permettre le bon fonctionnement de la machine administrative du gouvernement. La majorité du Conseil avait d'ailleurs appuyé la politique du gouverneur:

[...] the Attorney General however, who ought to have Seen the necessity of it, and knew my Wish to See no Innovation introduced at present, pushed for Some Alterations in a Meer Matter of Form, that at Some other time might have been of no great Consequence, but in the present Juncture would possibly afford to Malicious People a handle to work upon the weak and Ignorant; his interference herein, and in Such a Manner especially, appeared to me altogether improper<sup>30</sup>.

---

28 AC, B 72, p. 196-198, Haldimand à Richard Comberland, 2 mars 1779. Cette lettre ne fut pas envoyée.

29 Ibid.

30 Ibid.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

167

Dans une autre lettre à son correspondant, Haldimand analysait le même sujet, mais d'une manière plus voilée:

My Intentions are upright, the King's Service, the Security, the Dependence of this important Province committed to my Charge upon the Crown of Great Britain, are the Chefs objects of my Care and attention, and I cannot but feel, I own, a very Sincere and thorough Contempt for those, who attempt to Counteract or weaken the Measures my honest Endeavours are exerted to pursue, in obtaining those very desirable Ends, in time So truly Critical and dangerous as the present are too likely to prove<sup>31</sup>.

Cependant, comme son prédécesseur, Haldimand ne consultait pas toujours le Conseil législatif sur les problèmes primordiaux. C'est pourquoi le roi, par l'entremise de son ministre des colonies, sentit le besoin de lui faire parvenir des instructions supplémentaires sans équivoque quant à ce qu'il devait faire à l'avenir:

C'est [...] notre volonté & bon plaisir et il vous est strictement enjoint & ordonné par les présentes, si vous n'avez pas mis à exécution nos instructions déjà données à cet effet, de communiquer à notre dit Conseil à la première occasion & sans délai, après avoir reçu la présente instruction, celle & autant de nos dites instructions dans lesquelles il est prescrit d'avoir recours à son avis, & de lui faire connaître de temps à autre, les autres instructions, lorsque vous le jugerez à propos pour notre service<sup>32</sup>.

Carleton avait eu à peu près les mêmes remarques, parce qu'il "n'avait pas communiqué ses instructions au

---

31 AC, B 72, p. 196-198, Haldimand à Richard Comberland, 2 mars 1779.

32 Documents Constitutionnels, 2<sup>e</sup> partie, p. 694, Instructions du roi à Haldimand, 29 mars 1779.

Conseil, contrairement au septième article de ses instructions<sup>33</sup>". Haldimand, qui avait adopté la politique de Carleton, écrivit une lettre "secrète et confidentielle" au ministre des colonies:

Après l'exposé de l'état de la province que je viens de faire, qu'il plaise à votre Seigneurie de considérer s'il est compatible avec le service de Sa Majesté de mettre à exécution & de suivre formellement les instructions supplémentaires transmises le printemps dernier, d'exposer & de dévoiler toutes les mesures concernant le gouvernement à ce mélange d'individus qui composent le Conseil; & s'il n'est pas plus favorable que le plus grand nombre de ses membres seront portés à faire prévaloir ce qui favorisera des intérêts particuliers & cachés auxquels ils sont attachés ou qu'ils seront plus tôt entraînés par la considération de leurs intérêts personnels & particuliers que par l'ambition louable & généreuse de contribuer au bien général de l'Etat<sup>34</sup>.

Le gouverneur s'en tint toutefois à la manière d'agir qu'il avait adoptée, ce qui lui valut une nouvelle réprimande, cette fois du Conseil du Commerce:

Convaincus, comme nous le sommes, de vos mérites & de la pureté de vos intentions, nous sommes peiné de constater que vous n'avez pas communiqué au Conseil législatif, les instructions générales, conformément à l'instruction supplémentaire qui vous enjoignait expressément de le faire & qui vous a été transmise uniquement pour cela. Il nous semble évident aussi que vous ne vous êtes pas conformé à une autre instruction supplémentaire adjointe à la précédente, qui avait pour objet de faire cesser & de prévenir l'abus introduit par votre prédécesseur en

---

33 Voir AC, Q 18-B, p. 143-145.

34 Voir AC, Q 16-2, p. 591, Haldimand à lord George Germain, 14 septembre 1779. Voir aussi AC, Q 16-2, p. 616, de même que AC, B 54, p. 177-185, Haldimand à lord George Germain, 14 septembre 1779.

confiant la tâche du Conseil à un nombre de membres choisis pour former un Conseil privé; et le fait de n'avoir pas obéi à des instructions expresses que vous étiez seul chargé de mettre à exécution, a trop d'importance pour que nous ne vous transmettions pas sans réserve notre manière de voir à ce sujet. Il a été démontré que les instructions en question étaient indiscutablement nécessaires & le plaisir de Sa Majesté y était exprimé en termes si péremptaires et si formels que nous ne pouvons comprendre que vous ayez hésité un instant à vous y conformer. Si nous avons seulement considéré notre devoir immédiat en cette occurrence, nous aurions communiqué notre manière de voir à Sa Majesté au sujet de votre conduite; mais nous voulons vous donner une preuve de nos bonnes intentions à votre égard & de l'entière confiance dans l'assurance que vous nous donner que vous n'avez en vue dans l'administration des affaires civiles & militaires de la province, que le service de Sa Majesté. Néanmoins nous croyons que vous vous êtes trompé en cette occurrence et nous voulons de cette manière vous faire savoir ce que nous pensons de votre conduite comme gouverneur civil. Et comme nous sommes persuadés qu'immédiatement après la réception de cette lettre, vous vous conformerez auxdites instructions, nous nous abstenons d'ajouter ce que, dans le cas contraire, nous serions obligés de faire<sup>35</sup>.

Un mois plus tard, le gouverneur annonçait au ministre qu'il avait convoqué les membres du Conseil, selon les instructions reçues:

[...] requiring the King's Governor to summon all the Members of Council residing at a Convenient Distance, wherever their Advice & Consent became necessary<sup>36</sup>.

Mais Haldimand doutait de la loyauté de certains membres du Conseil. Cette raison suffisait à elle seule,

---

35 AC, Q 18-B, p. 182.

36 AC, B 54, p. 199-202, Haldimand à lord George Germain, 24 octobre 1779.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

170

semble-t-il, pour que le gouverneur ne mit pas ledit Conseil au courant de toutes ses intentions:

In the present state of things, while engaged in a disagreeable contest with the Rebellious Colonies, France and Spain I only can lament, that all the Members of this Body must be consulted upon every point of good order — as well as Civil Policy, when some of them to those to whom they are Known may be reasonably suspected to lean towards those Interests. Thus Circumstanced My Duty will lay me under the disagreeable necessity of taking upon myself more than I could wish to do in all cases where that may happen<sup>37</sup>,

C'est pourquoi Haldimand était réticent devant le fait de communiquer ses instructions au Conseil. D'ailleurs, elles pouvaient facilement provoquer l'opposition des Canadiens qui formaient la grande majorité de la population:

When the Council Assembles for the purpose of Legislation, the other Instructions I am required to impart shall be communicated to them, Two of these upon Your Consideration of them, appear to me at this critical period, rather Dangerous to get Amongst the People, the 12<sup>th</sup> Article holds out a Proposal to alter the Laws of Property, a matter that may prove agreeable to the old subjects, who are Members of the Council and that part of the Community, in the same predicament, but would be quite otherwise to the Canadians, who much exceed the others in point of numbers, & may be said to constitute the society here in General — no People in the world are more Bigoted to their Laws & usages — & whenever any alteration is intended in these, I submit to Your Lordship, if it would not be advisable to prepare their minds for that purpose, Many & obvious reasons occur to persuade me that a happier Moment than the present is to wished for undertaking this Business<sup>38</sup>.

---

37 AC, B 54, p. 199-202, Haldimand à lord George Germain, 24 octobre 1779.

38 Ibid.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

171

Le gouverneur désirait donc éviter les frictions:

[...] until a general Pacification clearly points out the system the British Interest require Government to follow, respecting this Province<sup>39</sup>.

Cependant, Haldimand se déclarait trop obéissant pour ne pas se plier aux ordres de son Souverain, mais encore là, il s'objectait:

[...] a proper attention to this Interest, as well as to a most critical & difficult conjuncture require me to act with great circumspection where the Service might suffer by too strict a conformance to such orders, to wait their being reconsidered at Home before they are too harshly proceeded upon<sup>40</sup>.

Dans une lettre moins formaliste que le gouverneur écrivait à un correspondant sans doute plus familier, il disait ne pas concevoir que de nouveaux règlements pourraient améliorer la situation de la colonie. Bien au contraire. Pour Haldimand, la colonie avait besoin de soldats, non d'avocats:

In the present situation of American Affairs, I see unsurmountable difficulties in framing any new Regulations for this Province, which can promote the publick service: and I thought on my departure from England you agreed with me in that opinion: at present the King's service goes on as well as the General Disposition of the Country admits, — and why wish a change? — Indeed I apprehend it will be found this country would benefit more from Soldiers than Lawyers until the Public tranquility is restored, and from being and educated in free countries no Person would then rejoice more that I

---

39 AC, B 54, p. 199-202, Haldimand à lord George Germain, 24 octobre 1779.

40 Ibid.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

172

should to see every regulation introduced, which [...] Lawyers could design for the good of their fellow subjects<sup>41</sup>.

Le gouverneur n'était pas seul à croire que le gouvernement militaire était de loin préférable au gouvernement civil, à ce moment-là du moins, car dès que des jours plus tranquilles reviendraient, on pourrait établir un gouvernement civil sans aucune difficulté<sup>42</sup>.

A côté des grands problèmes, le gouverneur en connaissait d'autres, pas aussi importants, mais qui n'en dénotaient pas moins un malaise certain. On pourrait citer à titre d'exemple une demande de M. Robinson, au nom de John Burke, "late Clerke of the Courts for the City and District of Montreal", pour un dédommagement de 950 livres, à cause de l'introduction de l'Acte de Québec<sup>43</sup>.

L'activité des Américains restreignait parfois le gouverneur au point de vue politique, surtout en ce qui concernait la distribution des passeports:

The uncertain situation of affairs in the upper Country obliges me to defer granting passports for those parts untill I am better informed of the

---

<sup>41</sup> AC, B 66, p. 164-165, Haldimand à Robert Hunter, 24 octobre 1779.

<sup>42</sup> AC, B 72, vol. 2, p. 81-83, un correspondant inconnu à Haldimand, 11 décembre 1779.

<sup>43</sup> AC, B 51, p. 50, John Robinson à Haldimand, 10 avril 1779. Voir aussi AC, B 46, vol. 1, p. 143, John Robinson à Haldimand, de même que les pages 144-148, Mémoire de John Burke au Conseil du Trésor.

position and intentions of the Rebels Provisions and goods will nevertheless be sent up to you as soon as possible<sup>44</sup>.

Ces licences réduisaient l'exportation des armes, des munitions et des spiritueux aux postes d'en haut<sup>45</sup>.

Au mois d'avril 1779, Haldimand reçut de Londres l'ordre de réinstaller le juge Livius dans ses anciennes fonctions:

[...] His Majesty by His Order in Council of the 29<sup>th</sup> of March last has been pleased to direct M<sup>r</sup> Livius to be restored to his Office of chief Justice of Quebec; [...]<sup>46</sup>.

La politique de bon ordre à l'intérieur exigeait que le gouverneur donnât quelquefois des exemples, et si cela s'avérait nécessaire, effectuer même des arrestations, car tout n'allait pas pour le mieux dans la colonie. Dans le cas qui suit, on peut se rendre compte que Haldimand ne se méfiait pas sans raisons:

The Turbulent & seditious Behaviour of a Cabal at Montreal, has also laid the under the necessity of confining Two Frenchmen there, who names Mesplet & Jaubard, the former a Printer sent here by Congress in 1774, to Publish & Dispense their letters,

---

<sup>44</sup> AC, B 96, vol. 1, p. 90, Haldimand à De Peyster, 18 avril 1779.

<sup>45</sup> Voir AC, B 72, vol. 1, p. 276.

<sup>46</sup> AC, B 46, vol. 1, p. 149, Robinson à Haldimand, 21 avril 1779; voir aussi AC, B 51, p. 16, de même que AC, B 43, vol. 1, p. 163-164, nomination de Peter Livius au poste de juge à la Cour des Plaids Communs, pour les districts de Montréal et de Québec, 10 juillet 1779; AC, B 43, vol. 1, p. 62, lord George Germain à Haldimand, 19 juillet 1779.

the latter has been an Attorney & so an imprincipled Adventurer. So soon as their Papers have been examined Your Lordship shall have a circumstantial account of their affairs, & if this does not in some measure check the Licentious Spirit that was beginning to rise, I shall hesitate to make more examples, I heartily lament that those who misbehaved in 1775 and 1776 were not severly punished, it was easy then, but now Difficult, nevertheless my Endeavours shall not be wanting to promote the King's interest, serve the Public and Secure the Province. Objects which engross all my attention and which always have been and ever shall be the sole aim of all my Actions<sup>47</sup>.

En tant que militaire, Haldimand estimait qu'il ne devait pas tolérer les éléments factieux, et si possible les prévenir. Si la conviction ne pouvait pas mettre les mauvais sujets à la raison, le gouverneur était prêt à prendre des moyens plus radicaux. Il ne voulait cependant pas alarmer le ministre en imaginant des dangers et des difficultés, mais il désirait que ce dernier comprît exactement quelle était sa position:

[...] the Canadian Inhabitants, both above & below were become adherents to the [...] cause of France & the Americans, and many of the Savages, imagining we are become the weakest side were grown [...] & some even had shown a Disposition to join our Enemy.

It shall be my study to Counteract the present Temper and Disposition of the Canadians, with all the Prudence and Mildness, the critical situation of the Province requires but should the Rebels attempt to penetrate amongst us in Force, the Martial Law shall be Proclaimed [...] <sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup> AC, B 54, p. 85-91, Haldimand à lord George Germain, 7 juin 1779; voir aussi le chapitre sur les Canadiens.

<sup>48</sup> Ibid.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

175

Le gouverneur était donc décidé à prendre les moyens nécessaires pour éviter l'insubordination à l'intérieur. A preuve, cette lettre qu'il fit écrire à un juge de la colonie:

I communicated your letter of 22<sup>nd</sup> July<sup>49</sup> to the General, who was happy to find some Examples had been made of those Encouragers of Desertion & Rebellion. His Excellency returns you & the other Magistrates, his Thanks for the service you have rendered the Crown upon the occasion, & doubts not, but you will continue to exert your best endeavours for Extinguishing that spirit of sedition & Disobedience to Government which has of late too much manifested itself in this Province<sup>50</sup>.

On peut supposer que c'est en étudiant les dernières lettres du gouverneur que le ministre avait enfin paru d'accord pour que Haldimand fît montre d'une grande prudence dans la nomination des membres du Conseil:

I entirely agree with you in thinking the greatest circumspection should be used in filling up the vacant Seats in Council<sup>51</sup>.

Le ministre terminait en félicitant le gouverneur de sa bonne administration:

---

<sup>49</sup> Lettre dans laquelle Gray parlait de deux Canadiens, Marcoux et Dandelin, accusés de sédition. Voir AC, B 61, p. 9-10.

<sup>50</sup> AC, B 61, p. 11, secrétaire du général Haldimand à M. Gray, 29 juillet 1779.

<sup>51</sup> AC, B 43, vol. 1, p. 169-173, lord George Germain à Haldimand, 3 août 1779. Comme pour confirmer sa méfiance à l'égard de certains membres du Conseil, Deguise avait écrit à Haldimand, le 29 décembre 1779, pour l'avertir que M. de St-Luc "condamnait toutes les manoeuvres" du gouverneur. Voir AC, B 95, p. 78, Deguise à Haldimand, 29 décembre 1779.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

176

I cannot conclude this Letter without informing you that I have the great pleasure to hear from the merchants, and others who received Letters from Quebec, that your administration gives great Content to the People; and it is with still greater satisfaction that I obey His Majesty's Commands in acquainting you that the attention you have shown to the Security and Defence of the important Province Committed to your Government is highly approved by His Majesty<sup>52</sup>.

Le gouverneur, bon gré mal gré, se vit dans l'obligation de réunir le Conseil législatif pour fixer les prix du blé et de la farine qui ne cessaient de monter. Comme c'étaient là deux denrées essentielles, il n'était pas question de tergiverser. Le Conseil fut convoqué au château Saint-Louis le 27 janvier 1780. Dans son discours, le gouverneur lui laissa une certaine latitude:

"Gentlemen of the Legislative Council. As the  
 "present times are not the most favorable for Estab-  
 "lishing fixed and permanent regulations, I should  
 "hardly have called you together, had not the high  
 "price of the first necessary of Life, circumstance  
 "as we are, commanded my attention, and required my  
 "asking your advice and assistance in providing  
 "against Accidents, while these American Troubles  
 "continue; and preventing as much as in us lies; his  
 "Majesty's good Subjects in this province suffering  
 "either from Scarcity or Want; and to this great  
 "point I must desire you to give your immediate and  
 "most serious consideration. The Establishing pub-  
 "lic Granaries, the surest means of guarding against  
 "any future evil of this sort, must I fear be de-  
 "ferred to a time of greater and more settled tran-  
 "quility<sup>53</sup>.

---

52 AC, B 43, vol. 1, p. 169-173, lord George Germain à Haldimand, 3 août 1779.

53 AC, B 79, p. 20-21, discours de Haldimand au Conseil législatif, 27 janvier 1780.

La question était grave et elle méritait effectivement une attention particulière. On référa l'étude de l'affaire à un comité composé des conseillers Finlay, Dunn, Cuthbert, Harrison, Allsopp, St-Luc, Gugy, Grant et Baby<sup>54</sup>. Comme le prix du minot s'élevait selon les endroits, entre 12 et 15 livres<sup>55</sup>, Mabane proposa une motion, selon laquelle le prix du blé et de la farine serait fixé par le Conseil, ce qui aurait eu pour effet d'enrayer immédiatement la hausse des prix. Mais sa motion fut rejetée par dix voix contre huit. Une autre motion fut rejetée également par onze voix contre une; elle proposait:

[...] that for the space of three Months from the time of passing the Ordinance no person be permitted to buy any Quantity of Wheat, or Flour except for the Consumption of his own family, and Wheat for need, And also except the Bakers to supply the public with Bread, under certain Limitations<sup>56</sup>.

Mabane demanda alors au procureur général si, selon une clause de l'Acte de Québec, qui donnait au Conseil législatif le pouvoir et l'autorité de faire des ordonnances pour la paix et le bon gouvernement de la Province, ce même Conseil pouvait, alors que le prix du blé était de deux

---

54 Voir AC, B 79, p. 22-23, 28 janvier 1780.

55 AC, B 79, p. 26-27, Minutes du Conseil législatif, 7 février 1780. Le fait avait été rapporté au comité par un dénommé Joseph Lambert de la "paroisse de Pointe Levy".

56 AC, B 79, p. 27-29, Minutes du Conseil législatif, 10 février 1780.

dollars le boisseau et celui de la farine à huit dollars le cent livres, fixer leurs prix respectifs<sup>57</sup>? Quant à Allsopp, il demanda s'il y avait quelque précédent dans la loi ou dans les statuts de la Grande-Bretagne

[...] that the farmers have been obliged to deliver wheat out of their Granaries, or upon refusal to deliver it, that the Magistrates have been authorized to take wheat at a fixed price by force. And if the Parliament has never passed such a Law wether the Legislative Council as Established by the Quebec Bill, can pass a Law to that Effect<sup>58</sup>.

Enfin le 18 février 1780, le Conseil législatif, par dix-huit voix contre deux, décidait de passer à l'action contre les profiteurs<sup>59</sup>, mais il avait fallu un autre discours de la part du gouverneur, le 4 avril, pour que l'ordonnance trouve sa forme définitive: le 10, le gouverneur la signa et prorogea le Conseil<sup>60</sup>:

Gentlemen

Being informed that from the antient statutes ag<sup>st</sup> Forestalers, Ingrossor, and regrators having been repealed, which had not been adverted to, at the last sitting of the Legislative Council, and would render the ordinances then passed, improper to be published, under its present Title, or inflicting the Pillory [?] as exceeding the powers delegated to us, I have called you together for the express

---

57 AC, B 79, p. 44-46, Minutes du Conseil législatif, 15 février 1780.

58 Ibid.

59 AC, B 79, p. 47-48, Minutes du Conseil législatif, 18 février 1780.

60 AC, B 79, p. 122-123, Minutes du Conseil législatif, 10 avril 1780; voir aussi AC, B 79, p. 124.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

179

purposes of rectifying those mistakes, and as it may prove a most useful one at this time, I am persuaded, you will proceed here in with all possible unanimity and dispatch<sup>61</sup>.

Dans l'intervalle, le Conseil, par l'entremise de Mabane, avait rédigé une longue lettre à l'adresse du gouverneur, afin de le mettre en garde contre certains dangers. Ce dernier demandait à Haldimand de ne pas encourager les pétitions et les "remontrances" contre l'Acte de Québec, et de se montrer très prudent à l'endroit des Canadiens:

Besides the Zeal which the Legislative Council expressed against the Innovation proposed by the Instructions, would, if there had been no other, have been a sufficient Reason for Your Excellency not to communicate other Instructions which perhaps propose Innovations that would give more general disgust to the Canadians and be more detrimental to the King's Service at this critical period<sup>62</sup>.

Le Conseil devait être mis au courant des idées du ministre, de manière à ce qu'il n'y ait jamais de malentendus entre les deux ("there should be no misunderstanding between them<sup>63</sup>").

Pour ce qui était du clergé et de la noblesse, le Conseil se disait certain que la guerre entreprise contre la France avait diminué leur zèle, bien que la plupart de ceux

---

61 AC, B 79, p. 111-112, discours de Haldimand au Conseil législatif, 4 avril 1780.

62 AC, B 204, p. 49-53, Mabane à Haldimand, 8 mars 1780.

63 Ibid.

qui composaient ces deux groupes ne failliraient probablement pas à leur devoir et à leur honneur:

[...] yet Government cannot sufficiently inculcate into their minds that the Quebec Act is Sacred and is a Charter given to them by the King & Parliament as a Security for their Religion and Laws which tho a Power is given to the Governor and Council to that effect, should never be altered but upon and evident necessity and in consequence of Experience not of any preconceived theory or Opinion<sup>64</sup>.

Afin de ne pas froisser les Canadiens, le Conseil préconisait la formation d'un régiment exclusivement canadien, qui donnerait à la noblesse l'impression de jouer un rôle. C'était encore mieux, ajoutait Mabane, que de lui distribuer des pensions pour des services qu'elle n'avait jamais rendus<sup>65</sup>:

Dans une longue lettre au ministre à la fin de l'année 1780, Haldimand faisait une espèce de tour d'horizon des événements marquants depuis son arrivée en 1778. Il mentionnait, entre autres choses, qu'en 1779 le prix du blé était passé de quatre shillings le boisseau à six shillings et plus:

It could not escape my Observation that the Merchants des Côtes, who went up and down the Country, & who by purchasing Small quantities of Wheat at a very high Price, engaged the Inhabitants on the River Chambly & Sorel to keep up the remainder of their Wheat in hopes of a still greater Price were under

---

64 AC, B 204, p. 49-53, Mabane à Haldimand, 8 mars 1780.

65 Ibid.

the influence and supported by the credit of such Merchants as were most disaffected to Government<sup>66</sup>.

C'était pour cette raison, expliquait-il à lord Germain, qu'il avait demandé au Conseil de légiférer sur le sujet:

A Committee Consisting of Mess<sup>rs</sup> Finlay, Dunn, Cuthbert, Harrison, Alsop, St Luc, Gogy, Grant & Baby were appointed to consider and propose ways and means to reduce the high Price of Wheat & Flour. Their Report was that an ordinance should be made to prevent the Exportation of Provisions for a limited time, and that an address should be presented to me, requesting a Renewal of the Proclamation<sup>67</sup>.

Fidèle à son mémorandum de 1778, Haldimand poursuivait:

[...] Since My Arrival in the Province I have Steered clear of all Parties and have taken great Care no to Enter [...] the Resentments of My Predecessor or his Friends, but this present Occasion obliges me to Declare to Your Lordship that in General M<sup>r</sup> Livius's Conduct has not impressed people with a favorable Idea of His Moderation [...]<sup>68</sup>.

Pour répondre aux pétitions des marchands qui demandaient le rappel de l'Acte de Québec, le gouverneur s'appuyait sur le Conseil législatif. Son argumentation était sans détour:

As it is my Duty, it has been my Business to inform Myself of the State of the Country & I coincide with the Majority of the Legislative Council in

---

66 AC, B 54, p. 354-382, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

67 Ibid.

68 Ibid.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

182

Considering the Canadians as the People of the Country, and think that in making Laws and Regulations for the administration of these Laws, Regard is to be paid to the Sentiments and Manner of thinking of 60.000 rather than of 2.000 three fourths of whom are Traders & cannot with Propriety be considered as Residents of the Province. In this point of view, the Quebec Act was both just and Politic, tho' unfortunately for the British Empire, it was enacted Ten Years too late. It Requires but Little Penetration to Discover that had the system of Government Solicited by the old Subjects been adopted in Canada, this Colony would in 1775 have become one of the United States of America. Whoever Considers the Number of old Subjects who in that year corresponded with and Joined the Rebels, of those who Abandoned the Defence of Quebec in virtue of Sir Guy Carleton's Proclamation in the Fall of the same Year, & of the many others who are now the avowed well wishers of the Revolted Colonies, must feel this Truth however national or Religious Prejudices will not allow him to declare it.

On the other hand the Quebec Act alone has prevented or can in any Degree prevent the Emissaries of France and the Rebellious Colonies from Succeeding in their Efforts to withdraw the Canadian Clergy & Noblesse from their Allegiance to the Crown of Great Britain. For this Reason amongst many others, this is not the time for Innovations and it cannot be Sufficiently inculcated on the part of Government that the Quebec Act is a Sacred Charter, granted by the King in Parliament to the Canadians as a Security for their Religion, Laws and Property<sup>69</sup>.

D'autre part, le gouverneur exprimait sa satisfaction à l'égard des cours de justice, mais il se prononçait contre le procès devant jury, comme cela se faisait en Grande-Bretagne:

[...] [I] have not found that the People were dissatisfied with the Ordinances, which Regulates the Proceedings in the Courts of Justice; on the

---

69 AC, B 54, p. 354-382, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

Contrary, all are Sensible that Debts are easier Recovered and with less Procrastination than formerly. The English Law of Evidence having been adopted in Lieu of that of the French Law in Commercial Matters has been found by Experience adequate to Securing the Interests & Property of the Merchant — The Clamor about Trial by Juries in Civil Causes is Calculated for the Meridian of London, in Canada, Moderate & upright Men are Convinced of the abuses to which that Institution is liable in a Small Community where the [...] must be all Traders, and very frequently either directly or indirectly connected with the Parties — In the Civil Courts of [...] Jurisdiction, the Evidence is taken down in writing, so that not only the Judges in appeal, but the whole World can Judge of the Fact upon which the Judges form their Decision.

Be assured My Lord that however good the Institution of Juries may be found in England, the people of this Country have a Great Aversion to them; they cannot Reconcile themselves to have their Property determined by their of that Station of Life of which Juries must be composed, the Idea of Twelve Men being Necessarily of one opinion before a Judgment Can be Obtained, revolts their understanding<sup>70</sup>.

Car, pour le gouverneur, le procès devant jury aurait de mauvaises conséquences:

An Innovation of that kind would have Many Inconveniences. There are Many Foreign Troops in the Province and there are not wanting ill disposed Persons who would Stir up vexations Law suits against them in Damages for imaginary Injuries if there was a mode of Trial that Could Submit a German Baron to a Decision of Twelve Tavern Keepers or Traders and that with the Sole View of Disgusting him with Our Service<sup>71</sup>.

A l'égard des griefs qu'il avait formulés contre certains membres du Conseil, Haldimand n'avait mentionné

---

70 AC, B 54, p. 354-382, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

71 Ibid.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

184

aucun nom. Il fallut attendre l'automne 1780 pour que le gouverneur s'en ouvrit au ministre. C'est à ce moment seulement qu'il exposa le caractère et la conduite de M. Alsopp, membre du Conseil législatif:

[...] As the Majority of the L. Council consider M<sup>r</sup> Alsop's Private character as no credit to them, they were the more apt to be offended with Him. Business of greater importance has prevented me from taking that Matter into consideration but I will Acquaint Your Lordship with the History of his Public character — He has resided long in this Country & has been remarkable for a seditious Spirit.

The first rise which he made of the Establishment of Civil Government in 1764 was to disobey an order which had been given by General Murray, obliging every Person after Retreat [...] to carry a Lantern — [...] M<sup>r</sup> Alsop carried a Lantern without a Light, a Sentinel stopped him, he commenced a Prosecution Against the Sentinel who was convicted by a Jury at the first Quarter Sessions. This was the commencement of the discussions between the Civil & Military which so long disturbed the Province.

[...] By the Appointment of M<sup>r</sup> Pownall to them M<sup>r</sup> Alsop lost in the year 1775 these Meritive Employments, he was however appointed to a seat in Council & commenced a great Opposer of Sir Guy Carleton's Government, Strong suspicions were entertained by my Predecessor against his Fidelity to the King, nor could it be otherwise when Sir Guy Carleton considered his intimate connections with Mess<sup>r</sup> Walker, Wells, John and [...] Bonfiled who all joined the Rebels [...] Tho' I know that the majority of the L. Council are well intentioned to the King's Service & the tranquility of the Province, yet it is so much in the Power of Four of Five factious men who stick together to puzzle and embarrass measures that if it was not that the Ordinances for regulating the Proceedings in the Courts of Justice and the Militia, expire in April 1781, I would only call the L. Council together for a few days in Conformity to the Law and My Instructions<sup>72</sup>.

---

72 AC, B 54, p. 383-388, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

## LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE

185

Le gouverneur se méfiait de tous; les espions étaient partout et les sujets étaient, pour leur part, loin d'être fidèles, ce qui lui faisait souligner la difficulté de garder certaines choses secrètes<sup>73</sup>.

Après avoir répondu aux demandes des marchands anglais qui désiraient le rappel de l'Acte de Québec, après s'être expliqué de sa conduite à l'égard du Conseil et de sa méfiance envers les nouveaux sujets canadiens, le gouverneur répondait maintenant aux plaintes formulées par les trafiquants des pays d'en haut:

The great Demands for Passes to the Upper Countries since the commencement of the Rebellion, but particularly the two last years, at a time when the natural Trade must necessarily Diminish from the Indians created suspicions that means were formed to convey supplies, much wanted by the Rebels into their Country, And those conjectures were justified in two or three Instances, but so many are the difficulties in the way of Discoveries that I conceived the most effectual means to prevent the evil would be permitting no more than a sufficient Quantity of Goods for the use of each Post to be sent up in this however, I have not been able to succeed, the number of Traders & quantity of goods to that Country increasing every year.

[...] their weak state of Defence rendered imprudent to risk the large quantities of goods, which the clamour of the Merchants obliged me, contrary to my judgment to acquiesce in their sending up, the capture of which must have been essentially militated against the King's service The Consideration had their Force at all the Posts, yet the Merchants continued to solicit for Passes, particularly to Michilimakanac & for the North West Trade. Desirous of giving the utmost lengths to gratify them,

---

73 Voir AC, B 54, p. 389-394, Haldimand à Lord George Germain, 25 octobre 1780.

that I could with safety, I requested of a merchant conversant in that, in whom I thought I might confide for just information to give me a state of the Interest of it representing what number of Passes would be necessary &<sup>ce</sup>, at the same time collected other hints from well known & informed Persons -- all these represented the necessity of granting Passes upon a very extensive scale, the least stop to the Trade would allienate the affections of the Indians, & exasperate them against His Majesty's subjects in those remote parts -- with many other special reasons for my complying of Partialities shown in passing goods to Niagara for the use of that Post, & over the carrying Place on towards Detroit.

Upon the whole I can venture to assure Your Lordship that under the pretext of the Fur Trade an incredible number of Passes, since the commencement of the Rebellion have been obtained. The Fur Trade is not the object, it is the great consumption of Rum & Indians Presents, manifested by the Amazing sums drawn for on these accounts, purchased at a most exorbitant Price from the Traders. The advancement of Trade should even be an object the first attention. Unhappily the merchants Trading to those Posts do not consider the preservation of the Country necessary to that end -- but [...] grasp at all risks, the present moment of making Fortunes, & if the goods they send into the Indian Country are disposed of, their sole view is Accomplished<sup>74</sup>.

Haldimand ne semble pas avoir modifié fondamentalement, au cours de ses premières années de gouvernement, l'idée qu'il se faisait d'une bonne administration. Faut-il rappeler que le temps n'était pas propice à un gouvernement sans heurts? Malgré le malaise intérieur que la Révolution américaine causait, on peut dire que le gouverneur a su faire face, avec beaucoup de loyauté, aux multiples problèmes

---

74 AC, B 54, p. 412-419, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

qui se posaient. Les instructions qui venaient de Londres s'avéraient souvent inapplicables dans une colonie où les nouveaux sujets se trouvaient en plus grand nombre que les anciens; car au fond, l'enjeu n'était-il pas celui de la majorité? Il fallait gouverner pour elle, et cela Haldimand l'avait bien compris dès le début, puisque si les Canadiens avaient tout perdu, il leur restait tout de même le nombre! Et c'est précisément en fonction de ce nombre que le gouvernement a agi. Sinon, pourquoi ne pas avoir appliqué à la lettre les instructions de Londres, pourquoi s'être battu contre le rappel de l'Acte de Québec, pourquoi enfin avoir refusé de passer de nouvelles ordonnances qui lui auraient mis les Canadiens à dos? La réalité "canadienne" de cette époque, c'étaient les Canadiens français. Si on accepte cela, il n'y a plus de "désobéissance" de la part du gouverneur; il n'y a qu'une ligne de pensée logique. Haldimand s'est fait le défenseur du principe machiavélique: "Pour très puissante que soit l'armée dont on dispose, on n'en a pas moins toujours besoin, pour gouverner une province, de la faveur de ses habitants."

## CHAPITRE V

## HALDIMAND ET LES CANADIENS

A partir de 1775, il semble que plusieurs Canadiens se soient jetés du côté américain. C'est donc à la lumière de cette année critique qu'il faut essayer de comprendre l'attitude que le gouverneur adoptera à leur égard à partir de 1778, attitude mêlée de nuances et de réticences.

En lisant certains documents, on se rend compte que ses craintes étaient justifiables. Par exemple, en septembre 1779, on saisit des papiers appartenant à un certain Langlois, qui habitait les Ecureuils. Ces documents contenaient, entre autres choses, un message d'officiers rebelles et on pouvait y lire que les membres du Congrès américain espéraient que le dénommé Langlois saurait

engager Mess<sup>rs</sup> les canadiens d'accéder à l'union de nos colonies pour ne faire qu'un corps avec elles<sup>1</sup>.

Par conséquent, les Américains demandaient aux Canadiens de "former un congrès provincial" tout comme celui qu'ils possédaient déjà, où siègeraient des gens élus par le peuple. Ainsi, le Congrès provincial enverrait "des deputez de Son corps au Grand Congrès du continent, pour y représenter leur province<sup>2</sup>". Toujours dans ce sens, les membres du Congrès

---

1 AC, B 184, vol. 1, p. 15-18, "Papers belonging to Langlois of the Ecureuils, [...] being order &ca rec<sup>d</sup> from the Officers &ca of the Rebels in 1775 & 1776".

2 Ibid.

américain priaient Langlois d'assurer les Canadiens que leurs droits et privilèges seraient respectés de la manière la plus absolue<sup>3</sup>.

En contrepois aux accusations portées contre certains Canadiens, et sans doute en toute justice<sup>4</sup>, on peut trouver certains documents qui reconnaissent leurs mérites, surtout dans le domaine militaire:

The Canadians are stout, and active, good Wood Men, good Batteau Men, and when properly Officered will be Equal to any Troops, with this advantage, that they may be employed during the Winter should there be Occasion<sup>5</sup>.

Plusieurs nobles étaient demeurés dans la colonie après 1760, tout au moins ceux qui n'avaient pas les moyens de retourner dans la métropole<sup>6</sup>. Certains de ces nobles

---

3 La lettre du Congrès était signée par John Hancock, président.

4 Voir, à titre d'exemple, AC, B 185, p. 2-6, Pétition de Daniel Murray contre Rocheblave, 10 avril 1777.

5 AC, B 72, vol. 1, p. 10-11, major Cox à lord George Germain, 19 janvier 1778.

6 AC, B 225, vol. 1, p. 45-47, Liste de la noblesse canadienne résidant à Montréal:

Dist de Montreal

x	Monsr de St Ours Pere	
x	Monsr de St Ours Fils Ainé . . . .	Conseiller
	Mons de St Ours Cadet . . . . .	Lieut & Aide de Camp
xx	Monsr de Belestre . . . . .	Comr et Grand Voyer
xx	Monsr La Corne St. Luc . . . . .	Cons.
xx	Monsr Longueuil . . . . .	Consr et Inspr des Milices
x	Monsr Des Musseau . . . . .	fort vieux
xx	Monsr Le Chevr de Niverville . . . .	[?]

[Suite à la page suivante]

## HALDIMAND ET LES CANADIENS

190

vivaient sans doute très bien. D'autres cependant, comme Jestard de Montigny, avaient d'énormes difficultés à joindre les deux bouts et devaient demander l'aide du gouverneur:

## 6 [suite]

x	Monsr D'Argenteuil . . . . .	fort vieux
x	Monsr Celoron . . . . .	Pais d'enhaut
xx	Monsr Beaubassin . . . . .	Com. à La Chine
xx	Monsr Du Vergé St Blin	
xx	Monsr Richarville . . . . .	Pensionné
x	Monsr Normanville	
xx	Monsr Montisambert . . . . .	Pensionné
x	Monsr De Bleury Pere . . . . .	fort Agé
x	Monsr Bleury Fils aîné	
x	Monsr De Sabrevois	
xx	Monsr De Bleury Cadet . . . . .	Prisonnier
xx	Monsr La Valterie	
xx	Monsr De Lanaudière . . . . .	Surv <sup>r</sup> of Woods & Insp <sup>r</sup> des Milices
xx	Monsr De Lotbiniere Fils	
xx	Monsr De Clignancourt . . . . .	Prisonnier Pensionné
xx	Monsr La Bruere Aîné	
x	Monsr La Briere ou La perière Le Second	
xx	Monsr La Banere ou Montarville Ca- det . . . . .	Perdu un Bras Pen- sionné
xx	Mons De Lorimier aîné	
xx	Monsr Verneuil Lorimier	
xx	Monsr Dailleboust de Cuisy	
xx	Monsr Hertel . . . . .	Pensionné
x	Mons Linctot L'ainé	
xx	Mons La Morandiere . . . . .	Pensionné
	2 ou trois de Quindre au Detroit	
	Monsr de Grosbois	
	Monsr Dumont	
	Monsr Baille	
xx	Monsr La Magdeleine . . . . .	Pensionné
	Monsr Perigny	
	Monsr De Ninerville L'ainé	
	Monsr De Tonnancour Pere . . . . .	Com <sup>re</sup> des Mil.
xx	Monsr De Tonnancour L'ainé	
	Monsr De Tonnancour le second . . . . .	Com <sup>re</sup> de Vivres
	Monsr De Tonnancour le Troisième	

[Suite à la page suivante]

## HALDIMAND ET LES CANADIENS

191

Je vous supplie de vouloir Bien m'excuser si dans Le moment Je nay point La force de vous dire de vive voix qu'il est my triste situation: tous Le monde en general en ai touché et mon conseil de vous Détaillé mes paines: elles sont si grandes que Jy renonce: Lorsceque Je me represente qui Jay une

## 6 [suite]

- Monsr De La Broquerie Pere  
Deux fils de Monsr La Broquerie  
ont servi comme Volres
- Mons. Dechambault Pere . . . . . Insp<sup>r</sup> des Milices  
a deux Fils au Service de Sa Ma-  
jesté
- Monsr Rouville Pere . . . . . Inge des P. Comm<sup>ns</sup>
- Monsr Cressé Pere . . . . . Vieux
- Monsr Cressé Fils  
Deux Messrs Varennes . . . . . au Séminaire
- Mons. St. François
- xx Mons. Langlade  
Dist de Quebec
- x Monsr De Lery . . . . . Conseiller et Pen-  
a un Fils au Séminaire sionné
- Monsr Gaspé
- xx Mons. Gaspé Fils
- xx Monsr Duchenay . . . . . Pensionné
- xx Monsr La Chevrottiere . . . . . Pensionné  
a un Frere ou deux — presque  
Paisans
- Monsieur De Champlain  
Monsieur Volant son Frere
- xx Monsieur Salaberry  
2 ou trois La Durantais . . . . . Paisans
- xx Monsieur Tashereau  
Monsieur Villeray  
Mons. De Beaumont . . . . . Paisan  
Monsr Couillard . . . . . au Seminaire  
Monsr Vincelot . . . . . grand Terrier  
Damour 2 ou 3  
M. Couillard Dupuis  
M. Couillard des Islets . . . . . a été fait pris. par  
les Rebelles
- Mons. Cugnet Pere . . . . . Greffr du Conseil  
a un Fils avocat Greffr de la Confec-  
tion du Papier  
Terrier et Avocat
- x Mr Montigny  
x Ainsi marqués, ont servi la France  
xx Ont servi Sa Majesté

pauvre femme qui se meurs de chagrin Deux enfants a  
 qui Je ne puis donner la vie, tous cela me fait mourir  
 moimeme oui mon general Je suis de seule dans  
 tous Le Pays que Les rebelles ont treté de La sorte;  
 Je supplie son excellence de me permettre de faire  
 venir mon epouse elle Jugera de son état nayant  
 plus que La peau et ses os: Je Dois beaucoup et Je  
 n'ay point De quoy acheté une Livre de Lard<sup>7</sup>.

Mais la noblesse était une chose; le peuple en était  
 une autre, beaucoup moins docile. C'est sans doute pour ce-  
 la que les autorités avaient demandé à Guy Carleton, lieute-  
 nant-gouverneur de Montréal, de faire un relevé, le plus  
 exact possible, "des hommes françois et Canadiens depuis  
 Lage de seize ans, a soixante [...], de metre en tete ceux  
 qui ont aidé a defendre cette Place, Contre les Rebelles, et  
 les autres a la suite, et de me faire un Raport fidel de  
 ceux qui Refuseront de s'y soumettre [...]"<sup>8</sup>. Il était im-  
 portant de connaître ceux qui, parmi les Canadiens, favori-  
 saient les révolutionnaires américains, car ces derniers  
 avaient l'intention d'envoyer des documents propagandistes  
 au Canada, afin de mettre les Canadiens au courant des deux  
 traités que Louis XVI venait de signer avec les Etats-Unis<sup>9</sup>.

---

7 AC, B 72, vol. 1, p. 18, Jestard de Montigny à  
 Haldimand, 11 février 1778.

8 AC, B 72, vol. 1, p. 32-33, Du Pré à Guy Carleton,  
 9 mars 1778.

9 AC, B 181, p. 305, John Allen à John Preble,  
 4 juin 1778.

D'ailleurs, dans la colonie, certains disaient clairement que les Américains ne trouveraient aucune résistance auprès des Français et des Acadiens:

[They] are rather favoured by them, because the Americans declare they esteem them as friends & not as foes<sup>10</sup>,

ce qui, ajoutait le correspondant du gouverneur, jouefait à fond contre les Britanniques. Accablé par les rapports et les lettres qu'il recevait, Haldimand s'en ouvrit au ministre des colonies. Il craignait tous les éléments de la société canadienne en cas de guerre:

The Clergy, the noblesse, and some part of the Bourgeoisie in the Towns, excepted, the Canadians are not to be depended upon, especially if a French war breaks out<sup>11</sup>.

Plus loin, le gouverneur proposait au ministre d'établir un corps expéditionnaire formé de mille Canadiens, avec, à leur tête, des membres de la noblesse. Ainsi, les Canadiens et les Anglais y trouveraient mutuellement des avantages:

The Levying and draffing out of the Militia of the Province a body of one thousand men, officered entirely by Canadians, may be of great advantage towards rendering them useful to the interests of Great Britain; the restoring the Noblesse of the Province to the Influence, they once possessed over the people, and the savages, the Keeping up a proper distinction between the rank of the men, tending to restore obedience and subordination. A firm

---

<sup>10</sup> AC, B 202, p. 42-44, W. Smith à Haldimand, 8 juillet 1778.

<sup>11</sup> AC, B 42, p. 10-17, Haldimand à lord George Germain, 25 juillet 1778.

establishment whereof May prove the means, of securing the internal Tranquility of the Province, and it s [sic] dependence upon the parent state, are objects that require the most serious attention: when employed, a proportion always accompany the British Corps, by which means the latter may await themselves of the superior knowledge of the former, either as to getting through the woods in the summer and winter, or the management of the oar and the paddle, in Bateaus and Canoes, as necessary for the soldier to be well versed in, in these extensive water communications, as the use of the fire lock; this mixture will create emulation, without exciting national Jealousy, and bring about that union and Harmony, the effectuating whereof is so desirable for the advantage of Both<sup>12</sup>.

Le plan de Haldimand n'était pas faux, car maints exemples de l'état d'esprit des Canadiens concernant la Révolution américaine ne cessaient d'inquiéter le gouverneur. En voici un parmi bien d'autres:

[...] two Persons, from this Province are mentioned to me as having conveyed Intelligence to the Rebels, & they are two of those who had been pointed out to me as devoted to the American cause<sup>13</sup>.

D'un autre côté, le gouverneur avait raison de compter sur la noblesse. Certains, en tous les cas, comme Hertel de Rouville, semblaient tout disposés à l'aider:

[...] qu'il me soit permis de représenter à Votre Excellence que si les habitants de cette paroisse Logoit des soldats il seroit plus difficile aux étrangers d'y pouvoir allés, J'ai pris la liberté de joindre icy cette observations parce que je l'avois

---

<sup>12</sup> AC, B 42, p. 10-17, Haldimand à lord George Germain, 25 juillet 1778.

<sup>13</sup> AC, B 54, p. 295-297, Haldimand à lord George Germain, 28 juillet 1778; voir aussi AC, B 42, p. 27-28, Haldimand à lord George Germain, 28 juillet 1778.

déjà faite à M<sup>r</sup> le General Carleton, et qu'il m'a-voit fait esperer dy remedier; daillieur Votre Excellence est informé que cette paroisse ettres foible, et qu'il y a peu de bon sujest sur lesquelles on puisse compter; parmi même ceux-cy il regne une certaine timiditéz qu'il n'est pas aisé de dissiper; [...]<sup>14</sup>.

Il est à noter, en passant, qu'une telle attitude démontre bien la soumission de l'élite canadienne, vingt ans après la conquête.

Chose certaine, les Canadiens qui fréquentaient les cabarets — et il y en avait plusieurs — n'avaient pas l'habitude de se dire pro-anglais. Bien au contraire. Louis Dreuille, capitaine de milice à La Prairie, écrit un rapport au gouverneur dans lequel il mentionnait

Qu'il se trouve dans les différentes Paroisses de la Prairie nombre de Cantiniers où Cabaretiers qui ouvrent leur Maison et donnent à boire aux mili-ciens les Jours de Dimanche et Fête, pendant le service divin au moyen de quoy ils s'enyveront [sic] et il s'ensuit de là qu'ils tiennent de très mauvais propos aux mépris de la dignité de Sa Majesté et ses bons sujets<sup>15</sup>.

D'ailleurs, dès son arrivée, Haldimand s'était fait une opinion sur les Canadiens. A cause des changements politiques sur le continent, le gouverneur craignait "l'attachement des Canadiens à leur ancien maître<sup>16</sup>".

---

<sup>14</sup> AC, B 117, p. 24-25, Hertel de Rouville à Haldimand, 13 août 1778.

<sup>15</sup> AC, B 218, p. 29-30, Louis Dreuille à Haldimand, 18 août 1778.

<sup>16</sup> AC, B 62, p. 164-166, Haldimand au major-général Massey, 12 septembre 1778.

## HALDIMAND ET LES CANADIENS

196

Peu de temps après, demandant qu'on lui envoie un certain nombre de Canadiens à Sorel, il terminait sa lettre en disant:

[...] a Serjeant Will be sufficient to escort the Canadians thus far, Just to observe them, And to see they do not Skulk about or spread stories<sup>17</sup>.

Les plaintes venaient de plusieurs endroits à la fois. Quand on avait fini de mettre de l'ordre à La Prairie, des doléances arrivaient de Montréal:

Major St George complains that the Inhabitants of Quinchien and Vaudreuille are very refractory [...]<sup>18</sup>.

Puis, de Verchère:

[...] the steps you have taken in sending to Verchere a detachment of Prince Frederick's Regiment, to keep the refractory Inhabitants to their duty is a step I cannot but approve of, [...]<sup>19</sup>.

Quelquefois même, les soldats étaient maltraités par les habitants canadiens. Quand tel était le cas, le gouverneur désirait rétablir l'ordre, mais discrètement:

Je suis fâché de voir par Votre Lettre du 20, & les papier qu'elle contient, qu'un de vos chasseurs a été maltraité par un habitant de Terrebonne. vous avez fort bien fait Mons. de ne pas permettre au chasseur de prendre Justice lui même & d'avoir arrêté l'habitant.

---

17 AC, B 62, p. 180-181, Haldimand à Powell, 18 septembre 1778; voir aussi AC, B 131, p. 6-7, Haldimand à Powell, 18 septembre 1778.

18 AC, B 185, p. 2-9, Thomas Carleton à Haldimand, 30 octobre 1778.

19 AC, B 80, p. 90, Haldimand à Powell, 19 novembre 1778.

J'ay chargé Mons<sup>r</sup> le Lieutenant Colonel Campbell qui est Justice à paix, de se rendre à Terrebonne, afin d'examiner cet affaire & de faire rendre justice au chasseur. J'ay preferé cette methode parce quil est bon d'évitter autant quil est possible d'avoir recours aux Gens de Loix<sup>20</sup>.

De toutes manières, les Canadiens avaient très peu d'estime pour les ordres qu'on n'était pas en mesure de faire respecter par la force<sup>21</sup>.

Si on se méfiait des Canadiens qui vivaient dans la Province, à plus forte raison craignait-on ceux qui avaient entrepris un petit voyage dans les colonies du sud et qui en revenaient ensuite:

I transmit a paper containing information given by three Canadians just come in from Rebel Country. The two first are very suspicious persons, and I beg you will make with caution, Every possible Enquiry about their character, and such other particulars relative to them as you shall be able to obtain which you will transmit to me as soon as possible, as these men are in the meantime closely confined at Chamblee<sup>22</sup>.

L'appréhension du gouverneur avait grandi avec la signature du traité franco-américain, à cause de l'impression qu'il laisserait à coup sûr dans l'esprit des Canadiens. Haldimand semblait résolu à prendre les moyens qu'imposerait cette nouvelle situation:

---

20 AC, B 62, p. 306-307a, Haldimand au lieutenant-colonel Cleuzbourg, 28 novembre 1778.

21 AC, B 188, p. 15, Thomas Carleton à Haldimand, 22 octobre 1778.

22 AC, B 62, p. 269, Haldimand à Cramahé, 12 octobre 1778.

Depuis le départ du G<sup>l</sup> C<sup>ton</sup> J'ay parcouru la Province & ay travaillé sans relache à la mettre à l'abri d'une Invasion; Il est inconcevable le changement que l'Aliance à jamais honteux des François avec les Rebelles, a produit sur l'Esprit des Canadiens; ils començoient à revenir de leurs erreurs; mais dès qu'ils ont appris l'arivée d'une Flotte François sur nos Cottes; ils n'ont pas pû dissimuler l'Interet qu'ils prennent à leurs succes; J'espere cependant que nous les empecherons de faire des Sottises & qu'on me mettra à même de pouvoir les Contraindre à faire leur Devoir<sup>23</sup>.

Car, de l'avis des dirigeants de la colonie, on ne pouvait pas compter sur les Canadiens advenant une intervention française. Dans ces conditions, il était à prévoir qu'ils se jetteraient du côté des rebelles américains<sup>24</sup>.

A la fin d'octobre 1778, la situation devenait encore moins rassurante. Une déclaration signée Estaing "adressée au Nom du Roi à tous les Anciens François de l'Amerique Septentrionale", invitait, ni plus ni moins, les Canadiens à se révolter:

Le Sousigné autorisé par sa Majesté, et revêtu par là du plus beau des Titres; de celui qui efface tous les autres: chargé au nom du Pere de la Patrie et du Protecteur bienfaisant de ses Sujets, d'offrir un appui à ceux qui étoient nés pour goûter les douceurs de son Gouvernement; à tous ses Compatriotes de l'Amérique Septentrionale.

Vous êtes nés François, vous n'avez pû cesser de l'être: une Guerre qui ne vous avoit été annoncée que par l'enlèvement de presque tous nos Matelots, et dont nos ennemis communs n'ont dû les principaux

---

23 AC, B 66, p. 92-96, Haldimand à Budé, 24 octobre 1778.

24 AC, B 96, vol. 1, p. 19-22, De Peyster à Haldimand, 24 octobre 1778.

succès qu'au courage, au talent, & au nombre des Braves Américains qui les combattent aujourd'hui, vous a arraché, ce qui est le plus cher à tous les hommes, jusqu'au nom de votre patrie; vous forcer à porter malgré vous des mains parricides contre elle, seroit le comble des malheurs, vous en êtes menacés: une nouvelle Guerre doit vous fair redouter qu'on ne vous oblige à subir cette loi la plus révoltante de l'esclavage: cette Guerre à commencé comme la précédente, par les dépradations de la partie la plus intéressante de notre commerce. Les prisons de l'Amérique contiennent depuis trop longtems un grand nombre de François infortunés; vous entendez leurs gémissemens. Cette Guerre à été déclarée par le message du mois de Mars dernier, par l'Acte le plus authentique de la Souveraineté Angloise; annonçant à tous les ordres de l'Etat, que commercer sans cependant interdire le même droit à personne, s'étoit l'offenser; que le lui dire avec franchise, s'étoit la braver, qu'elle s'en vengeroit, & qu'elle se reservoit de la faire, quand elle le pourroit à son avantage; & de Surprendre alors plus légalement que dans la dernière Guerre; car elle déclaroit en avoir le droit, la volonté, le pouvoir, & en demandoit les moyens.

Le fleau de la Guerre actuelle ainsi proclamée, a été restraint & retardé, autant qu'il a été possible par un Monarque dont les vues pacifiques & désintéressées ne réclament des marques de votre ancien attachement que pour votre bonheur: contraint de repousser la force par la force, & des hostilités multipliées par des représailles qu'il a enfin ordonné: si la nécessité porte ses armes ou celles de ses alliés dans un pays qui lui est toujours cher, vous n'aurez point à craindre les embrasemens ni les dévastations; & si la reconnoissance, si la vue d'un pavillon toujours révééré par ceux qui l'ont suivi rappelle sous les drapeaux de la France, ou des Etats unis, des Indiens qui nous aimoient, & qui étoient comblés des présens de celui qu'ils appelloient aussi leur Pere; jamais, non jamais, ils n'employeront contre vous leurs trop cruelles coutumes de faire la Guerre: ils y renonceront, où ils cesseront d'être nos amis.

Ce ne sera point par des menaces faites à nos compatriotes que nous tacherons d'éviter de les combattre: ce ne sera point non plus par des injures proférées contre une grande & brave nation que nous savons respecter & que nous espérons de vaincre, que cette déclaration sera affaiblie.

Je ne dirai point en qualité de Gentilhomme François à ceux d'entre vous qui le sont nés comme moi, qu'il n'est qu'une auguste maison dans l'univers, sous laquelle le François puisse être heureux & servir avec delices; parceque son chef & ceux qui lui tiennent le plus près par les liens du sang se sont plû depuis une longue suite de Monarques, dans tous les tems, & se plaisent plus que jamais aujourd'hui à porter ce même titre que Henri IV regardoit comme le premier des siens. Je ne ferai point regretter ces qualifications, ces marques, ces décorations, trésors précieux à une façon de penser commune à nous tous & actuellement fermés, par notre malheur commun pour des François Américains qui sa-voient si bien s'en rendre dignes. Leur zeles, j'ose l'espérer & le promettre, les fera répendre bientôt sur eux: ils le mériteront lorsqu'ils oseront devenir les amis de nos alliés.

Je ne demanderai point aux compagnons d'armes de M. le Marquis de Levy; à ceux qui ont partagé sa gloire, qui ont admiré ses talens, son tact Militaire, qui ont chéri sa cordialité & sa franchise, caractere principal de notre noblesse, s'il est d'autres noms chez d'autres peuples auprès desquels ils aiment mieux voir placer les leurs. Les Canadiens qui ont vû tomber pour leur deffense le brave Monsieur de Montcalm, pourroient-ils être les ennemis de ses neveux, combattre contre leurs anciens chefs & s'armer contre Leur parens? à leurs nom seul, les armes leurs tomberoient des mains!

Je n'observerai point aux Ministres des autels que leurs efforts évangéliques auront besoin d'une protection particuliere de la providence, pour que L'exemple ne diminue point la croyance; pour que l'intérêt temporel ne l'emporte pas; pour que les ménagemens politiques des Souverains, que la force leur a donné, ne s'affoiblissent point à proportion de ce qu'ils auront moins à craindre; qu'il est nécessaire pour la Religion que ceux qui la prêchent forment un corps dans l'Etat, & qu'il n'y auroit point de Corps plus considéré ni qui eût plus de pouvoir de faire le bien que celui des Prêtres du Canada prenant part au Gouvernement; parceque leur conduite respectable leur a mérité la confiance du peuple.

Je ne fera point remarquer à ce peuple, à tous mes compatriotes en général, qu'une vaste Monarchie ayant la même Religion, les mêmes moeurs, la même Langue, où l'on trouve des parens, des anciens amis,

& des freres, est une source intarissable de Commerce, & de Richesses, plus faciles à acquérir; par une réunion avec des voisins puissans; & plus sûres qu'avec des Etrangers d'un autre hémisphère, chez qui tout est dissemblable, qui tôt ou tard, Souverain jaloux & despotes, les traiteroient comme des vaincus, & plus mal sans doute que leurs ci-devant Compatriotes qui les avoient fait vaincre. Je ne ferai point sentir à tout un peuple; car tout un peuple quand il acquere le droit de penser & d'agir, connoit son intérêt; que se lier avec les Etats Unis c'est s'assurer son bonheur: Mais je déclarerai comme je le déclare formellement au nom de Sa Majesté qui m'y a autorisé & qui m'a ordonné de le faire, que tous ses anciens sujets de l'Amérique Septentrionale qui ne reconnaîtront plus la suprématie de l'Angleterre peuvent compter sur sa protection, & sur son appui. Fait à Bord du Vaisseau de Sa Majesté le Languedoc en Rade de Boston, ce Vint-huit Octobre mil sept cent soixante dix-huit. Estaing<sup>25</sup>.

Les Canadiens n'étaient toujours pas pressés d'obéir aux ordres que le gouvernement leur enjoignait de suivre, ce qui, dans une certaine mesure, paralysait les activités de la colonie:

[...] the Inhabitants [de l'Assomption] have been very disobedient and chiefly the cause of our not being able to get all the provisions sent to the posts<sup>26</sup>.

Dans une lettre qu'il adressait à lord George Germain à la mi-novembre 1778, Haldimand lui parlait de la destruction des pêcheries de la Côte Nord et du Labrador par

---

25 AC, B 181, p. 254-259, Déclaration de d'Estaing "adressée au Nom du Roi à tous les Anciens François de l'Amérique Septentrionale", Boston, 28 octobre 1778. On retrouve la même Déclaration, traduite en anglais, dans le volume B 182, p. 14-20.

26 AC, B 188, p. 20, Thomas Carleton à Haldimand, 9 novembre 1778.

les rebelles et le mécontentement qu'avait causé cette destruction parmi les marchands de la Province. D'un autre côté, ajoutait Haldimand, les Américains faisaient tout en leur pouvoir pour encourager les Canadiens à la rébellion:

The inclosed paper exhibits the cunning of the Americans in actual rebellion, and how much they try to interest the people of this Province in their proposed independence; some of those, who came up, assured a Placart had been left at one of the Canadian Posts, giving them among other reasons for not burning them, that no British Subject had an interest therein; great care must be taken here, to prevent that kind of spirit from bursting out; and administration at home cannot be too much upon their guard against the artful insinuations of the favourers of it<sup>27</sup>.

Les troupes étrangères, venues au Canada prêter main-forte aux armées du roi déjà sur place, se montraient quelquefois dures envers les Canadiens français. Le gouvernement colonial semblait prêt à les défendre contre les militaires étrangers qui leur donnaient souvent des peines d'emprisonnement, sans raisons apparentes. Voici un texte qui montre les bonnes dispositions du gouvernement à cet égard:

Le Nommé Jean Bte Renaud habitant de Nôtre Seigneurie de Verchères à été envoyé dans la prison Civile, de cette ville par un officier allemand qui Comande un détachement dans cette paroisse.

N'estant pas assuré du motif de la détemption de Cet habitant, jai vu Ce matin M<sup>r</sup> le Colonel Carleton pour scavoir de lui, la raison de L'emprisonnement du dit Renaud.

---

27 AC, B 42, p. 56-58, Haldimand à lord George Germain, 19 novembre 1778.

M<sup>r</sup> Carleton m'ayant dit qu'il ne scavoit pas l'uy mesme pourquoy Cet homme estoit détenu, et qu'il n'estoit pas à la Garde du prevost du Roy, j'ai d'abord pensé que Comme Magistrat je pouvois mettre Cet homme en Libertée, je L'eusse fait, mais pour obviér à-tout malentendu, j'ai jugé qu'il seroit mieux d'informer V<sup>e</sup> Excellence de Cequi se passe, et de la Libertée qu'il me semble que ces Messieurs prennent, de decerner des paines aux sujêts du Roy. Sans mesme que les Commandants pour Sa Majestée en soient Informé.

V<sup>e</sup> Excellence en Conformitée du traitté du Roy avec les princes étrangefs qui luy fournissent des troupes, les laisse Jouir de leur Capitulation; mais Ces mesmes troupes s'attribueroient-elles le droit d'infliger des poeines, aux sujêts de sa Majestée, qui ne leur sont à aucun Egard Subordonne?

Je N'entre Monsieur, Nullement dans les raisons de plainte des habitants sur la dureté avec la quelle ils sont en Général traitté par les troupes étrangères, dureté qu'ils n'approuverent jamais de la part des officiers et Soldats de Sa majestée; [...]<sup>28</sup>.

Le temps passait, et le gouvernement montrait toujours un peu plus de réticence à l'égard des Canadiens, surtout que les "manifestes" rebelles continuaient à circuler parmi la population:

Père d'un peuple que par ses Vertus heroiques a secoué le joug de l'esclavage et presque chassé l'ennemi de ses portes, vos alliéz que les memes sentiments anniment et qu'un zèle ardent a attiré dans ce pais ce ils osent se promettre qu'ils trouveront en vous un protecteur qui les aidera a surmonter les obstacles qui s'opposent à leur Bonheur. Votre avènement à la place que le merite seul et la Vertu donnent, nous apprend que rien n'echappe à sa vigilance - [...] Vous allez repare les maux de la captivité confondre l'injustice et rendre à l'humanité tous ces droits - Ah! que ces Soins sont bien dignes de votre amour de Notre sagesse et de Votre

---

<sup>28</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 158-159, Hertel de Rouville à Haldimand, 28 décembre 1778.

prudence! Le peuple entraîné par l'exemple et séduit par l'amour du Bien ne cessera de s'occuper de Votre Gloire et de celle de Leur Libérateur<sup>29</sup>.

On comprend facilement que le gouverneur désirait toutes les informations possibles sur les "Habitants des différentes Paroisses qui sont absent et au Service des Rebelles", de même que les terres et bâtiments qu'ils possédaient et comment leurs familles "subsistaient":

Je les prie [i.e. les juges du district de Québec] de se faire rendre compte des soldats François, ou autres Natifs de France qui se sont établis dans les différentes Paroisses depuis l'année 1760; les Biens Qu'ils y ont acquis, Leurs Professions ou métiers, et autant qu'ils sera possible, la conduite qu'ils ont tenue depuis la Rebellion<sup>30</sup>.

Il semble que le gouverneur maintenait des espions un peu partout dans la Province afin d'être à même de se rendre compte de l'évolution de la crise que les Canadiens traversaient<sup>31</sup>. On avait posté des hommes à Chambly, à la Pointe-au-Tremble, à Berthier. A Berthier, par exemple, on était certain, d'après différentes informations que l'on avait eues, que les habitants de la paroisse avaient entretenu des relations avec les rebelles:

---

29 AC, B 184, vol. 2, p. 342, Manifeste adressé aux Canadiens, sans date, 1779.

30 AC, B 218, p. 199, Haldimand, Instructions aux juges du district de Québec, sans date, 1779.

31 Voir à cet effet les "intelligences" de Chamelin à Haldimand, AC, B 182, p. 1-3, 3 janvier 1779, et de Conrad Gagy à Haldimand, AC, B 164, p. 24-25, 4 janvier 1779.

One house in particular has always Scouts back & forward. Either by St François or the river at Masca, The whole of this Parish Ripe for rebbellion and of one the worst affected to Government in the whole province [...] I am Cautious writing as this is in a Canadian House<sup>32</sup> —

Même phénomène aussi à Détroit: "The behaviour of the Canadians during these troubles gives him [i.e. au capitaine Lernoult, qui commandait à Détroit] very small hopes of those at Detroit<sup>33</sup>"; "il y a bien de mauvais sujets, écrivait Tonnancour au gouverneur, surtout dans quelques soldats français qui ont resté dans la colonie<sup>34</sup>", ce à quoi Haldimand répondit:

Il y a beaucoup de mauvais sujet, surtout du Cotté du Sud, et il seroit bon d'y avoir quelques gens affidés pour veiller sur leur conduite [...]<sup>35</sup>.

Le gouverneur semblait croire que si les Canadiens étaient aussi réticents à l'égard du gouvernement, c'est qu'ils étaient ignorants. Ceci expliquait, pensait-il, pourquoi ils ne comprenaient pas "leurs devoirs et leur propre Interrest". Haldimand avait alors conçu

---

<sup>32</sup> AC, B 181, p. 157-158, G. Lawe à Haldimand, 7 février 1779.

<sup>33</sup> AC, B 100, p. 101-103, Bolton à Haldimand, 12 février 1779.

<sup>34</sup> AC, B 170, p. 20, Tonnancour à Haldimand, 6 mars 1779.

<sup>35</sup> AC, B 170, p. 23, Haldimand à Tonnancour, 11 mars 1779.

[...] l'Idée d'établir une Bibliothèque Publique, J'ay fait convenir L'Eveque & le superieur du Seminaire de l'Avantage qui en resulteroit; Ils sont entré dans mes Idées & J'ay fait ouvrir une Souscription qu' Ils ont signé avec moy de même que plusieurs pretres presque tous les marchand [sic] Anglois & plusieurs Canadiens, & pour ne point laisser refroidir le zèle de ces messieurs, J'ay chargé messieurs les Directeurs de la Bibliothèque de former un catalogue de livres que J'envoye par cette occasion à M. Comberland du Board of Trade Agent pour cette Province avec un Credit de 500 L: St & s'il se donne quelque peine, nous pouvons esperer de recevoir les Livres pour L'Hiver prochain, Je suis très convaincu de l'avantage qui resultera d'un pareil Etablissement & il seroit bien à souhaiter qu'il fut protégé<sup>36</sup>.

La fondation de la Bibliothèque de Québec était donc, à l'origine, un geste politique de la part du gouverneur à l'égard des Canadiens, puisque, pensait-il, étant instruits, ils se rallieraient au gouvernement. N'écrivait-il pas à Richard Comberland:

The Ignorance of the Natives of this Colony having been, in my apprehension, the principal cause of their misbehaviour, and attachment of Interests, evidently injurious to themselves, I have sought to encourage a subscription for a public Library, [...]<sup>37</sup>.

Haldimand écrira à celui qui avait été chargé de l'affaire, qu'il était tout à fait désappointé de constater qu'on lui avait fait parvenir les volumes anglais avant les livres français:

---

<sup>36</sup> AC, B 66, p. 105-106, Haldimand à Budé, 1<sup>er</sup> mars 1779.

<sup>37</sup> AC, B 66, p. 107-108, Haldimand à Richard Comberland, 2 mars 1779.

I could have wished the French Books had accompanied them, being more anxious for their arrival, than for the English, which, to prevent any jealousy I shall not announce till the others arrive<sup>38</sup>.

D'un autre côté, le gouverneur, en posant des gestes comme celui-là, cherchait peut-être à s'allier la noblesse et le clergé. Ce dernier, en tous les cas, était acquis à la cause britannique, si on en juge par ce document, qui fut transmis à Haldimand par l'évêque de Québec en personne, au mois de mars 1779:

Louis de bourbon seizieme rois de france de navare de La merique de Canada et autres lieux &c &c &c

Nous ordonnont à notre bien aimé cher Legerard nos-tres ambassadeur que nous envoyons dans L'amerique a nos amis et a tous ceux qui ont Le ceur genereux pour deffendre la cause en question digne d'estres deffendue

#### Scavoir

que nous deffendons de tous nostres pouvoir a nos troupes qui sont dans La merique aussi bien qu'au Troupes ameriquainne de faire grace a qui que ce soit ny d'avoir aucune partialité pour nul personne soit religieu ou partizan qui seront trouvé en cause de nuisance ou qui auront protégé le parti de l'anglois et qui auront prie les armes, sans epargner [...] personne sous peine d'encourir La mesme punition qui est et qui sera une ruine tottale et entier de leurs bien et l'exil de leur corps et de leur familles nous ne saurions assé punir de tel forfais que d'avoir entierement oublié Sa religion nié son Roy et fuit son Bonheur et de tyranniser ses freres jusque au point de vouloir oter la vie a ceux qui ont soutenu pour cette digne cause des sentiments réél destres estimé des plus grands monarque de nostre cour.

---

38 AC, B 66, p. 201, Haldimand à J.C. Coberts, 24 octobre 1780.

que ces sorte de gens sache que je ferais pleuvoir sur eux toute l'influence du bras d'un pere irrité qui n'épargnera rien pour les punir de leur perfidie.

signé et contre signé  
Louis Seize de bourbon  
G. Washington<sup>39</sup>.

Les Canadiens n'avaient pas besoin d'une telle proclamation pour refuser leur support à l'Anglais. Au mois d'avril 1779, on pouvait lire dans une lettre adressée au gouverneur:

[...] The Canadians exceedingly assuming on our bad Success [Hamilton venait d'être capturé par les rebelles], & weakness, not one of them will lend a hand<sup>40</sup>.

D'ailleurs, le gouverneur n'était pas le seul à croire que la Révolution américaine avait eu un effet très néfaste sur les Canadiens. Un correspondant de Portland, le général Gage, lui écrivait:

[...] I fear you have a troublesome People to govern, many of them disaffected and wishing for a Rebel Army in the Country; and but few Troops to keep them under Subjection. I dare Say you have experienced a surprizing Change in the Minds and Manners of the Canadians from the time you first knew them, and seen how they have been corrupted, in a few years Communication with English Rebels, From happy, contented and obedient Subjects, I hear they are turned into a discontented, seditious, and insolent Rabble [...] I scarcely dare expect a better

---

39 AC, B 184, vol. 1, p. 148-149, Proclamation de Louis XVI et de George Washington, transmise à Haldimand par l'évêque de Québec, le 6 mars 1779.

40 AC, B 100, p. 117-120, Bolton à Haldimand, 2 avril 1779.

turn in our Affairs in America, notwithstanding some signal successes in the French War<sup>41</sup>.

Si besoin il y avait, le gouverneur n'était pas opposé aux "actes de vigueur". Quand les habitants "ne paroissent pas bien intentiones", il admettait qu'on arrête les plus "matins" afin de faire rentrer les autres dans leurs devoirs, car seuls des actes décisifs pouvaient tirer le gouvernement d'embarras<sup>42</sup>.

Il est amusant de constater que les Canadiens prenaient des moyens détournés et parfois humoristiques pour déjouer le gouvernement. On sait que plusieurs Canadiens recevaient des rebelles dans leurs maisons; souvent aussi ils se réunissaient entre eux pour échafauder des plans contre les autorités. A cause de la surveillance, ils devaient se montrer prudents. Ainsi, deux lieutenants canadiens avaient planté des fleurs blanches devant leurs maisons, "la couleur des Rebelles", afin que ceux qui viendraient puissent reconnaître un signe quelconque sur lequel ils pourraient se fier... Au cours d'une enquête sur les deux compères — l'armée se méfiait — le colonel de Creuzbourg désirait bien connaître "la raison pourquoi il [i.e. un des deux lieutenants] avait une flaure blanche, tandis que tous

---

<sup>41</sup> AC, B 72, vol. 1, p. 233-235, général Gage à Haldimand, 4 avril 1779.

<sup>42</sup> AC, B 99, p. 29-31, Haldimand à Brehm, 19 avril 1779.

les autres officiers de milices en Canada en avoient de rouges<sup>43</sup>.

Il semble que la proclamation d'Estaing et la venue d'une flotte française sur les côtes d'Amérique avaient fait boule de neige parmi les Canadiens, car au mois de mai 1779, Haldimand s'écriait:

The treaty of the Colonies in Rebellion, with France & the appearance of one of its fleets upon the American coast have operated a very Powerfull Change upon the weak & ignorant people of this Country where the many adherents to the cause of Rebellion have spread amongst us, D'Estaing's Proclamation dated Boston October 28: 1778 & also a Letter from the Marquis de la Fayette of the 18<sup>th</sup> Decem<sup>r</sup> to the Canadian Savages, adds to our difficulties<sup>44</sup>.

On avait davantage confiance aux sauvages:

[...] The Canadians I fear are of great disservice to Government but the Indians are perfect Free Masons when intrusted with a Secret [...]<sup>45</sup>.

Selon le gouverneur lui-même, la rébellion allait éclater d'un moment à l'autre dans quelques paroisses de la Province, et qui sait, peut-être le mouvement révolutionnaire allait-il faire tache d'huile<sup>46</sup>.

---

<sup>43</sup> AC, B 151, p. 97-98, colonel de Cruetzbourg à Haldimand, 13 mai 1779.

<sup>44</sup> AC, B 150, p. 6-9, Haldimand à Maclean, 26 mai 1779. Voir aussi AC, B 150, p. 10-11, Haldimand à Hughes, 29 mai 1779.

<sup>45</sup> AC, B 97, vol. 1, p. 118-122, De Peyster à Haldimand, 1<sup>er</sup> juin 1779.

<sup>46</sup> Voir AC, B 139, p. 12, Haldimand à Saint-Léger, 5 juin 1779.

C'était déjà suffisant pour que le gouverneur fasse espionner les Canadiens. Il n'y manqua d'ailleurs pas. Puisque les Canadiens entretenaient une correspondance assidue avec les rebelles, il avait décidé d'envoyer un capitaine d'armée parmi les habitants, "in hopes of discovering privately who are the principal Leaders in propagating, the many Stories which are flying about, and which, all Send to disturb the Tranquility of the Province"<sup>47</sup>". D'autant plus que les Canadiens placardaient les églises, "lieu de rencontre par prédilection", de propagande séditeuse à l'égard du gouvernement<sup>48</sup>. Le gouverneur était anxieux de connaître d'une manière précise "la façon generale de penser des habitants"<sup>49</sup>".

A propos du manifeste que l'on avait trouvé placardé sur la porte des églises<sup>50</sup>, le gouverneur écrivait:

In my opinion this Manifests, is better calculated to affect the Passions of the Canadians, & more likely to induce them, to Disobedience than you seem to think it, We must therefore watch them, but yet do it with caution<sup>51</sup>.

---

<sup>47</sup> AC, B 135, p. 59-60, Haldimand à Powell, 7 juin 1779.

<sup>48</sup> AC, B 136, p. 24-25, Saint-Léger à Haldimand, 7 juin 1779.

<sup>49</sup> AC, B 117, p. 115-116, Haldimand à Schmid, 10 juin 1779.

<sup>50</sup> Entre autres, à Sorel.

<sup>51</sup> AC, B 139, p. 13-14, Haldimand à Saint-Léger, 12 juin 1779.

A Trois-Rivières, on s'alarmait aussi. Tonnancour écrivait au gouverneur qu'un "étranger inconnu" répandait une déclaration du roi de France:

[...] un particulier<sup>52</sup> de cette ville vien de me remettre cette déclaration que l'on lui a attaché la nuit dernière à la porte de son logis avec un cloux afilee [...]<sup>53</sup>.

Mais le gouverneur ne désespérait pas de la situation, car "les observations, écrivait-il, que je put faire sur la disposition des habitants me porte a croire, que si les rebelles penetrent dans la province, sans être accompagney de force Française, il se trouvera parmi les Canadiens plus de spectateur que d'agents<sup>54</sup>".

Pourtant, le gouverneur écrivait à peu près le contraire quelques jours plus tard: on trouvait des affiches rebelles sur les portes des églises et même des maisons privées. Si on ajoutait à cela la baisse considérable des provisions de sel, "il fallait admettre" que le gouverneur avait "de bonne raisons de se plaindre":

---

52 En fait, il y en avait deux: Hubert Dubois, "maître d'école en cette ville" [i.e. à Trois-Rivières], et Jean Sulte "dit vadeboncoeur cordonnier en cette ville". AC, B 170, p. 61, "Déclaration faite sous serment à Joseph Godefroy Ecuier Seigneur de Tonnancour, commissaire à Paix de Sa Majesté en la province de Quebec, Trois Rivières", 15 juin 1779.

53 AC, B 170, p. 58-59, Tonnancour à Haldimand, 14 juin 1779.

54 AC, B 72, vol. 2, p. 17-18, Haldimand à François Le Maistre, 14 juin 1779.

[...] any Considerable Detachment of Troops entering Any part of the Province in French uniforms, might plunge the whole into the greatest misery & Confusion<sup>55</sup>.

On apprit bientôt que les "déclarations" dont il était question, pouvaient bien venir de l'imprimerie de "M<sup>rs</sup> Mesplets et Chotard" (Jautard) et "non du Languedoc<sup>56</sup>". Une de ces déclarations se lisait comme suit:

Aux Amis de la Libertez.

[...] Se seroit stupidité, se seroit une infame lâcheté, que d'attendre plus long-tems pour secouer le Joug.

privé des avantages qu'un Commerce en vigueur procure, surchargés par les frais enormes que necessite la guerre qu'il faut Soutenir [...] la nation angloise, nations obérée et qui a epuisé son crédit, va se trouver de plus en plus obligée d'avoir recours à la violence aux exactions les moins tolerables.

vivement touché de vos malheurs nous vous apportons des armes des munitâns de guerre; nous venons comme compatriotes, Comme amis, comme freres, vous offrir nos bras pour combattre nos Ennemis Communs; nous Venons pour vaincre ou perir les armes à la main; nous venons vous affranchir si vous voulez seconder nos efforts et notre audace.

[...] Soyez homme; une Colonie qui peut aisement mettre soixante mille Combattants sur piez, est une nation redoutable<sup>57</sup>.

On n'avait pas tort de soupçonner les deux compères. Au mois de juin 1778, le gouverneur avait donné ordre à

---

55 AC, B 54, p. 109-114, Haldimand à lord George Germain, "Secret", 18 juin 1779.

56 AC, B 170, p. 60, Tonnancour à Haldimand, 15 juin 1779.

57 AC, B 184, vol. 2, p. 498-503, Adresse aux Canadiens, trouvée dans les lettres de La Baume, et reçue à Québec le 4 décembre 1780.

Mesplets de quitter la Province; déjà on connaissait l'existence d'un foyer de propagande anti-anglaise dans la colonie<sup>58</sup>. Puis, le gouverneur avait décidé qu'étant donné que "l'homme employé par Mesplets était sûrement au courant de la conduite de son maître", il devait lui aussi quitter la Province<sup>59</sup>.

Mesplets avait officiellement demandé à l'ancien gouverneur Carleton, la permission de faire paraître "un papier public":

Encouragé par la plus saine partie des citoyens de cette Ville, dans le projet d'établissement d'un papier public. Je prends la liberté de demander à Votre Excellence son approbation, persuadé qu'elle Voudra bien ne pas refuser qui peut être à l'avantage public et particulier. Restfaint aux différents avis que les negocians ou autres Voudront y inserer, aux affaires du commerce et à la littérature; J'aurai soin d'en écarter tout ce qui pourroit porter le moindre ombrage au gouvernement et à la religion. Il n'y Sera même fait aucune mention des affaires présente<sup>60</sup>.

Mais les autorités n'aimaient guère l'ardeur de Mesplets à l'égard de la cause révolutionnaire, surtout quand il avait bu un peu trop, ce qu'il faisait apparemment assez

---

<sup>58</sup> AC, B 80, p. 2, Bureau de l'Adjudant général à Powell, 25 juin 1778.

<sup>59</sup> AC, B 80, p. 2-3, Haldimand à Powell, 29 juin 1778.

<sup>60</sup> AC, B 185, vol. 1, p. 73, Pétition de Fleury Mesplets "A son Excellence, Guy Carleton Chevalier du très honorable Ordre du Bain, Capitaine Général et gouverneur en chef de la Province de Quebec, etc. etc. etc.", probablement au mois d'août 1778.

souvent. C'est pourquoi on avait l'intention de surveiller tout ce qu'il désirait publier<sup>61</sup>.

La situation était vite devenue intolérable pour le gouvernement:

[...] J'avois eu des Raison pour temporiser, et ne pas aller trop vite en Besogne, avec des Gens, dont les dispositions sont trop longtems connues, pour douter un seul moment qu'ils n'ayent le dessein formé de diffamer tous les officiers du Roi, et de jeter toute la Colonie dans une confusion, toujours a Souhaiter pour des gens, qui ne sçavent ou donner la tête<sup>62</sup>.

Haldimand avait donc décidé de faire arrêter Mesplets et Jautard<sup>63</sup>.

Quand on vint les arrêter, ils ne firent aucune résistance. On les envoya à Sorel sous la surveillance de quatre hommes, pour ensuite les faire passer à Québec. Quant à l'imprimerie, on la mit sous séquestre. Selon un témoin de l'arrestation, Mesplets et Jautard ne devaient pas avoir beaucoup d'amis à Montréal, puisque leur arrestation n'avait soulevé aucun mouvement d'opinion<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> AC, B 95, p. 53-56, Cramahé à Haldimand, 1<sup>er</sup> octobre 1778.

<sup>62</sup> AC, B 185, vol. 1, p. 90-91, Haldimand à H. de Rouville, 1<sup>er</sup> juin 1779.

<sup>63</sup> AC, B 185, vol. 1, p. 92-93, Haldimand à Nainne, 1<sup>er</sup> juin 1779.

<sup>64</sup> AC, B 161, p. 18-19, Nainne à Haldimand, 6 juin 1779.

L'arrestation de l'imprimeur et de son complice sembla satisfaire le gouverneur<sup>65</sup>, bien que la femme de Mesplets eût fait parvenir une pétition à Haldimand, dans laquelle elle blâmait avant tout les ennemis de son mari:

[...] Je connois la quantité et la qualité de ses ennemis; mais Je serai assez discrète pour les taire; leurs efforts réitérés ont produit le funeste effê<sup>t</sup> qu'ils en attendoit. Il a succombé sous le poids de l'envie & de la jalousie<sup>66</sup>.

Cependant, la situation générale était loin d'enthousiasmer le gouverneur, et surtout l'attitude hostile des Canadiens. En quelques phrases, Haldimand trace le bilan de sa première année d'administrateur:

Voici l'année presque revollue depuis que je suis arrivé dans ce pays, Sans savoir au juste ce qui se passe sur votre Continent; Je me vois entouré d'ennemis, & peu de secours à esperer de la Province depuis que la France a fait alliance avec les Rebelles, & na pas eû honte de faire publier par Mons<sup>r</sup> le conte d'Estain, une declaration pour inciter ces peuples à la Revolte par les motifs les plus déduisants pour des François<sup>67</sup>.

D'autant plus que les bonnes nouvelles se faisaient rares, et qu'elles venaient de loin. Par exemple, le gouverneur espérait que le succès de la prise de Pondichéry contribuerait "à tranquiliser les Esprits, et que les

---

65 AC, B 128, p. 21-22, Haldimand à Naimé, 10 juin 1779.

66 AC, B 185, vol. 1, p. 95-96, Pétition de M<sup>me</sup> Mewplets à Haldimand, 15 juillet 1779.

67 AC, B 66, p. 137-140, Haldimand, probablement à Budé, 17 juin 1779.

Habitants, et autres personnes ne croiront plus si facilement les mensonges qu'on leur Debitte<sup>68</sup>". Pendant ce temps, la correspondance entre rebelles américains et les Canadiens allait bon train<sup>69</sup>, et certains Canadiens cachaient même de la nourriture dans les bois afin d'alimenter les rebelles qui s'apprêtaient à attaquer le Canada<sup>70</sup>. Les Canadiens accusés d'avoir recueilli et caché des déserteurs ou des rebelles étaient condamnés à la prison<sup>71</sup>.

Heureusement qu'une flotte britannique (Cork Fleet) arriva à Québec vers la mi-juillet, ce qui ne pouvait manquer, croyait le gouverneur, d'avoir un bon effet sur les habitants, car ils semblaient certains que les premiers bateaux qu'ils verraient apparaître seraient français:

I am pritty certain the Canadians will take no part against us untill French Troops get amongst them, consequently I think I have little to fear this Year, in the meetime they are very useful in our transport and are tolerable obedient<sup>72</sup>.

---

68 AC, B 117, p. 124, Haldimand à Schmid, 28 juin 1779.

69 AC, B 133, p. 122-123, Powell à Haldimand, 2 juillet 1779.

70 AC, B 181, p. 215, Rapport de mesdames Fairfield et Castle, 13 juillet 1779.

71 AC, B 72, vol. 2, p. , Edward Gray à Gramahé, 19 juillet 1779.

72 AC, B 147, p. 63-66, Haldimand à Clinton, 19 juillet 1779.

Toutefois, les rebelles continuaient secrètement à envoyer des leurs au Canada, afin d'encourager les Canadiens à se joindre à eux<sup>73</sup>. Dans la colonie, le gouvernement sévissait de plus en plus souvent contre tous ceux qui favorisaient la rébellion ("in bringing to condign punishment all such persons as shall presume to oppose the Laws by committing crimes so detrimental to the King's Service<sup>74</sup>"), et le gouverneur insistait pour connaître les noms des Canadiens partis rejoindre les rebelles, de même que le nombre de terrains qu'ils détenaient, de leurs maisons, et le nombre de personnes de leur famille qu'ils avaient laissé derrière eux. Haldimand désirait aussi des renseignements sur les soldats français et tous ceux qui étaient d'origine française, venus s'établir au Canada depuis 1769, quelle sorte de commerce ils pratiquaient, et comment ils avaient réagi depuis le début des présents troubles<sup>75</sup>. Mais il semble que les Canadiens qui s'étaient joints aux rebelles et leur étaient restés fidèles, depuis 1760, étaient peu nombreux<sup>76</sup>. Haldimand,

---

<sup>73</sup> AC, B 105, p. 143-151, Butler à Haldimand, 21 juillet 1779.

<sup>74</sup> AC, B 72, vol. 2, p. 36-37, Edward Gray à Cramahé, 2 août 1779.

<sup>75</sup> AC, B 61, p. 13, probablement le secrétaire de Haldimand, à Edward Gray, 5 août 1779.

<sup>76</sup> AC, B 205, p. 47-50, Mabane à Haldimand, 23 août 1779.

lui, n'était pas satisfait. Ce qu'il craignait avant tout, c'était le support que les Canadiens donneraient aux Américains, advenant une invasion toujours possible:

[...] Should the Rebels find means to execute the Plans that are said to be in contemplation against this Province and the upper Country, Succours of every Kind will be wanted, having but little to expect from the Bulk of the Canadians, the disappointment of some of them having been manifested upon the arrival of the English Fleet, who had brought themselves into a Belief that a French one would first appear<sup>77</sup>.

Le gouverneur voyait assez juste, car de son côté, le Congrès américain voulait s'assurer l'appui des Canadiens lors d'une invasion qu'il voulait entreprendre le plus tôt possible<sup>78</sup>.

Haldimand avait même suggéré au ministre des colonies de pardonner aux Canadiens qui s'étaient unis aux rebelles pour défendre leur cause; le gouverneur y voyait certains avantages, entre autres, l'obtention de certains renseignements sur le compte des traîtres dans la Province<sup>79</sup>. Ce n'était pas sans raisons que le gouverneur s'inquiétait de la difficulté d'agir à l'égard des prisonniers rebelles, à cause des sympathies que rencontraient les insurgés partout dans la colonie:

---

77 AC, B 150, p. 14-15, Haldimand à Bruce, 29 août 1779.

78 Voir AC, B 184, vol. 1, p. 15-18.

79 AC, B 54, p. 149-150, Haldimand à lord George Germain, 13 septembre 1779.

[...] the Alliance of the Rebels with France had produced a great alteration upon the minds of the Canadians that the Native French, of whom we have but too many in the Province, particularly exhibited a Petulance, characteristical of the Nation, in Consequence of An Information against one of these of the name of "La Terrière" for Encouraging Desertion to the Rebels & forwarding them Intelligence by that means And he has been confined, as are a Peinter and Attorney at Montreal, likewise French for Endeavouring to stir up the People Against the Courts of Justice & the Magistrates, whether it will be possible to bring sufficient Proof to cons[...] them before, I have my Doubts. the times certainly justify the securing their Persons & preventing them from sowing that Strife & Discord they wished to Propagate<sup>80</sup>.

Et puis, selon le gouverneur, l'élite canadienne demeurerait toujours dangereuse; l'ingratitude des seigneurs et des classes élevées, leur manque de sagacité relativement à leurs véritables intérêts, auraient comme conséquence de réduire les Canadiens à demeurer un peuple de miséreux:

Though the Seigneurs and better [...] of Citizens have been enabled to participate of the Favors of Government, some of them, beyond what they had a Right to Expect under their former one, they are not, a few excepted so grateful as we had reasons to expect, few of them indeed have sagacity enough to see into the Consequences of the French Alliance, and that should the Province face, the Canddians must become the most miserable People on earth. And be Slaves to the Americans, while they never can [...] with or enjoy but a very small share, of their Commerce.

Some of the Canadian Habitans might have been brought in time to Act [...] against the American Rebels, but should a French ship or two, make their appearance, "Bougainville", or any other French Officers known to them come up with 4 or 500 French,

---

80 AC, B 54, p. 135-144, Haldimand à lord George Germain, 13 septembre 1779.

or other men clothed in white, they most probably would take their part, and appears in arms against us, [...] <sup>81</sup>.

C'est là un point de vue qui a son importance.

Quand le gouverneur déclarait que l'alliance française était dangereuse pour les Canadiens, en ce sens que ces derniers pourraient éventuellement devenir "esclaves" des Américains, il n'avait pas tort, si on considère, même à cette époque, le rapport de force, surtout démographique, qui existait entre les deux colonies. Par contre, quand il disait que ces mêmes Canadiens ne posséderaient plus qu'une petite partie ("but a very small share") de leur commerce, on pourrait se demander ce qu'il voulait dire exactement, puisque c'étaient les Britanniques et non plus les Canadiens qui avaient en mains les activités commerciales de la colonie. Haldimand conclut sa lettre à lord George Germain en déclarant:

Too many of the old subjects in the Province have imbibed American ideas, & assisted in prisoning the minds of the Canadians too much to expect they will exert their Endeavours to them, or contribute much to the Salvation of it, whenever the Trade of the Upper Country is lost to this Lower part and got into the Hands of the Southern Colonies, where their conduct in this will answer them a kind reception <sup>82</sup>.

Le gouverneur s'en ouvrit encore plus hardiment au mois de novembre 1779:

---

<sup>81</sup> AC, B 54, p. 177-185, Haldimand à lord George Germain, "Secret & Confidential", 14 septembre 1779.

<sup>82</sup> Ibid.

[...] The Canadians would revolt, there are some who perhaps would not appear in Arms, but in every other Respect would assist the Enemy [...] I leave this Province defenceless — exposed not only to foreign Invasion, but to a Revolt of the Canadians — & if to prevent this Evil, I keep the small Force I have, together, the upper Posts & of course the Indians, must inevitably fall<sup>83</sup>.

Selon certains, plusieurs Canadiens qui se trouvaient dans l'armée refusaient d'obéir aux ordres<sup>84</sup>; selon d'autres, plusieurs habitants de "Bécancour, Gentilly, St-Pierre, et les Acadiens du Lac" étaient prêts à prendre les armes, "whenever the Bostonians came into the Province<sup>85</sup>". Face à cette situation, Haldimand se montrait plus militaire qu'autre chose:

Il est à craindre que si les François Venoient attaquer cette province, bien des Canadiens se joindroient à Eux, par étourderie, ou parce qu'ils se croient encore François [...]. Ces mêmes Canadiens seront toujours prêt à écouter les Emissaires des Rebelles & de sorte qu'il n'y a que des actes de Rigueur qui puissent faire respecter les Lois et sauver la Province<sup>86</sup>.

Haldimand demandait qu'on fasse les "perquisitions" nécessaires afin de découvrir les personnes avec qui les

---

<sup>83</sup> AC, B 147, p. 123-128, Haldimand à Clinton, 1<sup>er</sup> novembre 1779.

<sup>84</sup> Voir AC, B 131, p. 21, Mathews à Maclean, 25 novembre 1779.

<sup>85</sup> AC, B 185, pol. 1, p. 237-238, Déclaration de Louis Guillon, 22 janvier 1780.

<sup>86</sup> AC, B 95, p. 88-91, Haldimand à Cramahé, 21 février 1780.

rebelles avaient "des correspondances<sup>87</sup>", et voulait "être instruit à fond de tout ce qui Regarde l'arrivée & la Publication de la Proclamation de M<sup>r</sup> le comte d'Estain<sup>88</sup>". Partout, à Nicolet, à Saint-François, à Bécancour, dans les postes d'en haut, on arrêtait des Canadiens, soupçonnés d'être sympathiques aux révolutionnaires américains<sup>89</sup>.

Le gouverneur, il le disait d'ailleurs lui-même, se tenait sur ses gardes, au cas où une flotte française aurait l'audace de venir attaquer la colonie:

[...] the Interest of France would make this Province the object of her Attempts which would be facilitated by almost a general Revolt of the Inhabitants<sup>90</sup>.

Vérité d'autant plus pénible et inquiétante qu'après Saint-François, Nicolet, Bécancour, Michilimakinac, des Canadiens de l'Ile Jésus, Terrebonne et Lachine s'apprêtaient à joindre les rebelles américains "said to intend penetrating by Yamaska<sup>91</sup>". D'ailleurs, les autorités possédaient un

---

87 Voir AC, B 117, p. 171, Haldimand à Schmid, 13 mars 1780.

88 AC, B 117, p. 175, Genevay, secrétaire du gouverneur, à Schmid, 6 avril 1780.

89 Voir AC, B 97, vol. 2, p. 359, Sinclair à Haldimand, 29 mai 1780.

90 AC, B 147, p. 206-208, Haldimand à Robertson, 11 juillet 1780.

91 AC, B 135, p. 120, Haldimand à Carleton, 13 juillet 1780.

plan bien précis de Yamaska, sur lequel on avait marqué tout spécialement les maisons des Canadiens soupçonnés de supporter les rebelles américains<sup>92</sup>. De Trois-Rivières, Tonnancour écrivait au gouverneur:

[...] J'ay l'honneur de joindre une déclaration icy qu'il est certainement apropos d'envoyer à Votre Exéclence cela prouvera bien Je pense ce que j'ay eû l'honneur de lui marquer des habitans de St pierre les béquets sont tous bons Rebelles depuis le premier de la Compagnie [?] jusqu'au dernier [...]93.

En septembre 1780, un Canadien avait écrit au général Washington et au marquis de La Fayette:

[...] Three fourths of this Province are in your favour we only wait for intelligence of your Party, whether good, or bad, without disguise. If your army is in motion we shall take measure to second you.

The people of Chambly are the same. I believe That in the minds of people in General, among other things, when they are desperate, that those who are sincere will not change; and that there are with you prisons and dungeons94.

Haldimand, pour sa part, déclarait qu'il possédait les preuves qu'il n'y avait jamais eu autant d'espions dans le pays95.

---

92 AC, B 151, p. 188, Praetorius à Haldimand, 2 août 1780.

93 AC, B 170, p. 158-160, Tonnancour à Haldimand, 12 août 1780.

94 AC, B 205, p. 70-72, "Translation of a Letter signed Boyere [Pillon's christian name] adressed to General Washington and the Marquis de La Fayette", 7 septembre 1780.

95 Voir AC, B 54, p. 324-330, Haldimand à un correspondant inconnu, 17 septembre 1780.

C'est dans cette atmosphère dramatique que l'on arrêta Du Calvet, dont l'affaire devait avoir un certain retentissement dans les années 1782-1783:

[...] His Excellency did not wish, at present to take up Mr Du Calvet, but as it is done, he will be detained, tho' sufficient proof whereon to found a prosecution has not yet appeared — perhaps Pillions papers may throw some lights on the conduct of them both<sup>96</sup>.

On accusait Du Calvet d'avoir mis des provisions de côté, à son moulin, "or other place with a design of assisting the Rebels, or any other matter that may shew the Villany of that man<sup>97</sup>".

Le jour même de son arrestation, Pierre Du Calvet écrivait au gouverneur pour lui demander les raisons de son incarcération<sup>98</sup>. Les autorités paraissaient, elles, très certaines de sa culpabilité, puisqu'on peut lire dans un rapport sur son arrestation:

[...] the General will find Mr de Calvette [i.e. Du Calvet] to be as compleat a Rascall as Major Carleton declared him to be when he advised me to secure him<sup>99</sup>.

---

<sup>96</sup> AC, B 131, p. 80, Mathews à Maclean, 30 septembre 1780.

<sup>97</sup> AC, B 135, p. 154, Lemoult à Carleton, 2 novembre 1780. Pour ce qui est des preuves incriminant Du Calvet, voir AC, B 135, p. 156, Haldimand à Carleton, 6 novembre 1780.

<sup>98</sup> Voir AC, B 205, p. 94-95, Pierre Du Calvet à Haldimand, 30 septembre 1780.

<sup>99</sup> AC, B 129, p. 167, Maclean à Mathews, 3 octobre 1780.

## HALDIMAND ET LES CANADIENS

226

L'affaire Du Calvet ne faisait que traduire le climat de malaise général que connaissait la colonie. On ne pouvait pas toujours s'opposer au régime en place d'une manière plus ou moins officielle. C'est sans doute pourquoi on retrouve certains documents, dont ces quelques chansons, qui, de toute évidence, circulaient sous le manteau:

J'abjure de bon coeur le Pape et son empire,  
 Calvin nouvelle doctrine; est l'objet qui m'attire,  
 J'abandonne en forme la messe et sa loye  
 Calvin et sa reforme ont tout pouvoir sur moy  
 Il faut que je ruine les feux du Purgatoire;  
 Calvin et Sa doctrine, sont ceux que je veux croire,  
 Je combattrai toujours le Pape et sa cour,  
 Calvin et ses discours, enflament mon amour.

ou encore:

Si jamais j'ai des enfans  
 Dans ma malheureuse vie  
 Je prierois le Dieu puissant  
 Aussi la Vierge Marie  
 qu'il leur crève les deux yeux  
 pour en faire des violeurs, Lantourshour  
 Lantour relour lantour<sup>100</sup>.

C'était le côté humoristique des choses. Les Américains pour leur part désiraient jouer plus serré. Dans une lettre "écrite avec du lait", saisie par les émissaires du gouvernement colonial au mois d'octobre 1780, on peut constater quel était le point de vue des révolutionnaires américains sur l'attitude des Canadiens:

Nous avons ici de Soldats Reglés au plus 5.900 hommes. Quebec est fortifié mais le peuple est outré a un point que 3000 hommes de débarquement entre autres sous le Pavillon françois vaudront 10.000 [...].

---

100 AC, B 185, vol. 1, p. 99, "Ecrit en encre noir, Enigme chanson française", 20 octobre 1780.

Le Peuple est outré de toute part, ceux qui n'auoient pas envie de preter la main, ils ne suivront, pourvu que les couleurs qui paroitront soient blanches<sup>101</sup>.

On comprend, dans ces conditions, pourquoi on aurait trouvé utile et "nécessaire" d'envoyer un régiment britannique dans les environs de Montréal<sup>102</sup>. Il ne faut pas se surprendre non plus de voir le gouverneur demander au ministre des colonies de ne pas se fier aux rapports de certaines personnes bien disposées à l'égard des Canadiens, parce qu'ils les ont jugés selon l'apparence extérieure, "but who from want of opportunities are totally ignorant of their real Character":

Could I persuade Myself that in case of an attack the Canadians would stand neuter. I think I could defend this Province with a less Force, but when I see the common People influenced by their old Prejudices & all ranks so totally Blind to their own Interests, as not to wish a long continuance of their present happy Governement I am led to believe that the appearance of an Enemy would be followed by the Revolt of a Great part of the Province. Who like the other Colonies, might not stop, until they had involved themselves in all their miseries, these are the considerations, joined to the importance which I know the Trade of this Country is of to Great Britain, & the Amazing sums it at this Moment, is indebted to the Merchants, which makes me so strenous in my Demands & in My exertions for its safety<sup>103</sup>.

---

101 AC, B 185, vol. 1, p. 100-101, "Copy of the paper, on Information, written in milk, it is said, and extracted by fire", 20 octobre 1780.

102 AC, B 129, p. 177-178, Maclean à Haldimand, 23 octobre 1780.

103 AC, B 54, p. 400-401, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

C'est que dans la colonie, écrivait le gouverneur, comme la réalité nous fait voir qu'on ne peut avoir confiance aux Canadiens, cette même réalité exige qu'on arrête plusieurs personnes à cause de leurs contacts trop manifestes avec les rebelles, bien que dans plusieurs cas, il préférerait passer tout cela sous silence, à cause des mauvaises conséquences. Il agissait donc seulement quand le "crime était connu de tout le monde":

[...] I have been under the disagreeable Necessity of Impresoning Several Persons for Corresponding with Rebels or assisting them to Escape and have Great Reason to Suspect Many more of being Guilty of the Same practices, but have made it a Rule to pretend Ignorance as often as I can and am Satisfied with guarding against Bad Consequence of their Treachery except where their crime is publicly known, and then I think it My Duty to take notice of them, as a Contrary Conduct would betray weakness & encourage others to follow their Example<sup>104</sup>.

D'ailleurs, depuis l'arrestation de Du Calvet, il semble que les activités subversives dans la région de Montréal diminuaient sensiblement<sup>105</sup>.

Mais nous sommes sous l'impression que le gouverneur répugnait à incriminer des personnes sans des preuves vraiment suffisantes:

---

104 AC, B 54, p. 354-382, Haldimand à lord George Germain, 25 octobre 1780.

105 AC, B 205, p. 128-129, F. Le Maistre à Haldimand, 27 octobre 1780.

I have suspected many Persons to be concerned in this Business [i.e. des personnes dévouées à l'intérêt des révolutionnaires américains], which has been a continual source of Inconvenience and disappointment to the Service, but by the Art and Secrecy of those employed & many of them being under the Influence of Religion all my Efforts to discover them have been ineffectual and tho' I have confined some upon well founded suspicion, Yet I cannot obtain Proofs sufficient to justify my making an Example<sup>106</sup>.

Haldimand croyait qu'avant la signature de l'Alliance avec la France, les Jésuites et le clergé, en général, jouaient un double jeu. Il était certain maintenant que tout ce monde approuvait "les intérêts de la Rébellion" et qu'il correspondait avec l'ennemi<sup>107</sup>:

[...] I am certain there is frequent Intercourse by Letter or Message between the French & Rebel Generals at Rhode Island and some of the Priests and Jesuits, assisted by some disaffected old Subjects, whom with all my Industry I could not discover, and tho' the Noblesse will probably behave well, I make no doubt there are many Inhabitants in each Parish who would [...] from their Allegiance upon the approach of a French Army. Seegerity and Vigor will be necessary, and in proportion as my conduct has been hitherto mild and forbearing, it will be the reverse, if I find that no other means can preserve the Province. I am too zealously, and gratefully devoted to the Service of the King and the British Nation to neglect any measure which may in my opinion Contribute to the good of the Service tho' it may expose myself to Censure From Persons not acquainted with the circumstances<sup>108</sup>.

---

106 AC, B 147, p. 278-280, Haldimand à Clinton, 16 novembre 1780.

107 Ibid.

108 AC, B 55, p. 27-31, Haldimand à lord George Germain, 28 novembre 1780; voir aussi AC, B 57, vol. 2, p. 309-314, Haldimand à lord George Germain, 28 novembre 1780.

L'attitude du gouverneur vis-à-vis des Canadiens demeurait donc assez réticente. Cela se comprend aisément. D'abord parce que la conquête de 1760 s'était faite par les armes, en d'autres mots, qu'il était normal que les Canadiens n'apprécient pas la situation dans laquelle ils se trouvaient, au même titre que les Britanniques. Ensuite parce qu'ils représentaient le plus grand nombre, et que beaucoup d'entre eux s'étaient montrés franchement favorables à la Révolution américaine. Entre une victoire achevée "manu militari" et un sentiment d'opposition, somme toute assez légitime, Haldimand devait poursuivre une politique "canadienne" la plus discrète en même temps que la plus libérale possible dans les circonstances. Ce n'était pas facile de concilier les divers sentiments, et le gouverneur l'agait bien compris. Incapable d'aller véritablement de l'avant, à cause précisément de la Conquête, Haldimand essaiera de gouverner en partant d'une contfadiction. En effet, la majorité de la population étant canadienne, le gouverneur se devait d'en tenir rigoureusement compte. D'ailleurs, il l'avait lui-même souligné dans une lettre au ministre des colonies. Par contre, tout en agissant dans ce sens, il n'avait jamais le loisir de perdre de vue les intérêts britanniques. C'est ce qui explique tantôt ses ménagements, tantôt ses craintes, tantôt ses décisions brusques.

## CONCLUSION

On s'attend toujours à quelque chose de définitif dans une conclusion. On veut garder l'impression qu'elle doit donner en quelque sorte "la clé de l'énigme". L'histoire n'est pas un roman, et de toutes manières, il nous paraît évident qu'ici, un jugement sur Haldimand et certains problèmes de son administration de 1778 à 1781, demeure temporaire. Bien sûr, un certain nombre de vérités se détachent du contexte; les faits ne mentent pas, et dans le cas qui nous concerne, constituent, si l'on veut, une ligne générale d'action et de pensée. Mais cela ne permet pas de fermer le dossier. Loin de là.

Cette étude avait comme but l'analyse de certains aspects d'une administration qui, bien qu'assez courte dans le temps, prenait des proportions gigantesques, envisagée sous l'angle de la documentation. Il a fallu dépouiller des centaines de documents, pendant près de deux ans, pour arriver à pouvoir dire: "Voilà, en gros, Frédéric Haldimand a agi de telle manière sur tel problème précis."

On pourra croire que c'est un piètre résultat. Mais je suis certain de ne pas m'aventurer, en disant que pour couvrir entièrement toute l'administration de ce gouverneur<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Entendons par toute son administration, sa façon d'agir et de penser sur tous les problèmes auxquels a eu à faire face le gouverneur.

## CONCLUSION

232

(1778-1784), il faudrait au moins cinq ou six ans. Une telle recherche dépassait de beaucoup les cadres normaux de la maîtrise. On comprendra alors pourquoi une telle restriction s'imposait naturellement.

Nous avons d'abord parlé de sa personnalité. C'était un homme qui, dans un sens, ne manquait pas d'ampleur. Rappelons que la colonie, à ce moment-là, était dirigée par des militaires, et que Haldimand était soldat avant d'être gouverneur. Gouverneur militaire dans une colonie constamment menacée par ses voisins, tout, chez Haldimand, pivotera sur l'idée fondamentale d'une invasion toujours possible par les colonies américaines en révolte. Ses réactions s'orienteront, pour ainsi dire, sur le développement de la situation dans les colonies du Sud. On sait maintenant quelles ont été les conclusions de la lutte anglo-américaine dont l'enjeu était l'indépendance, mais en 1778 ou 1780, le gouverneur de la colonie l'ignorait totalement. Dans les circonstances, on ne peut le blâmer de son attitude souvent intransigeante à l'égard des colonies rebelles, du clergé colonial et à plus forte raison des Canadiens.

Haldimand ne pouvait déroger à la règle que tous les individus, depuis la noblesse jusqu'à l'humble paysan, en passant par la classe marchande, devaient supporter le gouvernement. Il préférait, bien entendu, la douceur à la force; dans la plupart des cas, le gouverneur essayait de

## CONCLUSION

233

s'allier les gens, non de les mâter, comme on l'a vu à maintes reprises. Il répugnait aux arrestations et sa prise de position à l'égard de Mesplets et de Du Calvet est une exception, tout au moins pour la période qui nous concerne. Dans les situations critiques pour le gouvernement colonial, Haldimand demandait une obéissance sans équivoque et ne tolérait pas qu'on puisse s'opposer aux efforts que l'Angleterre multipliait pour conserver ses colonies d'outre-Atlantique.

Aussi voulait-il éviter toute catastrophe possible à l'intérieur même de la Province de Québec. Malgré les preuves irréfutables qu'il possédait de la sympathie souvent active des Canadiens pour les Américains, il hésitait à sévir brutalement, craignant une révolte ouverte. On en a eu un excellent exemple dans ses relations avec le clergé canadien.

C'est là que, fondamentalement, réside la contradiction de sa politique. Cette contradiction était la conséquence d'un état de fait, auquel personne ne pouvait rien.

En 1778, dix-huit ans après la Conquête, les Canadiens représentaient encore la grande majorité sur le territoire. En d'autres mots, le Canada était une colonie anglaise à population française. Tout se serait bien passé, si les Britanniques avaient voulu entreprendre une colonisation d'exploitation, mais un grand nombre de problèmes surgissaient dès qu'on voulait parler de colonisation de

## CONCLUSION

234

peuplement. Et les Britanniques n'avaient pas le choix; la seule solution qui s'offrait, c'était la colonisation de peuplement.

Or, au moment où Haldimand arrive, la comparaison entre Canadiens et Britanniques est de trente pour un. Résultat, le gouverneur déclare au ministre qu'il doit gouverner pour la majorité, donc pour les Canadiens. Jusque là tout est logique.

Mais voilà où les cartes politiques se brouillent. Les intérêts britanniques et les "nouveaux sujets" doivent d'abord entrer en ligne de compte, avant les Canadiens. A dire vrai, il est difficile d'affirmer que Haldimand croyait que les Anglais n'arriveraient jamais à former le groupe majoritaire au pays, mais il gouvernait comme s'il l'avait cru. C'est ce qui expliquerait pourquoi sa politique interne différerait toujours ou presque des ordres que lui faisait parvenir régulièrement le ministre des colonies. Le ministre après tout n'était pas sur place pour se rendre compte de la situation.

Le gouverneur ne voudra s'allier les Canadiens qu'en autant que les intérêts britanniques n'étaient pas en jeu. Dans une telle position, nous pouvons qualifier cette partie de son administration pour les problèmes qui nous touchent, d'honnête, c'est-à-dire conforme à la probité et à l'honneur. En un mot, il a agi d'une manière convenable.

## CONCLUSION

235

Convenable, parce qu'aucun de ses gestes n'a eu un grand éclat; son gouvernement était discret. Comme un navigateur dans la tempête, il voulait empêcher le bateau de couler. D'une manière générale, nous croyons qu'il a réussi. C'est là qu'est son mérite et ce n'est pas des moindres.

Pour terminer, nous aimerions souligner encore une fois que cette thèse ne couvre que certains problèmes de la première partie de l'administration de Haldimand. Dans une thèse de doctorat, nous voudrions poursuivre un peu plus avant cette étude en incluant un chapitre sur l'économie coloniale de 1778 à 1781, de même que l'attitude du gouverneur vis-à-vis des Indiens.

Pierre Trudel,  
7 février 1964.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires manuscrites

Collection Haldimand, Archives du Canada, Collection B: 1 à 232.

Sources primaires imprimées

Brymner, Douglas, Rapport sur les Archives Canadiennes, pour les années 1885 à 1889.

Parker, David W., A Guide to the Documents in the Manuscript Room, at the Public Archives of Canada, vol. 1, p. 198-211.

Shortt, Adam and Doughty, Documents relatifs à l'Histoire Constitutionnelle du Canada, 1759-1791, [1921].

Sources secondaires

Ouvrages spécialisés

Bibeau, Michel, Histoire du Canada, tome II, p. 32. Sur l'affaire du Dalvet.

Case of Peter Du Calvet (The), London, 1784.

McIlwraith, John N., Sir Frederick Haldimand, dans la collection Makers of Canada, vol. VI, 348 p., 1906.

Panet, Maître, Mémoire en Réponse A l'Ecrit Public, 1791.

Ouvrages généraux

Garneau, François-Xavier, Histoire du Canada, t. III, édition de 1884.

Legendre, Napoléon, La Race Française en Amérique, 1885, p. 68.

Lejeune, Louis-Marie, o.m.i., Dictionnaire Général du Canada, tome I, p. 730-732, 1931.

## BIBLIOGRAPHIE

237

Lucas, Sir C.P., A History of Canada, 1763 - 1812.

Sulte, Benjamin, Mélanges Historiques, vol. VI et VII, 1918-1934.

## Revue

Audet, J.-Francis, Sir Frédéric Haldimand, dans Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada, pour l'année 1923, 3<sup>e</sup> série, vol. XVIII, section I, p. 127-149.

Latt, A., Un Vaudois Gouverneur Général du Canada, Sir Frédéric Haldimand, dans la Revue Historique Vaudoise, no 4, juillet-août 1933, p. 193-223.

Le Moine, J.-M., Le Général Sir Frederick Haldimand à Québec, 1778-84, dans Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada pour l'année 1888, tome VI, p. 93-100.

## TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION . . . . .	3
I.- LA PERSONNALITE DE LOUIS-FREDERIC HALDIMAND . . .	11
II.- LE CANADA ET LA REVOLUTION AMERICAINE . . . . .	31
Le système de défense de la colonie	32
Tentatives anglaises pour ramener les provinces rebelles sous la tutelle britannique	67
La colonie aux prises avec les provinces rebelles	88
Essais de négociations avec le Vermont	103
III.- HALDIMAND ET LE CLERGE . . . . .	114
IV.- LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA COLONIE . . . . .	148
V.- HALDIMAND ET LES CANADIENS . . . . .	188
CONCLUSION . . . . .	231
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	236